

BULLETIN DE LIAISON DE

LA KOUUMIA

ASSOCIATION DES ANCIENS
DES GOUMS MAROCAINS
ET DES A.I.
EN FRANCE



Reconnue d'utilité publique - Décret du 25 février 1958 - « J.O. » du 1^{er} mars 1958

14, rue de Clichy, 75009 PARIS — Tél. : 874-52-93

N° Commission paritaire : 296-D-73 du 15-5-1972 — Routage 206

COMITE DIRECTEUR DE LA KOUMIA

FONDATEURS

Général LAHURE (†), Léonard GARRY (†), Pierre DURAND (†).

PRESIDENTS D'HONNEUR

Général d'Armée A. GUILLAUME, Généraux GAUTIER (†) (4° G.T.M.), LEBLANC (1° G.T.M.), BOYER de LATOUR (†) (2° G.T.M.), MASSIET du BIEST (†) (3° G.T.M.), PARLANGE (†) (4° G.T.M.), de SAINT-BON (†) (3° G.T.M.), TURNIER (2° G.T.M.), SORE (†) (G.T.M.-E.O.), Colonel FLYE-SAINTE-MARIE (†), Colonel LUCASSEAU

VICE-PRESIDENTS D'HONNEUR

Michel BOUIS (†), Georges CROCHARD (†), Général MELLIER (†)

SECRETAIRES GENERAUX D'HONNEUR

Jacques OXENAAR (†), Colonel Gérôme de GANAY

CONSEIL D'ADMINISTRATION

a) **Membres** : MM. le général André FEAUGAS, Guy BOULA de MAREUIL, Georges BOYER de LATOUR, Mme BRAULT-CHANOINE, MM. Gérard de CHAUNAC-LANZAC, Gérôme de GANAY, Georges GAUTIER, Yves HUCHARD, Michel LÉONET, Paul LUCASSEAU, André MARDINI, Léon MERCHEZ, Henry MULLER, André NOEL, André PASQUIER, André PICARDAT, M^e Pierre REVEILLAUD, Clément TROUILLARD, Jean WARTEL, Jacques WINTER.

BUREAU

Président :	Général André FEAUGAS	(56) 40-40-02
Vice-président :	André MARDINI	domicile : 873-34-14 bureau : 277-35-20
Secrétaire général :	Colonel Georges GAUTIER	722-70-76
Secrétaire général adjoint :	Colonel Guy de MAREUIL	622-54-13
Conseiller administratif :	Yves HUCHARD	domicile : 553-06-49 bureau : 372-67-89
Trésorier :	Henry MULLER	847-11-42
Trésorier adjoint :	Capitaine Léon MERCHEZ	228-31-02

SECTIONS

b) **Membres de droit** : MM. les présidents des sections de :

Alsace-Moselle-F.F.A. :	Roger DUMONT
Corse :	Xavier COLONNA
Marseille :	Commandant FILHOL
Nice-Côte d'Azur :	Général MARCHAL
Ouest :	Colonel GUIGNOT
Paris :	Capitaine Léon MERCHEZ
Rhône-Alpes :	Colonel MAGNENOT
Sud-Ouest :	Colonel JENNY
Vosges :	Lt-Colonel Jacques VIEILLOT

Association des Descendants de la Koumia : Cdt Georges BOYER de LATOUR.

Commission financière : André NOEL, Mme BRAULT-CHANOINE, Gérard de CHAUNAC-LANZAC.

Comité de direction et de contrôle de Montsoreau : Colonels BERTIAUX, JEAN-BAPTISTE, Commandant PASQUIER.

Entraide : Mme BRAULT-CHANOINE.

Porte-fanion : Jacques WINTER.

Porte-fanion suppléant : Georges CUBISOL .

Secrétariat : 14, rue de Clichy, 75009 Paris. Tél. 874-52-93 - C.C.P. Paris 8813-50 V

Cotisation annuelle : 50 F (dont service du bulletin : 40 F).

Pour les membres à vie et les « Amis des Goums », le montant de l'abonnement au service du bulletin est fixé à 40 F.

Pour tout changement d'adresse envoyer 2 F en timbres-poste.

Permanence : Mardi et vendredi, de 15 heures à 18 heures.

Réunion amicale mensuelle : Le troisième mardi de chaque mois, de 18 à 20 h. au siège : 14, rue de Clichy, 75009 Paris. - Métro Trinité - Estienne-d'Orves.

Correspondance : pour éviter tout retard, la correspondance doit être adressée impersonnellement à M. le Secrétaire général de la Koumia, 14, rue de Clichy, 75009 PARIS.

Prière de ne traiter qu'une seule question par correspondance. (Les correspondances différentes pouvant, naturellement, être insérées dans une seule

ERRATUM

C'est par erreur qu'à la page 5 du bulletin n° 79, dans la dernière phrase du « Mot du président », les dates du congrès de Strasbourg en 1981 ont été indiquées comme étant les 31 mai et 1^{er} juin.

Nos lecteurs les auront certainement d'eux-mêmes remplacées par les 30 et 31 mai. Nous les en remercions.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA KOUMIA DU 17 FÉVRIER 1981

Le conseil d'administration de la Koumia s'est réuni le mardi 17 février 1981 à 18 heures au cercle Napoléon, place Baudoyer, à Paris, sous la présidence du général Feaugas qui ouvrit la séance en remerciant de leur présence le général Turnier, président d'honneur, le colonel de Mareuil, secrétaire général d'honneur, les présidents des sections de l'Ouest, d'Alsace et des Voges, ainsi que les dix-huit administrateurs ayant répondu à la convocation adressée le 20 janvier.

Etaient absents excusés : MM. de Ganay et Huchard.

M. Boyer de Latour était retenu dans une autre salle où se tenait, sous sa présidence, le conseil d'administration des Descendants de la Koumia.

Avant de passer à l'examen de l'ordre du jour, le président souhaite la bienvenue au sein du conseil et du bureau au capitaine Jean de Roquette Buisson, notre nouveau secrétaire général adjoint, qui a déjà effectué un très important travail de recherche de documents pour aider le colonel Saulay dans la rédaction de l'« Histoire des Goums marocains ».

Puis il informe le conseil de ce qu'à l'issue de cette réunion le général Turnier remettra officiellement la croix de chevalier de la Légion d'honneur à notre vice-président, M. Mardini, en présence des membres de la section de Paris qui, anciens et jeunes, sont, à cette occasion, rassemblés au nombre record de 105.

Il fait ensuite le point des questions figurant à l'ordre du jour.

I. — ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS EN COURS

11. — Les 240 premiers **foulards** commandés ont été vendus dès la fin de 1980 et la deuxième commande, portant sur 120 foulards, est en bonne voie de vente. Trois exemplaires de chacun de ces foulards (bordures bleue, bordeaux et verte) seront mis en place auprès des présidents de section, qui pourront ainsi les exposer à l'occasion de chacune des réunions qu'ils organisent, afin d'accroître le nombre des commandes et d'en accélérer la livraison. Un certain nombre sera également mis à la disposition des organisateurs de l'assemblée générale de Strasbourg pour être vendus au cours de cette manifestation.

12. — Le dernier modèle de **plaque tombale** « Koumia » est présenté au conseil, qui l'accepte, et trois plaques seront mises en place dans chaque section à l'occasion de l'assemblée générale 1981.

13. — L'arrêté de création de la **Fondation Koumia-Montsoreau** sera transmis par le ministère de l'Intérieur au Conseil d'Etat courant mars 1981. Il ne suscite pour le moment aucune réserve de ce ministère, qui estime que rien ne devrait s'opposer à une décision favorable du Conseil d'Etat, que nous espérons connaître avant notre prochaine assemblée générale.

14. — Notre **Musée de Montsoreau** s'est enrichi du don fait par M. Génicot, que nombre d'entre nous ont connu au Maroc, de 73 de ses œuvres. Pour le remercier de cette collection de tableaux du Maroc, le conseil décide de le nommer « **goumier d'honneur** » et de lui remettre, ce soir même, au cours du dîner, une koumia de vermeil.

Depuis le 1^{er} février 1981, notre musée bénéficie d'une garantie contre le vol au premier risque avec effraction, pour une somme de 100.000 F auprès de la compagnie Rhin-et-Moselle - Assurances Françaises. Enfin, le président et notre conservateur insistent à nouveau pour que nos camarades nous adressent le maximum de témoignages (photos ou autres) nous permettant de donner vie à la salle récemment aménagée, baptisée « **La France au Maroc** », consacrée à l'œuvre civilisatrice des A.I. dans ce pays.

15. — Le colonel Saulay nous a adressé le bilan de son travail concernant l'« **Histoire des Goums** ». Ce document sera publié dans le bulletin de mars pour l'information des membres de notre association, et il est demandé à tous de faciliter la tâche très lourde de notre ami, en lui envoyant tous documents (écrits, photos, témoignages) pouvant être intégrés dans cet ouvrage. Par ailleurs, le président informe que, dans l'album sur la « guerre d'Indochine », qui sera éditée en 1981 par la Société de production littéraire, dirigée par Ph. Hedyu (qui a déjà édité l'histoire de la Légion, l'histoire des paras, l'Algérie française...), paraîtront sur demande de cet éditeur (enfin un qui s'intéresse aux Goums !), deux témoignages de son crû.

16. — Notre ami Feuillard ayant vendu son imprimerie quelques jours avant son décès, après étude des résultats de nombreux appels d'offres, il a été décidé de confier désormais l'impression de **notre bulletin** à l'imprimerie Crescenzo, dont les prix sont concurrentiels, qui a l'avantage d'être établie à Paris (et non dans les Vosges) et qui édite déjà plusieurs bulletins analogues au nôtre.

17. — Les abords de notre **monument de la Croix-des-Moinats** ont été nettoyés et des devis concernant la construction de l'escalier d'accès ont été reçus et étudiés. Compte tenu des conditions climatiques locales du moment, il est décidé qu'une commission se rendra sur place le lendemain de notre assemblée générale de Strasbourg pour choisir la solution à adopter, après que cette même assemblée générale aura délégué ses pouvoirs au bureau de la Koumia pour affecter une certaine somme aux aménagements envisagés. D'autre part, le bureau a été chargé de vérifier ce qu'il est advenu des **monuments de Bouznika, du Teghime et de Saint-Amarin**.

18. — Le président donne lecture au conseil de la dernière lettre qu'il a reçue du lieutenant-colonel Geoffroy, président de l'**Association nationale Maréchal-Lyautey** qui l'informe du rachat par celle-ci pour 1.600.000 F de souvenirs divers mis en vente à l'hôtel Drouot, de son espoir de racheter le château, pour 700.000 F au lieu du million prévu, et de la nécessité absolue de poursuivre la campagne de souscription nationale en cours.

19. — Enfin, après que le président et le secrétaire général aient visionné des films sur le Maroc à l'E.C.P.A., il apparaît qu'il nous faut repenser le projet

du film sur les A.I. et les Goums pour la T.V., en partant d'un scénario à construire par un professionnel. MM. de Chaunac, Léonet et Pasquier sont, sur leur proposition, habilités à prendre tous contacts, jugés par eux utiles, avec des « hommes de l'art ».

II. — PROGRAMME DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES 30 ET 31 MAI 1981 A STRASBOURG

Le programme présenté par le président de la section d'Alsace est accepté à l'unanimité et le président remercie M. Léonet, P.-D.G. de Rhin-et-Moselle - Assurances Françaises, de la générosité avec laquelle sa société ouvre ses portes à la Koumia (cf. encart sur l'assemblée générale inséré dans le présent bulletin).

Les présidents de section seront invités à adresser, avant le 1^{er} mai 1981, au secrétariat général, la liste des questions que leurs « administrés » souhaiteraient voir traiter à l'assemblée générale, afin d'élargir la concertation au sein de notre association.

III. — QUESTIONS DIVERSES

31. — Le conseil d'administration décide à l'unanimité que, plutôt que d'engager des polémiques stériles dans une presse qui nous est en général défavorable si ce n'est hostile, nous devons, à part quelques cas très particuliers, réagir aux **écrits tendancieux** à l'égard de l'œuvre de la France au Maroc en colportant autour de nous les critiques qui nous sont présentées régulièrement dans notre bulletin par notre ami le colonel Saulay.

32. — Notre effectif étant à ce jour de 1.027 adhérents, et pour ne laisser aucun département à l'écart, un projet de **restructuration des sections** sera adressé avant la fin du mois aux présidents de section, afin que ceux-ci fassent connaître leur avis avant l'assemblée générale au cours de laquelle une décision sera prise.

33. — Sur demande de nos adhérents de la section de Marseille, le problème de l'**entretien des tombes** de nos camarades français et marocains fera l'objet d'une étude particulière en liaison avec le « Souvenir français ».

34. — Compte tenu de l'augmentation importante des frais d'impression de notre bulletin, il est envisagé de soumettre à l'approbation de la prochaine assemblée générale un léger **accroissement du prix de l'abonnement**, qui serait porté de 40 à 50 F par an (soit : cotisation inchangée, 10 F + abonnement 50 F = 60 F au lieu de 50 F actuellement).

35. — L'assemblée générale de 1981 devra décider du **lieu où se tiendra celle de 1982**. Le conseil d'administration propose Paris en 1982 et Montsoreau en 1983, afin de permettre aux organisateurs de renouveler le programme des festivités à Montsoreau, tout en y reprenant le rythme des années impaires, rappelant que si l'assemblée générale de 1981 se tient à Strasbourg, après celle de 1980 en Avignon, c'est pour s'insérer dans les manifestations organisées à l'occasion du tricentenaire du rattachement de Strasbourg à la France.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le président remercie les administrateurs de leur participation active à cette réunion et déclare la séance levée à 20 heures.

ACTIVITÉS DE LA KOUIMIA

L'histoire des Goums marocains

Depuis que le général Guillaume m'a confié, en 1979, la redoutable et écrasante tâche d'écrire, pour la « Kouimia », l'histoire des Goums marocains, il me paraît nécessaire de faire le point. En outre, j'ai pris tant de contacts personnels, j'ai sollicité tant de concours, qu'il me faut.. rendre compte.

L'année 1980 a été celle des tâtonnements, des hésitations et des faux pas, de la recherche de la documentation et de la réflexion aussi.

A l'aube de cette nouvelle année, je commence à dominer mon sujet, à savoir où je veux aller et par où je veux y parvenir.

L'ouvrage, dont le titre proposé est le suivant : **Les Goums marocains, 1908-1956**, doit, à mon avis, se présenter en trois volumes :

I. — Le Maroc : 1908-1934

- la naissance des Goums : 1907-1908 ;
- les premières armes : 1908-1912 ;
- les goums sous Lyautey : 1912-1925 ;
- les dernières colonnes : 1926-1934.

II. — La Seconde Guerre mondiale : 1935-1945

- la veillée d'armes : 1935-1939 ;
- la bataille perdue : 1940 (sud-tunisien) ;
- la résistance : 1940-1942 ;
- un secret trop bien gardé : novembre 1942 ;
- suivent les campagnes dont les noms sont inscrits dans la soie du drapeau des goums.

III. — L'Indochine - L'Algérie : 1948-1956

On en verra plus tard le détail. Il ne fait pas de doute que, pour l'Indochine, l'ouvrage de référence le plus important sera celui du colonel Le Page. L'Algérie... Il est trop tôt pour en parler. Mais je remercie ceux qui, déjà, m'apportent leurs témoignages : ils m'apprennent la fin de l'épopée que j'ignorais.

Cela constituera un ouvrage assez dense, un peu compact même, bien qu'abondamment illustré de cartes et de photographies ; ce sera surtout un livre de référence et, avant tout, un témoignage.

Dans la mesure où il m'est permis de faire des projets, j'envisage :

- de terminer avant la fin de l'année le premier volume. Sa rédaction est déjà bien avancée, puisqu'elle couvre toute la période qui va, des origines, jusqu'à la guerre du Rif ;
- de consacrer la fin de cette année et l'année 1982 à la rédaction du deuxième volume, déjà à l'état d'ébauche jusqu'au débarquement à Naples ;
- de terminer enfin, en 1983, le dernier volume de l'ouvrage.

Mon rôle alors sera terminé.

J'ai voulu, à l'occasion des vœux, remercier mes si nombreux correspondants. J'en ai, inévitablement, oublié quelques-uns. Qu'ils veuillent bien me pardonner, et mesurer ma peine : les archives se trouvent à Vincennes, et je suis seul à Meylan, m'efforçant à rédiger ce témoignage collectif, au nom de la « Koumia », c'est-à-dire au nom de tous. Cela paraît une gageure...

Et cependant, l'ouvrage avance, lentement certes, mais enfin il avance, grâce à l'esprit de dévouement de notre ami Jean de Roquette-Buisson, rencontrant l'esprit de compréhension et de coopération du Service historique de l'Armée de terre et de son chef, le général Delmas. Sans cet appui, rien de valable n'aurait pu être tenté.

En terminant ce premier « compte rendu », je voudrais exprimer un désir : pour illustrer les pages de garde ou de couverture des trois volumes de l'ouvrage, je cherche trois photos de têtes de goumiers particulièrement bien typées :

- le goumier de l'Atlas ou du Sarhro,
- le goumier en guerre, avec son casque anglais toujours posé tout de guingois sur sa rezza,
- le goumier d'Indochine, avec son vieux chapeau de brousse, usé, délavé, mais si pratique.

Enfin, pour servir de cul-de-lampe à la fin de chaque volume, je voudrais avoir une belle photo de faisceaux de fanions :

- de Goums pour le premier volume ;
- des G.M.T. pour le deuxième ;
- de Tabors pour le troisième.

J'ajoute que je n'oublie pas les promesses faites par les dessinateurs de la « Koumia ».

J'espère donner un autre compte rendu dans le premier bulletin de l'Amicale de 1982.

In cha Allah !

Meylan, janvier 1981

Jean Saulay.

La Revue Militaire éditée chez Berger-Levrault avait, ou aurait fait paraître en 1934 ou 1935 une série d'articles sur les opérations du groupe mobile de Meknès en 1931, 1932 et 1933 sous la signature du colonel Lançon, qui était chef d'E.M. à Meknès.

Quelle bonne âme pourrait me retrouver ces articles ou m'en envoyer photocopie ?

VIE DES SECTIONS

Marseille

COMPTE RENDU DE LA JOURNEE DU 25 JANVIER 1981

Le dimanche 25 janvier, les camarades de la section de Marseille avaient été conviés par leur président à se retrouver autour d'un couscous au quartier Viénot de la Légion étrangère à Aubagne. Le général Feugas, président national de la Koumia, avait bien voulu, à cette occasion, se joindre aux nombreux camarades qui, avec leurs épouses et leurs invités, avaient accepté l'invitation de leur président.

A partir de 11 heures et jusqu'à 11 h 45, ils se regroupaient sur l'esplanade qui encadre le monument aux morts de la Légion. A ce moment, le général Feugas, le commandant Filhol, accompagnés par un chef de bataillon du 1^{er} Etranger, représentant le colonel Talbourdet, commandant le 1^{er} R.E.I., remontaient la Voie Sacrée pour aller déposer au pied du monument aux morts une couronne au nom de la Koumia ; les honneurs étaient rendus par un détachement de légionnaires tandis qu'un clairon faisait retentir la sonnerie « Aux Morts », terminée, après la minute de recueillement, par le « Boudin » traditionnel.

Tout le monde se rendait ensuite au mess des sous-officiers, où les tables étaient dressées à l'intention des 135 convives que nous étions.

Le président Filhol prenait la parole pour souhaiter la bienvenue au général Feugas et aux camarades venus de Lyon ou de Nice, ainsi qu'aux nouveaux adhérents ; il offrait ses vœux de bonne année à tous et ses souhaits de prompt rétablissement à ceux ou à celles de nos amis qui ont des soucis de santé.

Il rappelait la participation de quelques-uns des membres de la section aux cérémonies du 11 novembre 1980 dans les cimetières de Géménos et d'Aubagne, où reposent plusieurs de nos camarades tombés pendant les combats de la Libération d'août 1944.

Il rappelait aussi l'existence de l'association Maréchal-Lyautey et invitait les camarades à y adhérer en nombre pour l'aider dans ses activités.

Pour terminer, il proposait de se retrouver le dimanche 17 mai quelque part dans la région et d'assister nombreux à la prochaine assemblée générale fin mai à Strasbourg.

Le général Feugas prenait ensuite la parole pour faire part aux personnes présentes des activités de la Koumia au plan national : foulards, plaques tombales, fondation Koumia-Montsoreau, musée de Montsoreau, historique des Goums, film sur les Goums, bulletin de liaison, monument de la Croix-des-Moinats, fondation Thorey-Lyautey...

Le moment était alors venu de déguster le couscous que tout le monde devait apprécier dans une ambiance de gaieté comme il est de coutume quand de vieux camarades se retrouvent.

Après le repas, tout le monde se rendait au musée de la Légion pour une visite pleine d'intérêt où les souvenirs des campagnes marocaines ne manquaient pas.

Tard dans l'après-midi, chacun regagnait ses pénates.

Étaient présent à Aubagne : Aubert, Mme Bacus, M. et Mme Barbaize, M. et Mme Bedet, M. et Mme Bertany, M. et Mme Blanchard, M. et Mme Bolorinos, M. et Mme Boudet, M. et Mme Brian, Dr et Mme Brines, M. et Mme Busi, M. et Mme Caron, M. et Mme Casado, M. et Mme Dubus, Dr et Mme Cros, M. Dagan, M. et Mme Delafon, M. et Mme des Rieux, M. et Mme Donato, M. et Mme Duhoo, M. et Mme Ferre, Franceschetti (Chaoui), Franceschi, M. et Mme Galline, M. Goule, M. Honoré, M. Hooek, M. et Mme Larousse, M. et Mme Lasserre, M. et Mme Lavoignat, Dr Léger, M. Mairot, M. et Mme Mansuy, M. et Mme Marti, M. et Mme Merlin, M. et Mme Neigel, M. et Mme Ocamica, M. et Mme Para, M. et Mme Plisson, M. et Mme Potier, M. et Mme Rault, M. et Mme Rueda, M. et Mme Sarrazin, M. Turc, M. et Mme Vidal, le général et Mme Wartel.

M. l'ambassadeur Dallier, ancien du 2^e G.T.M. et Mme Dallier et de nouveaux camarades étaient aussi présents : le colonel et Mme Mabille, M. et Mme Couetmeur, M. et Mme Vidal, ainsi que le colonel et Mme Chaney, M. et Mme Dubarry, M. et Mme Legrix, venus de Lyon, enfin, M. et Mme Thoumire, de Nice.

Quelques représentants des Descendants : M. et Mme Goumy, Mlle Galline, Mlle Goule, Mlle Potier avaient tenu à assister à cette réunion, à laquelle plusieurs de nos amis avaient convié quelques-uns de leurs amis.

Étaient excusés pour diverses raisons et surtout pour mauvaise santé : Abrassart, Baes, Béra, Bonachera, Bonvini, Mme Borel, Brion, Chaumaz, Prof. Chevrot, Chollet, Mme Coudry, Decombarieu, Dekyvère, Delhumeau, Desbrosse, Desvallées, Foucquart, Gérin, Gilles, Hutinel, Jaloszynski, Lejard, Lelièvre, Loiseau, Matore, Menet, Montjean, Niclausse, Pataine, Rommens, Ronsin, Ruel, Teruel, Tivolle, Vitu.

CEREMONIES DU 11 NOVEMBRE 1980

A l'occasion du 11 novembre 1980, plusieurs camarades dont les noms suivent : Baes, Busi, Caron, Bedet, Dubus, Franceschi, Teruel, Merlin et Mme Riaucou, se sont joints aux autorités officielles pour se rendre dans les cimetières d'Aubagne et de Gémenos et s'incliner devant les tombes des officiers, sous-officiers et goumiers tombés au champ d'honneur au cours du mois d'août 1944.

Dans chacun de ces cimetières, une gerbe était déposée, en présence des délégations municipales et de représentants de l'armée qui rendaient les honneurs, à savoir un détachement avec fanfare du C.T.A.B. de Carpiagne, encadré de plusieurs officiers dont le commandant adjoint au colonel commandant le C.T.A.B.

Après la cérémonie au cimetière de Gémenos, tous les participants étaient conviés à un apéritif offert par la mairie, puis les camarades de la Koumia se retrouvaient à la Bouilladisse pour le déjeuner et à Trets pour l'apéritif du soir ; après quoi chacun rentrait chez soi.

INFORMATION PARTICULIERE

Chollet, Lejard, Jaloszynski ont fait l'objet d'interventions chirurgicales. A tous, nos vœux de complet rétablissement.

Nice-Côte d'Azur

REUNION DU 9 OCTOBRE 1980

Assistaient à cette première réunion, après les vacances d'été, les colonels Aspinion, Bérard, Cailles, Eugène, Gilbain, Montgobert, MM. Lebel et Legoux, le commandant Mathonnière, vice-président, et le général Marchal, président.

Celui-ci ouvre la séance en annonçant les décès survenus depuis notre dernière réunion, de nos amis, le lieutenant Feuillard et le général de Saint-Bon, dont Paris nous a prévenus, et, dans la section, des colonels Berthe et Pelorjas.

Puis il fait part des interventions menées auprès du secrétaire général au sujet de l'association « Maréchal-Lyautey », à la demande du colonel Cailles et

au sujet d'un article injurieux pour les anciens Marocains, paru dans « le Monde », à la demande du colonel Bérard.

Puis il lit des lettres, venant

- du général Feugas, qui annonce sa venue, courant octobre ;
- du général Lecomte, qui demande la liste des membres de la section en vue d'un prochain voyage sur la Côte ;
- de notre ami Legoux, qui précise que sept de ses enfants figurent dans les descendants, dont une fille mariée à Lantosque.

L'affaire des foulards de la Koumia nous a permis de diffuser une note qui a apporté beaucoup de nouvelles et des réponses, en particulier de nos camarades :

- le colonel Aspinion, relevant d'une sérieuse maladie ;
- les colonels Bérard et Benoist, en vacances en Haute-Marne ;
- les colonels Cailles et Dorange ;
- le colonel Demain, à Grasse, que des ennuis de santé empêchent malheureusement d'assister à nos réunions ;
- les colonels Gilbain et Lacroix, en vacances ;
- le colonel Leblond, en voyage familial dans le Sud marocain qu'il retrouve avec plaisir ;
- le colonel Lanibois, à Nice ;
- les commandants Levallois et Mercier, tous deux à Magagnosc et assez atteints dans leur santé au cours du printemps et de l'été dernier, mais qui reprennent peu à peu leurs activités ;
- le docteur André Maurice, ancien du 12^e Tabor, 1^{er} G.T.M. ;
- les colonels Montjean et Montgobert ;
- le lieutenant Pasquier, à Grasse, qui s'efforcera de venir à nos réunions ;
- le colonel Petiteau, qui, après des vacances en Bretagne, se prépare à effectuer une période de réserve à Paris ;
- notre ami Sourrouil, toujours fidèle au poste à Villars-sur-Var ;
- Mme Torrin (Descendants), fille de notre ami Legoux ;
- le général Wartel, qui s'est fixé définitivement à Ollioules, près de Toulon.

Enfin, rendez-vous est pris pour notre prochaine réunion, le jeudi 13 novembre à 16 heures, chacun étant invité à rechercher et à préparer une formule pour que nos réunions deviennent plus attrayantes et, par-là même, plus fréquentées.

REUNION DU 13 NOVEMBRE 1980

Placée sous la présidence du colonel Lacroix, elle rassemblait les colonels Aspinion, Bérard, Cailles, Eugène, Gilbain, le commandant Mathonnière, MM. Legoux et Mongin (nouvellement inscrit). Etaient excusés : M. Lebel (service) et le général Marchal (en voyage).

Divers sujets sont abordés dans une chaude ambiance de camaraderie.

Il est proposé que la première réunion de 1981 ait lieu en présence des épouses, avec thé, apéritifs et galette des rois, le 8 janvier, à l'hôtel Aston.

Le commandant Mathonnière veut bien se charger d'étudier cette affaire.

La séance est levée vers 18 heures, rendez-vous étant pris pour le jeudi 11 décembre.

REUNION DU 11 DECEMBRE 1980

Assistaient à cette réunion, les colonels Bérard, Nivaggioni, Petiteau, le commandant Mathonnière, MM. Lebel, Legoux et Terrasson (nouvel adhérent, ancien du 7^e maghzen mobile de Fès) et le général Marchal.

Ce dernier lit des lettres de Mmes de Saint-Bon et Feuillard, remerciant la Koumia de Nice de la sympathie manifestée au moment du décès de leurs époux. Il lit également une lettre du commandant Boyer de Latour au sujet des Descendants habitant dans notre région, puis donne des nouvelles du colonel Lanibois.

Après une discussion à bâtons rompus, il est décidé que la prochaine réunion, fixée au jeudi 15 janvier 1981, à 15 heures, autour d'un pot amical de Nouvel An, nous permettra d'admirer des diapositives prises récemment au Maroc par le colonel Gilbain.

Cette réunion aura lieu à l'hôtel Aston de Nice. Les épouses y sont invitées. Étaient excusés, les colonels Aspinion, Cailles, Eugène, Gilbain et Lacroix. La séance est levée vers 17 h 30, après un échange amical de vœux de joyeux Noël et de bonne fin d'année 1980.

Paris

Le 12 janvier 1981, le président de la République a inauguré le monument dédié à la mémoire du maréchal de Lattre de Tassigny, sur la place du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny, située à la porte Dauphine, à Paris.

La Koumia était représentée à cette cérémonie par MM. André Mardini, Georges Gautier, Léon Merchez, Henry Muller et Jean de Roquette Buisson.

**

A l'issue du conseil d'administration du 17 février 1981, le président de la section de Paris, notre ami Léon Merchez, avait organisé, au cercle Napoléon, un somptueux dîner auquel ont participé — nombre record — 96 convives.

Auparavant, le général Turnier a décoré de la croix de la Légion d'honneur notre vice-président, André Mardini, à qui il s'est adressé en ces termes :

« Le grand roi Louis XIV disait, sur la fin de sa vie, au maréchal de Villars : « Monsieur le Maréchal, on n'est plus heureux à notre âge. » Il m'arrive bien souvent, hélas ! en me regardant dans la glace, de me répéter mélancoliquement cette formule désabusée. Mais aujourd'hui, je le proclame hautement, le grand roi avait tort car, à l'instar de notre association, je suis pleinement heureux.

« Heureux de remettre à celui que nous appelons tous « l'ami Mardini » cette distinction méritée, heureux de voir le pilier de notre association honoré en ce jour, heureux de voir reconnus les mérites militaires de celui que nous aimons fort.

« Dans la guerre comme dans la paix, qu'il soit le goupier « Tommy Burns » ou notre cher vice-président, notre ami a su accomplir ses tâches quotidiennes avec foi, simplicité, aménité, courage.

« Dans la guerre, appelé au service en 1936, il sert en 1939 comme volontaire dans les corps francs. Blessé et fait prisonnier, il s'évade d'Autriche en 1941 et franchit la ligne de démarcation pour rejoindre, après d'audacieuses péripéties, le Maroc.

« En 1942, lors du débarquement, il rejoint le 6° R.T.M. et, quoique affaibli physiquement du fait de ses épreuves et classé « inapte infanterie », il réussit à se faire affecter dans les Goums sous le nom d'emprunt de Tommy Burns. Il participe alors aux campagnes d'Italie et de France et termine la guerre avec le 3° G.T.M.

« Il est démobilisé en juillet 1945, alors que sa qualité d'évadé lui aurait permis de quitter les armes bien plus tôt.

« Pour un civil « inapte infanterie », accomplir près de dix ans de service, avec comme morceaux de choix les coups de main de 1939 et la guerre de libération dans les Goums, où il sera cité pour sa bravoure, est une gageure que je salue bien bas.

« Dans la paix, cofondateur de la Koumia de Paris et cheville ouvrière de notre association, il œuvre avec tact et discrétion au resserrement des liens entre tous ses camarades. Homme aux conseils judicieux, il est écouté de tous : son bon sens est sans défaut et grande est son influence. La Koumia lui doit beaucoup, il était bon de le lui dire bien simplement.

« Et comme la modestie est le propre de notre ami, j'abrège mes éloges de peur de le voir rougir et je lui redis, toujours très simplement, notre vive estime et notre profonde affection.

Oui, vraiment, le grand roi Louis XIV avait tort : on peut être encore heureux à mon âge et je vais lever mon verre dans la joie et à la santé et aux longues années de « l'ami Mardini ». »

Toute l'assistance présente a été heureuse d'adresser, avec une coupe de champagne, ses chaleureuses et affectueuses félicitations au vice-président Mardini.

**

Au dîner présidé par le général Feugas, étaient invités : M. Genicot, donateur de ses tableaux marocains au musée de Montsoreau, qui, en remerciement, fut nommé gommier d'honneur ; Mme Genicot, M. Evin, président de l'Amicale des anciens contrôleurs civils du Maroc ; M. Jean Lemaire, dessinateur et fabricant de notre foulard.

Etaient présents les membres suivants : notre président, le général Feugas et Mme Feugas, le colonel Beaudoin, Mme Brault, M. Breleau, M. et Mme Caussin, M. et Mme Charpentier, M. et Mme Cozette, M. Dumont, M. et Mme Faye, Mme Fines, M. et Mme Gautier, le colonel et Mme Guignot, le colonel et Mme de La Brosse, le général Lacomme, M. et Mme Leonet, le colonel et Mme Lucasseau, le colonel Mac Carthy, M. et Mme Mardini, le colonel de Mareuil, M. et Mme Méraud, M. et Mme Merchez, M. et Mme Mikcha, M. et Mme de Monts, M. et Mme Muller, M. et Mme Pasquier, Mme Phillimore, le colonel Picardat, M. Renaud, M^e Réveillaud et Mme Réveillaud, M. et Mme de Roquette Buisson, M. et Mme Sabatier, Mme de Saint-Bon, M. Simiot, M. Trouillard, le général et Mme Turnier, le général et Mme Vaillant, M. et Mme Vieillot, M. Vizioz, le général Wartel, M. Winter.

A la fin du dîner, notre camarade Pierre Cozette fêta l'attribution du nom de son frère René à la promotion 1980-1981 de l'Ecole interarmes de Coëtquidan, en offrant généreusement le champagne.

Pays de la Loire

Nous étions 48, réunis le 15 février au mess de l'Ecole d'application du train, pour la première rencontre des membres de la Koumia ou anciens des Goums ou des A.I. des départements d'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher et de la Sarthe.

Ce rassemblement, suggéré par le général Jarrot, était présidé par notre président, le général Feugas, et son épouse.

Indre-et-Loire : M. et Mme Michel Aunis, M. Barilari, M. Boudard, M. Boyer, M. et Mme Champion, M. et Mme Carpentier, M. Dalloneau, M. et Mme Deschard, Mme Colombeau, M. et Mme Début, M. et Mme Girardeau, M. Goachet, M. Gudefin, M. et Mme Hervieux, M. le général et Mme Jarrot, M. et Mme Jacob, M. et Mme Jean-Baptiste, M. et Mme Lecq, M. Meillier, M. et Mme André Pasquier, M. et Mme Michel Pasquier, M. Philippe Pasquier, M. et Mme Henry Pillot, M. et Mme François Pillot, M. et Mme Ritouret, M. et Mme Robert, M. Rousseau.

Loir-et-Cher : Mme de Sparre.

Sarthe : Mme Denis-Fonteix.

Excusés :

Indre-et-Loire : Mme Aunis, M. et Mme Boulet-Desbarreau, M. Muller.

Loir-et-Cher : M. de Vulpillière, Mme Brenans, M. Jamet, M. Potet.

Sarthe : Mme Alexandre, Mme Edon, Mme Moulinier, Mme Vernot, M. Frandin de Belabre, M. Lesage, M. et Mme Liaudet.

Vienne : M. Charetier.

Tours, le 16 février 1981.
Commandant PASQUIER.

Rhône-Alpes

(Le dernier compte rendu, datant du 28 février 1979, est paru au bulletin n° 73 de mars 1979.)

Depuis, le silence de la section Rhône-Alpes a été remarqué. Son président demande l'indulgence et répare en dressant un résumé d'activités d'une section Koumia bien vivante.

Les réunions mensuelles ont toujours lieu le quatrième jeudi de chaque mois, sauf pendant les vacances d'été ; c'était alors le mess des officiers de Lyon qui nous accueillait.

Dimanche 6 mai 1979. — Repas de printemps à l'auberge de Roche-Plage à Morestel. Situé à mi-chemin entre Lyon et Grenoble, le lieu du rendez-vous offrait des possibilités de retrouvailles pour tous les camarades du Lyonnais, de l'Isère et des deux Savoies. Au bord d'un étang, salle confortable, menu de classe, ambiance Koumia.

Etaient présents (41) : Bordes et Mme, Barbier et Mme, Cramoisy, Clemenceau, Mme et amis, Durieux et Mme, Fontaine et Mme, Borius et Mme, Guille et Mme, Guidon, Mme et amis, de Leyris et Mme, Loubès et Mme, Maréchal et Mme, Mazin et Mme, Marquer et Mme, Magnenot et Mme, Nougé et Mme, Orsini et Mme, Payre et Mme, Serre et Mme.

Excusés : (35) Colonel Le Page, Mme Le Page étant souffrante, Coudry, Perrigois, Maligue, Gaude, de Fleurieu, Mallet, Sibille, Saulay, Cognot, Lecorre, Mme Thépenier, Bouchet, Legris, Guérin, Béchet, Cathelin, Genoud, Mme Coussy, Bretonnes, Ferracci, Mme Farret, Corbelin, Blondel, Huot, Mme Gantet, Girollet, Olivieri, Mme Cochet, Mme Miquel, Dubarry, Mme Brémaud, Mme Charvot, Mme Malmasson.

N'ont pas répondu : 38.

16 et 17 juin 1979. — Assemblée générale à Montsoreau. Présents : Colonel Le Page, Magnenot et Mme, Genoud et Mme, Borius et Mme.

27 septembre 1979. — Cette première réunion annuelle, après les vacances, avait fait l'objet d'une note circulaire, mais nous ne retrouvions que les habitués : Colonel Le Page, Aubertin, Clemenceau, Carré, Guérin, Guidon, Battu, Bordes, Loubès, Magnenot, Mazin, Nougé, Payre, Reynaud.

Le président de section fit part de son séjour au Maroc, avec son épouse, du 15 au 29 mai : Lyon - le Maroc, via l'Espagne, en voiture, un peu à l'aventure. Ceuta - Agadir par la côte ; Agadir - Marrakech par le Tizi n'Test ; Marrakech, Zagora, Tamgroute, Ouarzazate, Rissani par le Dadès ; Rissani, Fès, Ceuta. Ce n'est pas, certes, un itinéraire d'office de tourisme, mais il a permis de retrouver plus facilement des paysages connus ou des scènes de la vie du Sud marocain : des souks de la médina de Marrakech aux douars berbères, battage des céréales, corvées d'eau et de bois, d'évoquer le souvenir du père Norbert à la mine de manganèse de l'Imini, de bavarder avec un commerçant demeuré en place à Ouarzazate, M, Dimitri, et de passer d'excellents moments avec Thomas Clément, ancien du 8° Tabor, à Marrakech. Voyage passionnant... à refaire.

Dimanche 2 décembre 1979. — Déjeuner à Charbonnières, dans le très agréable cadre de l'Amphytrion, fief du commandant Dubarry, directeur adjoint de Rhin-et-Moselle.

Etaient présents (32) avec le président d'honneur et Mme Le Page : Battu et Mme, Bordes et Mme, Carré et Mme, Clemenceau, Mme et amis, Dubarry et Mme, Mme Gantet, Guidon et Mme, Guérin et Mme, Loubès et Mme, Magnenot et Mme, Maligue et Mme, Matot et Mme, Mazin, Nougé et Mme, Payre et Mme, Salaün, Aubertin et Mme.

Excusés : 16. N'ont pas répondu : 13.

Réunions mensuelles du 24 janvier (avec pot du Nouvel An pour les présents) **et du 28 février 1980** au cours de laquelle une décision est prise : de la Maison du travailleur étranger (colonel Le Page) au mess des officiers puis au mess des sous-officiers, la section Rhône-Alpes était à la recherche d'un lieu de réunion. C'est chose faite, grâce à notre camarade Payre, ancien des Goums et président de la Coloniale et France d'outre-mer (C.F.O.M.) dont le siège est au 3, rue du Plat à Lyon. La section paiera une participation à l'amicale de la C.F.O.M. Les

jours et heures des réunions mensuelles sont inchangés : le quatrième jeudi de chaque mois à 18 heures. Que le gommier Payre soit ici vivement remercié pour l'amical accueil du président de la Coloniale.

Dimanche 9 mars 1980. — Déjeuner organisé à Charbonnières (Amphitryon), à l'occasion des quatre-vingts ans du colonel Le Page ; manifestation rehaussée par la présence du général et de Mme Feugas. A l'apéritif, le président de section remerciait le général Feugas d'avoir bien voulu être des nôtres puis, dans une courte allocution, retraçait les principales étapes de la carrière militaire du colonel Le Page qui, malgré les campagnes et les épreuves particulièrement éprouvantes d'une captivité de quatre ans chez les Viets, conserve une vitalité étonnante. Plus ponctuel qu'un lieutenant, il est quotidiennement à son bureau de P.-D.G de la M.T.E. à Lyon. Enfin, soucieux de laisser à jamais un témoignage dans son livre sur les combats de Cao Bang, la R.C.4 et la vie dans un camp viet, le n° 1, il fait revivre quelques-uns des événements héroïques et douloureux de la guerre d'Indochine. Avec les vœux des participants, le colonel Le Page se vit remettre l'insigne G.T.M.E.O., monté sur socle, œuvre artistique, unique, faite à la main par M. Aslanidis, maître dinandier, pendant qu'une gerbe de roses était offerte à Mme Le Page.

Après le buffet campagnard, particulièrement apprécié, le général Feugas a bien voulu exprimer sa joie de se trouver parmi nous, adressant ses vœux au colonel Le Page, compagnon de captivité chez les Viets, et donnant connaissance des décisions qui seront prises en Avignon lors de l'assemblée générale.

Le champagne offert par le général Feugas devait clore cette journée anniversaire du colonel Le Page, à qui rendez-vous fut donné pour une nouvelle décennie.

Etaient présents autour du général et de Mme Feugas ainsi que du colonel et de Mme Le Page : Aubertin et Mme, Battu et Mme, Bordes et Mme, Carré et Mme, Clemenceau et Mme, Dubarry et Mme, Eveno et Mme, Fontaine et Mme, Ferracci et Mme, Guidon et Mme, Guérin et Mme, Genoud et Mme, Loubès et Mme, Lecorre et Mme, Mazin et Mme, Marquer et Mme, Magnenot et Mme, Maligue et Mme, Matot et Mme, Nougé et Mme, Orsini et Mme, Mme Potelle, Périgois et Mme, Préaux et Mme, Payre et Mme, Reynaud et Mme, Saylay, Sefsaf, Seidl et Mme, Verrier et Mme. Soit 64 membres présents.

Excusés : 35. N'ont pas répondu : 16.

Assemblée générale en Avignon, les 31 mai et 1^{er} juin 1980, avec la participation de quelques membres de la section Rhône-Alpes. Au cours de la réunion du 1^{er} juin, Mme Potelle remettait au général Feugas le fanion du Goum de son mari. Quelques instants très courts mais d'une intense émotion.

Après les vacances d'été, les réunions mensuelles ont repris, 3, rue du Plat, avec la participation des membres assidus, de 5 à 12 présents.

Jeudi 27 novembre 1980, la réunion mensuelle était suivie d'un « machon Indochinois » (nems, riz cantonnais, fromage, fruits) préparé et servi par les épouses ; les maris étaient, bien entendu, autorisés à participer au service...

Cette expérience est une réussite, nos épouses ont mérité nos bravos...

La formule réunion-repas, popote préparée par les participants, sur place, avec installation mise à notre disposition par l'amicale de la C.F.O.M., est à renouveler.

Etaient présents : Colonel Le Page, Battu et Mme, Bordes et Mme, Battle et Mme Carré et Mme et amis, Guidon et Mme, Magnenot et Mme, Matot et Mme et une de leurs filles, Loubès et Mme, Payre et Mme. Soit 21 personnes.

Excusés : Clemenceau (hospitalisé : tous nos vœux), Richaud, Serre, Mme Miquel, Mme Bremaud, Mme Charvot, Nougé, Mme Gantet, Aubertin, Mme Potelle.

Autres participations : La Koumia était représentée aux différentes assemblées ou manifestations : assemblée générale annuelle de la F.A.R.A.C. à Lyon et ses réunions mensuelles (Payre) ; assemblée générale annuelle des Anciens tirailleurs marocains à Bourg-en-Bresse ; 42^e congrès national des Traditions chasseurs d'active et de réserve, à Lyon (18 mai 1980) ; les 8 mai et 11 novembre, le fanion de la section (Mazin) participait aux cérémonies.

Nouveaux adhérents : Carré, Heyraud, Barraux, lieutenant-colonel Michaud

(qui nous vient de la section de Marseille), lieutenant-colonel Batlle, du G.T.M.E.O. du colonel Le Page.

Nos joies, nos peines. — Vœux ou condoléances adressés en temps utile.

NAISSANCES

- Mathilde, 16 février 1980, petite-fille de Mme Thépenier.
- Nicolas, 13 mars 1980, petit-fils du colonel et de Mme Magnenot.
- Alexandra, 1^{er} juin 1980, petite-fille de Mme Brémaud.
- Stéphanie, 21 juillet 1980, petite-fille de Mme Potelle.

MARIAGE

- Eliane et Pierre, 1^{er} septembre 1979, fille de M. et Mme Armand Genoud.

DÉCÈS

- M. Kempf, le 19 octobre 1979, accidentellement décédé ; gendre de Mme Jean Thépenier.
- Mme Vve Thépenier, le 23 janvier 1980, belle-mère de Mme Thépenier.
- Mme Vve Antonin L'Herbette, 23 janvier 1980, mère du colonel Claude L'Herbette.

Relevé sur les avis de décès d'un journal local :

M. Paul Rock, ancien du 23^e Goum, décédé le 20 octobre 1979 dans sa soixante-dix-septième année à La Chapelle-sous-Briancçon, S.-et-L.

C'était un ancien, isolé, non contacté, et cependant, dans le faire-part du décès, il est précisé : ancien du 23^e Goum.

Il y a certainement d'autres camarades anciens, isolés, qu'il nous faut « rameuter » dans nos rangs.

NOTE DU PRÉSIDENT DE SECTION

Le président de la section Rhône-Alpes rappelle à tous que les réunions mensuelles ont lieu le quatrième jeudi de chaque mois, à partir de 18 h 30, rue du Plat, à Lyon, c'est-à-dire au siège de la C.F.O.M. (Coloniale et France d'outre-mer).

J. MAGNENOT.

Sud-Ouest

Le jeudi 27 novembre 1980, ont eu lieu à Perpignan, en l'église Saint-Jacques, les obsèques du lieutenant-colonel Robert Adam, décédé à la suite d'une cruelle et implacable maladie qui l'a emporté en quelques mois.

Une fort nombreuse assistance était venue témoigner à Mme Adam et à ses enfants l'estime et l'affection que tous portaient à son mari et à leur père.

La Koumia était représentée par :

- le colonel Mirabeau, le commandant et Mme Nomdedeu, le commandant et Mme Camrubi, les capitaines Neufang et Piazza, MM. Klopp, Piffeteau, Savin, Vuillecard, M. et Mme Lafleur des Poids, Mme Vve Lerebours ;
- M. Serrahy, bloqué par les neiges, s'était fait excuser.

A l'issue de la cérémonie religieuse, l'éloge funèbre du défunt fut prononcé par le colonel Puigt, président départemental de l'A.C.U.F. des Pyrénées-Orientales, tandis qu'à ses côtés se tenait le commandant Vitas, porteur du coussin des décorations du défunt.

*
**

Le mardi 16 décembre, les membres de la sous-section de Toulouse ont participé aux obsèques de leur ancien camarade Hubert Thomasson, de l'arme des Transmissions, qui les avait accompagnés pendant la campagne de 1944-1945.

Etaient présents à la cérémonie :

- M. et Mme Zuschmidt, M. et Mme Goumy, Falconetti, Mammari, Olive, Perlet et Perreau, ce dernier ami des Goums.

Le texte de la citation d'Hubert Thomasson fut lu par Zuschmidt et une gerbe fut déposée sur la tombe.

Les membres de la sous-section de Toulouse sont vivement remerciés pour ce geste émouvant.

REUNION DU 22 FEVRIER 1981

En raison de circonstances indépendantes de ma volonté, la réunion du bureau de la section du Sud-Ouest n'a pu avoir lieu à mon domicile à Pau.

Très amicalement, Mme Sore a offert de nous réunir chez elle.

Etaient présents :

- le général et Mme Partiot, M. et Mme Vérié, M. et Mme Signeux, M. et Mme de Kérautem, M. et Mme Eyharts, Mme Meyer, M. et Mme Bourrabier, M. et Mme Aymeric, M. et Mme Bertot, Camille Boué, René Dumas, Jean Manus, M. et Mme Jenny.

Etaient excusés :

- Jacques Auboin, Georges Jacquinet, Robert Labadie, Vincent Lécuyer, René Noblet et Michel Masson, ce dernier pour cause de panne de son véhicule.

Après la réunion, les Kérautem ont très aimablement retenu pour le déjeuner ceux qui venaient de loin.

Une réunion de la sous-section de Toulouse est prévue à la date du 3 mai 1981.

La date de réunion annuelle de la section du Sud-Ouest est fixée au deuxième dimanche d'octobre en Béarn, probablement à Lestelle-Bétharram.

Robert JENNY.



MONTSOUREAU

DONS POUR LE MUSEE

— Le fanion du makhzen administratif du Bani (bureaux des A.I. d'Akka, de Tata et de Foum el Hassan) offert par le capitaine Pierre Breleau, dernier chef d'annexe d'Akka (1956).

— Une peinture représentant la casbah de Tifoutout, réalisée et offerte par M^o Réveillaud.

— Une collection offerte par M. Robert Génicot et comprenant : 74 peintures diverses sur toile ou sur bois, une carte du Maroc, 2 albums d'esquisses, un album de 16 lithographies et 17 esquisses s'y rapportant ainsi que diverses petites esquisses.

Comme il en est fait part ci-dessus, M. Génicot vient de faire don à la Koumia d'une très importante collection de ses œuvres (près de 80 tableaux et des dessins).

Je suis d'autant plus touché de ce geste généreux que je connais bien cet artiste peintre, chevalier de la Légion d'honneur, officier du Ouissam Alaouite, que j'eus le plaisir d'accueillir à plusieurs reprises à Ain Leuh où je fis sa connaissance à mon retour des manœuvres dirigées par le général Leclerc quelques jours avant le décès accidentel de celui-ci.

M. Génicot, envoyé en mission dans le Moyen Atlas en vue de concevoir et de réaliser la décoration d'une des salles de ce qui s'appelait alors l'Assemblée de l'Union française, avait été dirigé sur Ain Leuh par le colonel Pantalacci, chef du cercle d'Azrou, et c'est lui qui, avec l'humour et la distinction que j'appréciai tant par la suite, me fit les honneurs de... mon domicile. Nous devînmes vite amis, il revint nous voir plusieurs années de suite et j'eus la joie de l'accueillir en Allemagne en 1961, alors que j'y commandais le 16^e R.T.Méca. Nous assistâmes ensemble, de la tribune officielle, au défilé des chars du... carnaval de Neustadt.

Cette collection va nous permettre d'ouvrir, d'ores et déjà, au public la nouvelle salle aménagée pour y exposer l'œuvre de « la France au Maroc », comme le souhaitent nombre de nos Descendants et de jeunes visiteurs.

Tout en renouvelant à M. Génicot mes vifs et bien amicaux remerciements pour ce don, je souhaite qu'il soit suivi de beaucoup d'autres et que les membres de la Koumia nous permettent, par leurs envois, de témoigner concrètement de l'œuvre civilisatrice qu'ils ont accomplie.

Sur proposition de son président, le conseil d'administration de la Koumia a, dans sa séance du 17 février 1981, décerné le titre de « membre d'honneur de la Koumia » à M. Robert Génicot pour le remercier de son don généreux.

Général FEAUGAS.

RECTIFICATIF

Dans le bulletin n^o 79, de décembre 1980, il a été mentionné que Mme Pélorjas avait fait don au musée du fanion du 2^e Tabor, commandé par le colonel Pélorjas en Italie.

Il s'agit du **11^e Tabor**. L'erreur provient d'une confusion avec le chiffre romain II.

Que le colonel Roussel, ancien commandant du 2^e Tabor, veuille bien en excuser le secrétariat.

Au sujet du 11° Tabor, le colonel Lucasseau nous communique :

« En pensant au colonel Pélorjas, en remuant nos archives, en parlant fanions...

« C'est avec émotion que les goumiers du 11° Tabor ont pu lire dans le bulletin de décembre 1980 de « La Koumia », le beau geste de Mme Pélorjas, confiant au musée de Montsoreau le deuxième fanion dudit Tabor, celui de la campagne d'Italie.

« Nous avons beaucoup correspondu, le colonel Pélorjas et moi-même, au moment où le général Delaunay (aujourd'hui chef d'état-major de l'Armée de terre) accueillait avec une profonde conviction et beaucoup de chaleur humaine la proposition de la Koumia, sollicitant l'honneur de voir un des siens, un goumier, donner son nom à une promotion d'E.O.R. de l'Ecole de cavalerie de Saumur : « Lieutenant-Cazelles ».

« Avec quelle foi rayonnante et quel attachement affectueux le colonel Pélorjas me parlait de son 11° Tabor, des camarades Cazelles, Dilly, Garret, Boireau, Bioletti et de ses goumiers marocains morts au champ d'honneur, de Marchand et de Montillet, fidèles rapporteurs du combat de l'Orticello, des anciens du Tabor, Wartel, Defaysse, Avenier, Gaillard, Teruel, Mauriac, Bramey, et les autres !...

« Ne pouvant avec regret se rendre à Saumur le 21 mai 1977, il m'écrivait encore : « Cazelles était un très chic officier de haute valeur morale. Il est digne du grand honneur qui lui est fait. Et cet honneur rejailit sur tous ses camarades de combat, officiers, sous-officiers et goumiers du 11° Tabor. Et c'est en leur nom que je dis : merci. »

« Par ailleurs, le fanion du 11° Tabor, celui d'Italie, a son histoire, comme ses compagnons de gloire qui l'encadrent. Chacun sait, à la Koumia, le travail de Pénélope réalisé par le commandant Pasquier et son épouse, pour rechercher, réparer, regrouper les fanions des Goums et des Tabors au musée de Montsoreau.

« Ce fanion fut conçu et réalisé par les officiers qui aimaient écrire 11° Tabor pour pouvoir chanter « deux fois premier » et cela à N'Kheila avant le grand départ pour Naples. Il comporte une belle tête de mouflon, les inscriptions « Abruzzes », « Toscane », une « blessure » par éclat d'obus (26 mars) ceinte d'une broderie d'or et... une superbe queue de cheval, bien entendu.

« Au retour d'Italie, les officiers confièrent le fanion en garde et dépôt au colonel Pélorjas. En mars 1977, ce dernier m'écrivait : « Tout a une fin, hélas !... Lorsque je m'en irai, je serai très heureux que ce fanion d'Italie prenne place, avec ses frères, au musée de Montsoreau. »

« Il est en place, merci, Madame Pélorjas. »

VISITE DU MUSEE DES GOUMS A MONTSOREAU

Dispositions en faveur des membres de la Koumia

La visite guidée du musée des Goums à Montsoreau est trop courte pour que les anciens du Maroc puissent regarder tous les souvenirs qui les intéressent.

Les membres de la Koumia en visite à ce musée auront la possibilité de prolonger leur visite en remplissant et en remettant au gardien le billet ci-dessous.

AUTORISATION

délivrée à M.
 membre de la Koumia, ou Ami des Goums, pour visite prolongée du musée des Goums à Montsoreau.

La présente autorisation doit être remise au gardien.

Elle ne dispense pas du paiement du droit d'entrée. Elle n'est valable que pour l'année 1981.

Le président de la Koumia.

CARNET

NAISSANCES

Nous sommes heureux d'annoncer la naissance de :

- Nicolas Oria, petit-fils de M. et Mme Ernest Oria, le 21 novembre 1980.
- Garance Chabert, petite-fille de M^e Pierre Réveillaud, le 9 décembre 1980 à Sainte-Félicité.
- Marie Bourget, cinquième petit-enfant du lieutenant-colonel et de Mme J. Bourget, le 16 janvier 1981 à Toulon.
- Marc, sixième petit-enfant de M. et Mme Giraud, et fils de M. Pierre Giraud, à Nantes.
- Thibault, petit-fils de M. et Mme Espeisse, et fils de M. et Mme de Trogoff de Boisguezennec.
- Benjamin, petit-fils du commandant et de Mme Henri Servoin, à Arcachon le 21 janvier 1981.
- Edouard, neuvième petit-fils du commandant et de Mme Pasquier, et fils de Jacques Pasquier.

Aux parents et grands-parents, « La Koumia » adresse ses chaleureuses félicitations.

DECES

Nous avons la peine d'annoncer le décès de :

- Mme Hubert Bistos, le 16 novembre 1980, à Biarritz, Mme Bistos était la mère de Michel et Bernard Jenny, membres de l'association des Descendants.
- Lieutenant-colonel Adam, à Perpignan, le 27 novembre 1980.
- Général Spitzer, à Versailles, le 24 décembre 1980.
- M. Hubert Thomasson, à Bouglon, en décembre 1980.
- M. Jean Boucheny, à Epinal, le 30 décembre 1980.
- Mme Dumont, née Daufresne de La Chevalerie, mère de Roger Dumont, président de la section d'Alsace-Moselle-F.F.A., en janvier 1981.
- Mme Thomas, veuve de l'adjudant-chef Thomas, en janvier 1981.
- M. Léon Bonachera, père de Gilbert Bonachera, de la section de Marseille. M. Léon Bonachera avait été adjudant d'artillerie, médaillé militaire, croix de guerre (trois citations), vieux Marocain de 1912 et colon à Meknès de 1918 à 1956.

En dernière heure, nous apprenons que Mme Berthe-Agnès Vandal est décédée le 28 février à l'hôpital d'Ambilly, près d'Annemasse, où une délégation régionale représentait la Koumia à ses obsèques, le jeudi 5 mars.

A toutes les familles en deuil, « La Koumia » adresse ses affectueuses condoléances.

Rectificatif au texte paru dans le bulletin n° 79, page 26, 3° parag. : **Jean Margot** était le **beau-frère** et non le beau-père du colonel Honoré. Il était le gendre du colonel **Giacomoni** et non Giacomini.

DISTINCTIONS

Le lieutenant-colonel Dunyach a été promu grand-officier de la Légion d'honneur par le président de la République dans la cour d'honneur des Invalides, à Paris, le mardi 16 septembre 1980.

La Koumia était représentée à cette cérémonie par son vice-président André Mardini et par son trésorier Henry Muller.

- Vincent Lécuyer, de la section du Sud-Ouest, a été promu officier de l'ordre national du Mérite dès 1979.
- André Desvallées, de la section de Marseille, a été fait chevalier de l'ordre national du Mérite à titre militaire.

« La Koumia » leur adresse ses chaleureuses félicitations.

**LE 11 MAI 1981, A 18 HEURES,
LA KOUMIA RANIMERA LA FLAMME
A L'ARC DE TRIOMPHE**

Nous espérons que les membres de la Koumia seront très nombreux à participer à cette cérémonie du souvenir.

Rendez-vous, à 18 heures, au musoir Champs-Élysées-Friedland.

IN MEMORIAM

Le lieutenant-colonel Robert ADAM

Madame,

J'ai le redoutable honneur de faire l'éloge funèbre de celui qui était votre époux.

J'ai été désigné par mes amis de l'ASSOCIATION DES COMBATTANTS DE L'UNION FRANÇAISE pour vous dire combien nous avons été affligés en apprenant sa mort et vous apporter si possible quelque consolation en vous affirmant que votre douleur est la nôtre.

Faire l'éloge funèbre d'un défunt, c'est retracer en présence de ceux qui le pleurent tous les actes à porter à son crédit au cours de sa vie.

Je ne vais pas consacrer à l'habitude — veuillez m'en excuser, je n'en suis pas qualifié —. Mais je vais vous dire, à vous ses enfants et à vous Madame, ce que le colonel Adam représentait pour nous.

Il m'avait précédé à l'A.C.U.F. Il a tenu à ce que j'en prenne la présidence, ma qualité de Catalan lui semblant nécessaire pour conduire notre association.

Modestement dans l'ombre, il est resté la cheville ouvrière de notre cohorte. Il était pourtant de mes grands anciens de l'Ecole d'élèves-officiers de Saint-Maixent. Je l'ai, comme nous tous, toujours considéré comme un aîné et comme un conseiller très écouté.

Il a réussi à rassembler autour de lui tous les membres de notre association et chacun lui manifestait beaucoup d'estime et d'attachement. Nous avons, grâce à lui, poursuivi le combat qu'il avait, au cours de sa carrière, toujours mené pour la défense de la liberté et le mieux-être de l'être humain, d'abord au Maroc, puis lors de la libération de notre patrie, ensuite en Indochine et, enfin, en Afrique du Nord.

Respectant la devise de notre école : « Le travail pour loi, l'honneur comme guide », il a servi sur tous les fronts, face parfois à l'adversité, avec acharnement et passion pour la défense des justes causes. Son honneur ne peut être mis en doute, la croix de commandeur de la Légion d'honneur, qu'il a méritée sur les champs de bataille, en témoigne. Comment, dans ces conditions, ne pas être fier d'avoir été de ses compagnons de route ?

La tâche qu'il nous a fixée n'est pas terminée. Il ne nous a pas abandonnés puisqu'il nous a montré le chemin.

Dieu n'a pas voulu qu'il poursuive avec nous ce chemin. N'ayons pas de regret à continuer sans lui une tâche qui pourrait nous paraître insurmontable. Je suis sûr qu'il saurait nous montrer, de l'au-delà, auquel nous sommes tous destinés, sa désapprobation.

Nous poursuivrons donc dans la voie qu'il nous a tracée, avec l'espoir et l'énergie qu'il a su nous inculquer, vers un destin plus grand et plus noble dans la recherche de la paix du monde.

Soyez fiers, vous ses enfants et vous Madame, de ce que le colonel Adam nous a légué. Si nous le pleurons ensemble aujourd'hui, sachons demain reprendre la route comme s'il était encore à nos côtés.

Adieu, Mon Colonel, au nom de tous tes amis, je te salue.

Allocution par le colonel Jacques Puigt, président départemental de l'Association des combattants de l'Union française des Pyrénées-Orientales, à l'occasion des obsèques du lieutenant-colonel Robert Adam, en l'église Saint-Jacques de Perpignan, le 27 novembre 1980.

Le colonel Victor BERTHON

Il a été rendu compte, dans le bulletin de juillet 1980, de la mort du colonel des A.M.M. Victor Berthon.

Mais les éléments ont manqué pour rédiger son in memoriam. Réparation est faite, aujourd'hui, grâce à notre camarade, le colonel Jean Deluc.

Né à Alger en 1902, Victor Berthon passe une partie de son enfance à Djelfa où son père est vétérinaire. Ses compagnons de jeux sont ses condisciples, pour la plupart musulmans, ce qui explique l'exceptionnelle connaissance qu'il acquiert de l'arabe et contribue à l'orienter vers le concours d'admission dans le corps des officiers interprètes.

Il suit le cours d'instruction préparatoire au service des Affaires indigènes à Alger et, nommé interprète stagiaire, est mis, dès 1923, à la disposition du résident général au Maroc. Il participe très activement aux opérations de pacification et fait l'objet d'une première citation à l'ordre de l'armée en septembre 1926. Sept autres suivront, dont trois à l'ordre de l'armée, de 1929 à 1933. La croix de chevalier de la Légion d'honneur lui sera décernée en 1930 et consacrera les mérites incontestés du jeune officier interprète, aussi brillant en opérations que dans les tâches pacifiques qui lui sont confiées dans divers postes. De ces postes ne citons que Rich où il sert sous les ordres du capitaine Parlange lequel, devenu général et président d'honneur de la Koumia, lui donnera, ainsi qu'à Mme Berthon, j'en ai été le témoin, les marques de la plus grande et sincère amitié.

Affecté au bureau régional de Fès le capitaine puis commandant Berthon y servira de 1937 à 1948 avec une interruption de quelques mois passés dans une unité en France de février à juillet 1940.

En 1948 il est mis à la disposition du haut commissaire de France en A.O.F. et restera à Dakar jusqu'en 1951 en qualité de chef du service des Affaires musulmanes. Entre-temps il a été promu, en 1950, au grade de lieutenant-colonel.

Sa dernière affectation sera le service régional des A.M.M. à Alger qu'il dirigera jusqu'en 1962. Colonel depuis 1959 et commandeur de la Légion d'honneur depuis 1951, il quittera l'armée active en 1962 et se retirera à Nice où il sera l'un des plus fidèles membres de la section Sud-Est de la Koumia jusqu'à son départ pour Montpellier, où Mme Berthon et lui retrouveront avec joie l'un de leurs fils et sa famille.

Depuis quelques années déjà, la santé du colonel Berthon s'était altérée. Il coulait cependant des jours paisibles dans sa résidence languedocienne d'où il conservait le contact avec ses amis auxquels il donnait, par lettres, les marques de cet humour et de cette gaieté qui l'avaient toujours caractérisé. Il semblait, une fois encore, avoir surmonté une alerte qui l'avait conduit à l'hôpital et il avait regagné son domicile. Avec sa fidèle compagne il y formait des projets en vue

de l'heureuse célébration de leurs cinquante ans de mariage lorsque, le 19 mai 1980, il disparaissait, ravi à l'affection des siens et de ses amis.

Nous perdions ce qu'on est convenu d'appeler un homme de bien. Tous ceux qui s'honorent de l'avoir bien connu n'oublieront jamais ses qualités. Sur le plan militaire il fit preuve d'un grand allant et d'un beau courage ainsi qu'en font foi ses nombreux titres rappelés ci-dessus. Sur le plan politique il montra un exceptionnel don du contact et un sens aigu de l'appréciation des situations. L'un et l'autre furent reconnus de ses supérieurs qui le laissèrent de longues années à la tête de la section politique du Secrétariat général de Fès. Sur le plan humain il apparut comme très affable, plein d'humour, toujours serviable et d'une grande disponibilité, ce qui explique le grand nombre de ses amis. J'y ajouterai une authentique bienveillance à l'égard de ses subordonnés, dont je fus avant qu'il ne m'honore d'une amitié qui devait demeurer très vive jusqu'à sa mort.

Le colonel Berthon restera un exemple non seulement pour ses fils mais aussi pour tous ceux qui l'ont connu, estimé et aimé.

Jean Deluc.

Le sergent-chef Jean BOUCHENY

Notre camarade, le sergent-chef Jean Boucheny, n'est plus.

Il est décédé, presque subitement, le 30 décembre 1980, des suites d'une maladie incurable contractée en service.

Il naquit le 26 décembre 1927 à Rabat où son père était fonctionnaire dans la police chérifienne. Très jeune, il se distinguait lors du débarquement américain à Safi, en 1943, et recevait, à moins de seize ans, la croix de guerre 1939-1945, décernée par le général Noguès.

Engagé volontaire en 1947, il effectuait un premier séjour en Extrême-Orient dans les rangs du 2^e R.T.M. A l'issue de ce séjour il contractait un rengagement au titre des Goums marocains. Il était alors affecté au 40^e Goum dans les Ait-Baha.

Sous les ordres du colonel Coudry, il effectuait ensuite un deuxième séjour en Indochine avec le 10^e Tabor. Cité à nouveau en 1954, au Nord Laos, il recevait la médaille militaire et la croix de guerre des T.O.E. des mains du général Sore, notre regretté président d'honneur. Sur le chemin du retour d'Extrême-Orient, il effectuait une « halte » dans l'Aurès, en Algérie, où débutait une nouvelle campagne.

Après l'indépendance du Maroc, il servait dans une formation de l'armée royale marocaine jusqu'en 1958. A cette date, il regagnait la métropole et c'était alors pour lui le 35^e régiment d'infanterie à Belfort. C'était aussi les premiers symptômes de la maladie qui devait l'emporter. En septembre 1962, il était mis à la retraite pour infirmité grave et incurable. Rendu brutalement à la vie civile, il trouvait un emploi à l'Office public des H.L.M. de la ville d'Epinal, emploi qu'il occupa jusqu'à la veille de son décès.

Les obsèques religieuses ont été célébrées en l'église Saint-Antoine d'Epinal. Il était entouré des membres de sa famille et de ses nombreux amis, notamment ses amis des Goums et du Corps expéditionnaire français d'Extrême-Orient. Il a été inhumé ensuite dans le cimetière du Thillot.

Jean Boucheny était le beau-frère de notre camarade l'adjudant-chef Jean David. Il laisse une veuve et un fils, Pascal qui effectue, actuellement, son service militaire.

Jean Boucheny avait été très marqué par l'obligation qui lui avait été faite de quitter l'armée. Il aimait retrouver les camarades de la Koumia et du C.E.F.E.O., car il était de ceux qui croient en l'amitié des hommes.

J. Vieillot.

Le général Jean-Pierre SPITZER

Le général Spitzer appartient à la génération des officiers dont la carrière fut centrée sur la Deuxième Guerre mondiale et les campagnes qui s'ensuivent.

Le 1^{er} octobre 1929, à dix-sept ans et demi, Jean-Pierre Spitzer entre à Saint-Cyr. Il en sort dans la Cavalerie. Sous-lieutenant de vingt ans, il rejoint le 2^e Spahis algériens et, bientôt après, le 1^{er} Etranger de cavalerie au Maroc. Entre-temps, il a suivi le cours des Affaires indigènes. Ainsi, dès les premières années de sa vie militaire sont plantés les trois jalons qui guideront toute sa carrière. Le Maghzen, auquel il consacrera dix-sept années, dont un séjour initial de douze ans, de 1932 à 1944, interrompu seulement par la campagne de France ; la Légion, dont la passion froide et totale du service provoque un attachement fidèle et profond ; la vie de poste aux confins algéro-marocains qui favorise le contact direct avec les hommes, et l'initiative dans le commandement.

En juin 1940, le lieutenant Spitzer combat au sein du groupe de reconnaissance de la 7^e D.I. nord-africaine mis sur pied par le 1^{er} Etranger de cavalerie. Il assume des missions d'arrière-garde sur la Somme et sur l'Oise. Il est deux fois cité.

Dès juillet 1940, il est de retour au Maroc. A Rabat s'affirment, comme dans toute l'Afrique du Nord, l'espoir d'un retournement qui mettra fin à l'humiliation de la France, et la volonté d'aider à sa libération. Dans cet esprit, le capitaine Spitzer sert aux Affaires indigènes. A ce titre, il prend, à Noël 1942, le commandement d'un maghzen mobile qu'il conduit au combat en Tunisie contre l'Afrika-Korps. Dans le Sud tunisien, près de Metlaoui, à la tête de ses moghazenis, et avec tout son esprit cavalier, il conduit des reconnaissances hardies. Il se distingue ensuite, tout particulièrement, sur les pentes du massif du Zaghouan dans l'attaque qui met fin, le 8 mai 1943, aux opérations des forces allemandes en Afrique. Il est deux fois cité encore et est fait chevalier de la Légion d'honneur.

Cette campagne à peine close, à un moment délicat de l'évolution de l'A.F.N., sa grande connaissance des hommes et du Maghreb le fait affecter à la direction des Affaires politiques du Maroc. Il quitte ce poste important pour participer aux combats de libération de la France dans un régiment blindé ; en particulier dans les Vosges en novembre et décembre 1944. Grièvement blessé près d'Orbey le 21 décembre 1944, il est fait officier de la Légion d'honneur.

En 1946, depuis quinze ans le capitaine Spitzer mène une vie opérationnelle active en A.F.N., coupé par les deux campagnes de France. Le moment est venu de se reorienter vers les préoccupations internationales qui marquent l'après-guerre. Les cours classiques de l'École de guerre succèdent à une affectation à l'Inspection des forces terrestres d'A.F.N. et préparent à une mission de deux années auprès d'un commandement interallié de l'O.T.A.N. en Italie, à Vérone. Entre-temps, une affectation au 2^e R.E.C., à Oujda, ramène le chef d'escadrons Spitzer aux réalités qui lui sont les plus chères, le Maroc et la Légion.

Le 1^{er} août 1956, le colonel Spitzer prend le commandement du 1^{er} R.E.C. à Sousse. Très peu après, il conduit le régiment en Algérie. Durant près de deux années, il mène, à la frontière algéro-tunisienne, des opérations actives et efficaces destinées à interdire la pénétration des bandes rebelles, armées et formées en Lybie et en Egypte. Il est cité en termes élogieux : « Brillant colonel du prestigieux 1^{er} R.E.C.... il peut revendiquer une part essentielle des nombreux succès obtenus dans le refolement et la destruction des bandes rebelles en juin 1958. »

Accédant aux étoiles en 1963, le général Spitzer continue d'assurer avec la foi et le fanatisme dont il fait preuve depuis trente ans des commandements divers : 2^e brigade blindée, groupement des unités sahariennes de sécurité protégeant le Centre d'expérimentation nucléaire de Reggane, à Colomb-Béchar, où il a servi au début de sa carrière, 23^e division militaire à Rouen. En 1969, il est nommé chef de la mission militaire auprès du Conseil militaire de l'O.T.A.N. C'est dans cette haute fonction que le général Spitzer, le 6 décembre 1971, quitte l'Armée, dans laquelle il a entamé sa quarante-troisième année de service.

Deux aspects dominant cette longue carrière d'entraîneur d'hommes, totalement dévoué à la patrie : en premier, le sens des contacts humains, francs, clairs,

simples, développés avec les moghaznis et surtout avec les légionnaires ; en second lieu, le goût des responsabilités et des initiatives.

Le dévouement aux hommes et à la Légion du général Spitzer ne prend pas fin avec son appartenance à l'armée active : de 1973 à 1978, il préside la Fédération des sociétés d'anciens de la Légion étrangère. Il se donne à fond à cette tâche. Il l'abandonne par scrupule de conscience lorsqu'il craint que la maladie qui apparaît et l'emportera, ne l'astreigne à diminuer son activité au profit des anciens légionnaires.

Noël est pour tous les hommes, et pour les légionnaires en particulier, une célébration spécialement honorée : le général Spitzer, au cours de ses diverses affectations à la Légion, et comme chef de corps du 1^{er} R.E.C., veillait à ce que cette solennité fut, en commun, préparée avec soin : c'est justement une veille de Noël que prend fin une vie toute de dévouement aux hommes et à la France.

Il y a là un signe symbolique de confiance dans la valeur éternelle de la vie, pour nous tous, et pour vous, Madame, qui êtes éprouvée. Le général Spitzer a toujours trouvé auprès de vous l'appui qui lui a permis de se donner sans réserve aux hommes qui lui étaient confiés. C'est en un temps de Noël aussi que, quelques semaines après votre mariage, il avait reçu un commandement qui l'envoyait combattre en Tunisie. L'Armée et la Légion vous expriment, ainsi qu'à vos enfants, leurs condoléances ; elles s'unissent à la peine que vous éprouvez.

Général Spitzer, depuis l'âge de dix-sept ans, et pendant cinquante et un ans, jusqu'à la veille de ce Noël 1980, anniversaire de l'Espérance qui réunit les hommes, vous avez servi avec honneur et fidélité la France, l'Armée, la Cavalerie, la Légion : elles vous saluent.

Allocution prononcée le 29 décembre 1980
aux obsèques du général Spitzer, aux Invalides,
par le général COMPAGNON.



ASSOCIATION DES DESCENDANTS DES MEMBRES DE LA KOUMIA

Procès-verbal de la réunion de la réunion du conseil d'administration du mardi 17 février 1981

Les membres du conseil d'administration de l'association des Descendants des membres de la Koumia se sont réunis, le mardi 17 février 1981 à 18 heures, au cercle des officiers Napoléon de la Garde républicaine de Paris, 1, place Baudoyer à Paris.

Les questions inscrites à l'ordre du jour étaient les suivantes :

- 1° Préparation de l'assemblée générale de Strasbourg, les 30 et 31 mai 1981.
- 2° Examen des comptes 1980 de l'association.
- 3° Réponses au questionnaire sur le voyage au Maroc.
- 4° Nombre de sociétaires. — Paiement des cotisations pour 1981.
- 5° Descendants marocains des goumiers au Maroc.
- 6° Projet de modification de l'article 2 des statuts.
- 7° Règlement intérieur.
- 8° Evénements concernant la vie de l'association.
- 9° Questions diverses.

Avant d'ouvrir la séance, le président fait l'appel des membres du conseil d'administration présents ou représentés.

Etaient présents : Mmes Francine de Lignières-Picardat, Maëva Hovasse-Escolle, MM. Robert Coudry, Georges Boyer de Latour.

MM. Pierre Feugas et Michel Pasquier avaient envoyé leur pouvoir.

Etaient absents : Mme Elisabeth Pernoux et M. Jean Borius.

Assistaient au conseil d'administration les sociétaires autorisés : Mmes M.-Thérèse Abadie-Carrère, Marie-France de Lestang-Feugas, Jocelyne Rouyer-Muller, Mlle Hélène de Lignières, ainsi que M. Jean-François Carrère.

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement se tenir.

L'ordre du jour de l'assemblée générale de Strasbourg des 30 et 31 mai 1981 proposé par le président aux membres du conseil d'administration est soumis à l'étude du conseil qui l'approuve. Cet ordre du jour est fixé comme suit :

- 1° Rapport moral du président sur la vie de l'association.
- 2° Présentation par le trésorier des comptes de l'année 1980. Rapport financier et prévisions budgétaires pour 1981 présentés par M. Michel Pasquier.
- 3° Projet de modification de l'article 2 des statuts.
- 4° Renouvellement par moitié des membres du conseil d'administration.
- 5° Adoption du règlement intérieur.
- 6° Questions diverses.

En l'absence du trésorier, l'examen des comptes de l'association pour 1980 est reporté à une date ultérieure. Le trésorier établira, dès que possible, son rapport financier concernant les recettes et les dépenses, le détail des cotisations, dons, abonnements au bulletin « La Koumia », annuaire, frais de bureau, etc.

Le point précis du nombre de cotisants et du nombre d'adhérents sera fait pour les années 1980 et 1981.

En ce qui concerne le projet de voyages au Maroc et les réponses au questionnaire, les informations suivantes peuvent être données. Mme de Lestang a rencontré le docteur R. Rahhali, ministre de la Santé du royaume du Maroc.

Le docteur Rahhali a bien voulu indiquer à Mme de Lestang que le meilleur accueil serait réservé aux descendants qui se rendront au Maroc.

L'ensemble des ministères marocains, et des services spécialisés dans le tourisme, ont donné un accord de principe pour que l'organisation de ce voyage permette la rencontre avec les descendants marocains, dans l'amitié et la fraternité franco-marocaines.

Mme de Lestang veut bien prendre en charge la liaison avec les autorités marocaines et la coordination des actions avec les divers organismes intéressés pour la mise sur pied d'un voyage au Maroc au cours du mois de septembre 1981. Mme de Lestang s'occupera spécialement du séjour des descendants dans la région du Moyen Atlas. Ce séjour étant limité à huit jours, les descendants qui souhaiteraient prolonger leur séjour pour visiter le Sud marocain pourront le faire.

L'ensemble de l'organisation de ce voyage sera supervisé par le ministre d'Etat chargé du tourisme marocain.

Le président demande à Mme de Lestang de bien vouloir mettre au point par écrit un projet précis concernant le séjour dans le Moyen Atlas : calendrier, programme quotidien, conditions d'hébergement, de transport et de coût.

Le transport vers le Maroc sera effectué par avion, aux meilleures conditions financières possibles. Mlle Antoinette Guignot sera contactée par Mme de Lestang pour arrêter les conditions du transport aérien.

Mme de Lestang précise qu'une lettre officielle du président doit être adressée aux autorités suivantes : M. le ministre d'Etat chargé du Tourisme du royaume du Maroc, M. le ministre de l'Intérieur, M. le ministre chargé des P.T.T., M. l'ambassadeur du royaume du Maroc à Paris et également à M. l'ambassadeur de France au Maroc.

Des réunions officielles seront organisées par les autorités marocaines entre les descendants marocains et les descendants français.

Afin de ne pas créer de complications trop importantes pour l'organisation du voyage et des charges trop lourdes, le nombre de descendants français qui participeront à ce premier voyage sera limité à environ 25.

A propos de ce voyage, le président dresse le bilan des réponses au questionnaire envoyé à tous les descendants.

Le questionnaire a été envoyé à 223 descendants. Pour 1981, 11 réponses ont été reçues. Pour 1982, 14 réponses ont été reçues. Soit, au total, 25 réponses sur 223.

L'analyse de ces réponses pour 1981 a fait apparaître que 27 personnes : conjoints, enfants, souhaitent participer à ce voyage.

Une majorité se dégage pour l'organisation de ce voyage en septembre et pour une durée de deux semaines. Tous souhaitent un transport aérien et l'utili-

sation d'un car pour le circuit au Maroc. Une majorité apparaît dans le choix du Sud comme région préférée. Le choix des hôtels se porte, dans l'ensemble, sur la catégorie 3 étoiles. La plupart des descendants souhaitent bénéficier éventuellement d'un hébergement occasionnel dans les logements publics. A l'unanimité, les descendants souhaitent que ce voyage fasse l'objet de rencontres avec les descendants marocains et la population marocaine.

Si une majorité de descendants, 9 sur 13, considèrent que ce voyage constituera un retour aux sources, nombreux sont ceux qui considèrent que ce voyage sera l'occasion d'un enrichissement intellectuel.

Il est demandé aux descendants candidats pour le voyage 1981, de bien vouloir confirmer leur volonté de participation, dès qu'ils connaîtront les conditions détaillées du séjour : date, conditions financières, programme et durée.

Situation de l'association quant au nombre des descendants-sociétaires.

Le président indique qu'à ce jour 227 sociétaires sont inscrits à l'association. 47 sociétaires de 1980 ont renouvelé leur cotisation à ce jour. 51 sociétaires se sont inscrits pour 1981.

Il est signalé que 14 descendants n'ont pas renouvelé leur cotisation pour 1980. Le président leur demande de bien vouloir se mettre à jour rapidement.

Un appel est lancé à tous ceux qui n'ont pas encore renouvelé leur cotisation pour 1981. Le président indique que notre association ne dispose que de ressources provenant principalement de la cotisation de 20 F demandée à chaque sociétaire. Cette somme est très modique par rapport aux frais importants de correspondance engagés pour relancer les retardataires et assurer une bonne liaison entre tous les membres de l'association.

Quelques descendants augmentent spontanément le montant de leur cotisation par des dons. Le président et les membres du conseil leur adressent à tous de bien vifs remerciements et souhaitent que leur exemple soit suivi par tous ceux qui en ont les moyens. Toute aide, même matérielle, sera accueillie avec joie.

Déjà, une aide matérielle importante est accordée par des membres du bureau pour les photocopies et pour l'expédition de courrier.

Afin de dénombrer les descendants marocains des goumiers et des bureaux arabes qui séjournent en France et au Maroc, une action sera entreprise auprès de l'ambassadeur de France au Maroc, du ministère des Anciens Combattants, et des autorités marocaines pour recueillir des informations à leur sujet. Tous les membres de la Koumia qui posséderaient des renseignements sur des descendants marocains pourraient les communiquer au président.

Le président propose aux membres du conseil de **modifier l'article 2 des statuts de l'association**. Dans l'esprit de la fraternité et de l'amitié franco-marocaines une adjonction serait faite à cet article, dans la forme suivante : « de maintenir et de développer en France et au Maroc, avec les descendants marocains des goumiers, les liens d'amitié et de fraternité noués par leurs pères » ; cette adjonction serait placée après « ... le souvenir des anciens des Goums marocains et des Affaires indigènes du Maroc ».

A l'unanimité, les membres du conseil d'administration approuvent cette modification qui sera présentée à l'assemblée générale extraordinaire de Strasbourg qui se tiendra les 30 et 31 mai 1981, après l'assemblée générale ordinaire, pour approbation de la modification des statuts.

Le projet de règlement intérieur sera envoyé prochainement par le président à tous les membres du conseil d'administration pour critiques et observations, en vue de son adoption par l'assemblée générale de Strasbourg.

Une fois de plus, les membres du conseil d'administration demandent à tous les Descendants de bien vouloir faire part de tous les événements qui les concernent et qui intéressent l'ensemble des sociétaires : promotions, nominations, mariages, naissances, réussites aux examens et, malheureusement, les décès qui nous touchent.

Il est rappelé que, dans l'esprit qui a présidé à la création de notre association, tous ses membres doivent s'entraider sur tous les plans, en particulier sur le plan professionnel. De nombreux jeunes descendants sont actuellement à la

recherche d'emplois et il serait indispensable de penser avant tout à eux pour les aider à surmonter leurs difficultés matérielles.

Tous les descendants qui occupent des postes de responsabilité dans des entreprises sont sollicités. Si des postes sont disponibles, il sera demandé au secrétariat de la Koumia de bien vouloir faire paraître les propositions d'emploi dans les bulletins à venir.

A l'invitation du chef de bataillon Henry-Jean Fournier et du capitaine Jean-Bruno Vautre, tous deux membres de notre association et instructeurs à l'E.S.M.I.A. de Coëtquidan, le président et son épouse ont assisté à la **cérémonie du « 2 S » 1980**. Ils ont reçu un accueil chaleureux et amical.

Le président fait part de certaines difficultés de liaison et de transmission de l'information entre le conseil d'administration de la Koumia et le conseil d'administration des Descendants. Le président ne peut, à la fois, assister au conseil d'administration de la Koumia et à celui de l'association des Descendants. Les informations respectives données au cours de ces deux conseils d'administration ne sont connues qu'à postériori. Le président des Descendants souhaite pouvoir envoyer un des vice-présidents de l'association au conseil d'administration de la Koumia.

La secrétaire générale, Mme de Lignières-Picardat éprouvant, du fait de ses obligations professionnelles et familiales, de grandes difficultés à accomplir les tâches propres à ses fonctions, souhaite transmettre ses consignes à quelqu'un de plus disponible.

Le président, conscient de ces difficultés, propose de nommer Mme de Lignières vice-présidente et de soumettre cette proposition à l'assemblée générale de Strasbourg. Il sera nécessaire de proposer le poste de secrétaire général à une personne plus disponible. Les candidatures à ce poste devront être envoyées au président dans les meilleurs délais possibles.

Conformément aux statuts, quatre membres du conseil d'administration, dont les noms seront tirés au sort, devront soumettre leur réélection au scrutin des membres de l'assemblée générale.

A cette occasion, de nouveaux candidats pourront se présenter. Leur candidature au poste d'administrateur devra être proposée avant l'assemblée générale de Strasbourg les 30 et 31 mai prochain.

Le président souhaite que les descendants répondent nombreux à la convocation de cette assemblée générale pour témoigner leur fidélité à leur jeune association et leur intérêt à l'œuvre qu'elle poursuit en collaboration avec les membres de la Koumia.

Les administrateurs ne souhaitant plus prendre la parole, et l'ordre du jour étant épuisé, le président remercie les membres du conseil de leur collaboration et de leur intérêt pour la vie de leur association et la séance est levée.

Le président :

Georges BOYER de LATOUR du MOULIN.

Vie de l'association

1. Liste des descendants ayant participé au diner du 17 février 1981

Le général et Mme Abadie-Carrère, le commandant et Mme Boyer de Latour, M. Jean-François Carrère, Mme Camille Chanoine-Guignot, M. et Mme Charpentier, M. Robert Coudry, M. et Mme Dethomas-Guignot, Mme Martine Dubost-Gautier, Mlle Edith Fines, Mlle Antoinette-Marie Guignot, Mme Maëva Hovasse-Escolle, Mlle Soizik Jouin, M. le colonel et Mme de Lestang, Mme de Lignières-Picardat, Mlle Hélène de Lignières, Mme Lopez, M. Michel Mardini, Mlle Françoise Mikcha, M. et Mme Rouyer-Muller, Mlle Joëlle Vieillot, M. Gilles Vizioz, Mme Zignin-Mardini.

Au total : 28 descendants.

(Etaient excusés : Mme Peyron, Mlle Chantal Hunck de Boxel, M. Pierre Feugas, M. Michel Pasquier, M. et Mme Paul Legoux. Au total : 6 descendants.)

2. — Liste des donateurs, depuis la création de l'association

Le commandant Pasquier, M. Gaude.

Les descendants : MM. Jean-Luc Alexandre, Claude Borius, Georges Boyer de Latour, Jean-François Carrère, Tristan Carrère, François Cramoisy, Robert Coudry, Mlle Béatrice Coudry, le commandant François Delhumeau, M. Didier Fritsch, Mlle Chantal Hunck de Boxel, MM. Michel Jenny, Jacques Pasquier, Philippe Partiot, Mme Nicole de Senneville-Boyer de Latour. Au total : 17 donateurs.

3. — Promotions

— Le chef de bataillon Hervé Richaud a été promu au grade de lieutenant-colonel.

— Le colonel Abadie, époux de Mme Abadie-Carrère et gendre du colonel Carrère, a été promu au grade de général.

4. — Naissance

— M. Tristan Carrère nous fait part de la naissance de Jean-Dominique, le 20 décembre 1980.

L'association des Descendants leur adresse ses sincères félicitations.

5. — Décès

— Notre camarade Alain Picardat (descendant) fils du colonel Picardat, a eu la douleur de perdre son fils, âgé de dix-neuf ans.

— Notre camarade Guy Adam nous fait part du décès du colonel Adam, son père.

L'association leur adresse ses condoléances attristées.

« AIRPORT 80 — SALON-DE-PROVENCE

Le président de l'association des Descendants a reçu un article rédigé sur l'Ecole de l'air de Salon-de-Provence. Cyril Villerbu, sous-lieutenant, commissaire de l'air, actuellement à Salon, en est l'auteur.

Les informations contenues dans cette présentation de l'Ecole peuvent intéresser les jeunes gens et même les jeunes filles de nos familles.

Nous remercions Cyril Villerbu de sa contribution à une meilleure connaissance de l'Ecole de l'air et de son arme. Nous souhaitons que de nombreux Descendants prennent exemple sur lui en nous envoyant des articles sur les sujets qui les intéressent.

En 1934, le gouvernement, devant l'importance sans cesse accrue de l'aviation et devant la nécessité de spécialiser le plus tôt possible des jeunes gens dont la formation devait être longue, décida de créer l'Ecole de l'air qui s'installa dès 1937 à Salon-de-Provence.

Mission

L'Ecole de l'air est chargée de la formation, à partir d'étudiants de culture scientifique, d'officiers d'active destinés à servir dans le corps des officiers de l'air (navigants) dans celui des officiers mécaniciens, ou dans celui des officiers des bases (contrôle de la circulation aérienne). Ces officiers sont appelés aux postes de direction et de commandement les plus élevés de l'Armée de l'air.

Recrutement

Assuré par un concours annuel commun aux trois corps, du niveau de mathématiques spéciales, et ouvert aux candidats des deux sexes. Cependant, le corps des officiers de l'air (pilotes) n'est pas ouvert au personnel féminin.

Les candidats doivent être français ou naturalisés, être titulaires du baccalauréat, célibataires, âgés au 1^{er} janvier du concours de moins de vingt-deux ans pour les candidats pilotes, de moins de vingt-trois ans pour les autres spécialités. Il faut en outre satisfaire à des conditions médicales particulières : l'exercice du métier de pilote exige un excellent état physique (normes sévères pour l'état général, le système cardio-vasculaire, l'ouïe, la vue). Les normes imposées pour les autres spécialités sont elles-mêmes plus sévères que pour l'aptitude au service national.

ETUDES - REGIME

Engagement

— Les élèves admis à l'Ecole de l'air signent un engagement de huit ans. Le contrat signé pour la durée de la scolarité cesse lorsque l'élève est nommé sous-lieutenant ; il se voit alors appliquer le statut d'officier de carrière.

Durée des études

— Les études durent trois ans. Les deux premières années sont consacrées à la formation de l'officier et de l'ingénieur. L'année suivante voit à Salon le début de la formation professionnelle, qui sera poursuivie ensuite en école de spécialisation ou en cours de stages d'application.

Sanction des études

— Au terme de la seconde année, les élèves ayant satisfait aux différents examens de contrôle sont nommés sous-lieutenants. Ils reçoivent alors le titre d'ingénieur de l'Ecole de l'air, dont le diplôme est reconnu par la commission des titres d'ingénieur.

Régime

— Les études à l'Ecole de l'air sont gratuites. Gratuité aussi de la pension et du trousseau durant les deux premières années ; en troisième année les sous-lieutenants élèves sont externes et perçoivent la solde de ce grade.

ETAPES DE LA FORMATION

Les études se divisent en trois composantes :

— **Formation de l'officier**, étalée au cours des trois années — formation militaire — formation sportive — culture générale.

— **Formation de l'ingénieur**. L'instruction scientifique et technique occupe une large place au cours des deux premières années, la première étant consacrée aux sciences fondamentales (mathématiques, physique, mécanique, électronique, informatique), la seconde aux sciences économiques (aérodynamique, mécanique de vol, thermopropulsion, télécommunication, automatique).

— **Formation professionnelle**. Dispensée au cours de la troisième année.

— pilotes : phase élémentaire d'instruction au pilotage (cent soixante heures sur Fouga Magister) ;

— mécaniciens et officiers des bases : compléments techniques propres à la spécialité.

Après sa sortie de l'école, l'officier devra continuer à effectuer des stages de spécialisation en école (Tours pour les pilotes de chasse, Avord pour le transport) où le brevet de pilote lui sera décerné, ensuite viendra le perfectionnement en unité opérationnelle.

L'ECOLE MILITAIRE DE L'AIR

Depuis sa naissance, en 1932, l'Armée de l'air a donné la possibilité de devenir officier aux meilleurs de ses sous-officiers.

La formation de ces officiers est assurée par l'Ecole militaire de l'air, implantée aussi à Salon-de-Provence.

L'admission à l'école a lieu par voie de concours et les candidats à ce recrutement sont destinés au corps des officiers de l'air (pilotes), des officiers mécaniciens et des officiers des bases.

La durée des études est d'un an pour les premier et dernier corps, de deux ans pour les mécaniciens.

Le régime de l'école est l'internat, les élèves nommés aspirants d'active à leur entrée à l'école perçoivent la solde de leur grade. Ils sont nommés sous-lieutenants en fin de première année.

L'ECOLE DU COMMISSARIAT DE L'AIR

Elle a pour but de former les commissaires de l'air, officiers à vocation administrative générale. Elle fonctionne à Salon-de-Provence depuis 1953, auprès de l'Ecole de l'air et de l'Ecole militaire de l'air.

Recrutement

Il a lieu par voie de concours. Les candidats doivent être français, titulaires d'un des diplômes exigés aux concours d'entrée à l'E.N.A. (niveau minimum :

licence), âgés de vingt-cinq ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours, aptes au service dans l'Armée de l'air. Ils peuvent être mariés.

Dix places, en moyenne, sont offertes chaque année. Le concours est ouvert aux femmes dans la limite de 15 p. 100 du recrutement annuel.

Durée des études - Régime

Les élèves admis à l'Ecole du commissariat de l'air doivent contracter un engagement le liant au service pour huit ans, comme leurs camarades de l'Ecole de l'air.

La durée des études est de deux années à l'issue desquelles les élèves effectuent un stage sur une base aérienne. Leur carrière se déroule ensuite dans les services du commissariat sur les bases aériennes ou dans différents organismes de l'Armée de l'air ou interarmées.

Le régime de l'école est, dès la première année, l'externat à partir de la Toussaint. Les élèves sont aspirants la première année et nommés commissaires sous-lieutenants à la fin de cette année.

Trousseau et enseignement sont gratuits mais les élèves paient leur pension et doivent pourvoir à leur logement (possibilités sur la base) à partir du moment où ils sont externes.

Enseignement

Au cours des deux années d'études, les élèves commissaires de l'air reçoivent une formation très complète militaire (avec leurs camarades de l'Ecole de l'air), administrative et juridique (pensions, solde, droits sociaux, déplacements, marchés, contentieux, droit aérien, justice militaire, organisation de la défense) et technique (informatique, comptabilité, statistiques, matériels, restauration, textiles et cuirs).

De plus ils sont initiés aux techniques aéronautiques et peuvent être « lâchés » sur avion léger monomoteur.

L'enseignement est illustré par des voyages d'études, des visites d'organismes et d'établissements civils et militaires, d'usines et de bases aériennes, des stages sur base durant une semaine ; un stage de ski, un tour de France aérien et une croisière aérienne s'effectuant avec l'Ecole de l'air.

Dans toutes ces écoles, sont aussi formés des stagiaires étrangers provenant d'Afrique du Nord (Maroc surtout et Tunisie) et d'Afrique Noire (Côte-d'Ivoire, Cameroun, Sénégal...)

UNE FONCTION DE DEFENSE

Les élèves de chaque école ne sauraient perdre de vue la spécificité de leurs tâches. Cette spécificité réside dans leur participation au premier plan à la défense militaire du pays qui exige le maintien de la capacité opérationnelle permanente et instantanée des unités aériennes.

A cet égard, si les pilotes remplissent le plus directement leur fonction de combattant, officiers des bases, officiers mécaniciens et commissaires de l'air concourent au même titre que les officiers de l'air à la mise en service et à l'efficacité des appareils indispensables à la défense de la nation.

Commissaire sous-lieutenant Cyril VILLERBU.

Informations complémentaires : B.P.R.E. Ecole de l'air, 13661 Salon-de-Provence. Cedex.

ARTICLES DIVERS

LA PROMOTION 1980-1981 DE L'ECOLE MILITAIRE INTERARMES DE COETQUIDAN A ETE BAPTISEE DU NOM DE « CAPITAINE-RENE-COZETTE »

Coëtquidan, cour Rivoli, le 30 octobre 1980, 22 heures.

— Elèves-officiers de l'Ecole militaire interarmes, genou à terre !

La voix de la Fine de la Promotion vient de s'élever dans la nuit ; devant une foule nombreuse d'anciens de l'Ecole, de parents et d'amis, dans un silence recueilli, va se dérouler la cérémonie de remise des sabres aux élèves-officiers de l'Ecole militaire interarmes.

— Adoubez !

Comme au temps de la Chevalerie où, après une veillée d'armes, le novice recevait son épée, chacun va recevoir le sabre des mains de son parrain. Si aucun serment n'est plus prononcé à l'heure actuelle, cette cérémonie symbolise cependant l'engagement solennel pris devant les instructeurs, les anciens, les familles, à servir la patrie quoi qu'il puisse en coûter.

Puis la Fine de l'E.M.I.A., d'une voix forte :

— Mon Général, quel nom donnerez-vous à cette promotion de l'Ecole militaire interarmes ?

Ce baptême va unir la promotion pour toute une vie d'officier : « Capitaine-René-Cozette » est le nom choisi par les élèves-officiers, pour sa vie et sa mort exemplaires au service de la France.

La nouvelle promotion, comme pour sceller l'engagement de chacun, entonne alors « La Prière », chant traditionnel de l'E.M.I.A.

La passation du drapeau est alors faite par les anciens, actuels sous-lieutenants en école d'application, maintenant certains de la volonté des jeunes de relever le flambeau. Le défilé qui suit, premier acte collectif qui les engage tous, se doit d'être impeccable.

La promotion « Capitaine-René-Cozette » est née.

René Cozette est né le 10 octobre 1920 à Blida. Son enfance est bercée au rythme des unités de Tirailleurs et de Goums où sert son père. Aussi, très tôt, se prépare-t-il à faire une carrière d'officier.

Après de brillantes études au collège de Blida, il prépare Saint-Cyr à la corniche d'Alger. La défaite de 1940 ne lui permet pas d'accéder à cette grande école. Il s'engage alors dans l'Armée d'Afrique, qui s'entraîne pour reconquérir le sol métropolitain. Après un séjour au 7^e régiment de tirailleurs marocains et au 1^{er} régiment de zouaves, il est désigné pour suivre les cours des élèves-aspirants à Cherchell où il rejoint la promotion « Général-Weygand » (décembre 1942 - avril 1943). Après avoir été instructeur au 9^e régiment de tirailleurs algériens à Miliana, il va participer aux campagnes de la 1^{re} armée au sein du célèbre 2^e groupement de tabors marocains.

C'est d'abord la Corse, en septembre 1943, puis le débarquement à l'île d'Elbe où, le 18 juin 1944, il est blessé et reçoit sa première citation. Il se fait ensuite particulièrement remarquer au combat d'Aubagne pour la libération de Marseille, dans les Vosges, en octobre 1944, à la libération de l'Alsace, où il est à nouveau blessé le 11 décembre. L'attribution de la croix de guerre avec cinq citations, dont trois à l'ordre du corps d'armée, témoigne « de son allant, de son courage et de son sang-froid ».

Le 2^e groupement de tabors marocains étant dissous en juillet 1946, il rejoint la Légion étrangère avec laquelle il part en Indochine dans les rangs du 2^e régiment étranger d'infanterie. Officier de renseignements, chef de commando de partisans, il participe aux opérations de son unité au Tonkin et dans le Sud Annam. Blessé une nouvelle fois le 11 juillet 1948, il est fait chevalier de la Légion d'honneur pour services de guerre exceptionnels : « Officier brave au feu, chef de section mordant et accrocheur, toujours en tête de son unité et qui, à chaque opération, confirme sa réputation acquise au cours de la campagne 1943-1945. »

Après un séjour de deux ans, il revient en Algérie où il est désigné pour l'encadrement et l'instruction des unités de la Légion à Saïda (Algérie), puis au 6^e R.E.I. à Aïn Draham (Tunisie). Il retourne en Indochine le 15 mars 1954 où il est affecté au 5^e régiment étranger d'infanterie.

C'est avec cette unité qu'il livrera son dernier combat sur sa terre natale. En effet, il quitte Saïgon le 14 mars 1956. Précurseur de son régiment, il débarque à Alger le 17. Il sera tué le 20 en poursuivant une bande rebelle qui lui avait tendu une embuscade et qu'il avait mise en fuite. Il trouve la mort devant un ennemi très supérieur en nombre, dans les environs de Marnia (région de Tlemcen), à la frontière algéro-marocaine.

A ses obsèques, le ministre de la Défense dépose sur son cercueil la propre croix d'officier de la Légion d'honneur du chef de corps du 5^e R.E.I. Celui-ci écrit à ses parents :

« Il était le meilleur parmi nous. »

Le capitaine Cozette était :

- officier de la Légion d'honneur ;
- croix de guerre 1939-1945 avec cinq citations ;
- croix de guerre T.O.E. avec quatre citations ;
- croix de la Valeur militaire avec palme ;
- titulaire, à titre individuel, de la fourragère aux couleurs de la médaille militaire, décernée au 2^e groupement de tabors marocains.

**

SOUVENIRS D'INDOCHINE

Nos lecteurs trouveront, ci-dessous, deux articles de notre président, le général Feaugas, qui paraîtront, sur demande de l'éditeur, dans l'album sur la « guerre d'Indochine » qui sera édité, en 1981, par la Société de production littéraire, dirigée par Philippe Hédud.

Avec les goumiers marocains en Indochine

Les Goums marocains étaient des unités d'un type particulier. Elles étaient dites « supplétives » et « non endivisionnées ». Elles ne faisaient pas partie intégrante des divisions organiques de l'Armée, mais étaient mises à la disposition de celles-ci pour des missions particulières.

Les Goums étaient constitués uniquement de volontaires, montagnards pour la plupart, qui s'étaient engagés pour servir un chef plutôt qu'une cause ou une patrie.

Après avoir constamment ouvert la voie aux troupes françaises durant la pacification du Maroc, et brillamment combattu à l'avant-garde de celles-ci tant en Italie qu'en Tunisie, en France et en Allemagne au cours de la guerre de 1939-1945, les Goums ont participé activement à la campagne d'Indochine au sein du G.T.M.E.O. (Groupement de Tabors marocains d'Extrême-Orient) de 1948 à 1954.

En tant que commandant du 1^{er} Tabor marocain, tabor de tradition du 2^e G.T.M. que commandait, en Corse, en métropole et en Allemagne le colonel Boyer de Latour, il m'a été donné de participer à des opérations dans le Haut Tonkin, et en

particulier aux tristement célèbres combats de la R.C. 4 en octobre 1950, au cours desquels les goumiers marocains des 1^{er}, 3^e et 11^e tabors ont, une fois de plus, prouvé dans des circonstances difficiles leur totale fidélité à leurs chefs.

C'est de cette fidélité que je voudrais ici porter témoignage afin que justice soit rendue à ceux dont bien des auteurs de récits guerriers ont systématiquement passé sous silence le courage et l'abnégation, allant trop souvent hélas ! jusqu'au sacrifice suprême.

Compte tenu du créneau qui m'est réservé dans l'ensemble du présent ouvrage, je me bornerai à exposer brièvement l'attitude de ces goumiers marocains dans trois circonstances successives mais très différentes : la période de recrutement, le combat, la captivité chez les viets minh.

Lorsqu'en 1950 il s'est agi de compléter les effectifs du 1^{er} Tabor marocain (un Tabor est constitué de trois Goums de combat et d'un Goum de commandement et d'accompagnement) en vue de son envoi sur le théâtre d'opérations de ce qu'on appelait encore l'Indochine, je sollicitai des autorités de Rabat l'autorisation de me rendre en tribu Ait Serrouchen et Marmoucha du Moyen Atlas. J'y avais antérieurement exercé des fonctions administratives au sein du service des Affaires indigènes mais, surtout, étaient originaires de ces tribus la plupart des goumiers qui avaient effectué avec moi les campagnes d'Italie et de France au 18^e Goum, puis au 17^e Tabor, et qui, en 1945, avaient été « rendus à la vie civile ».

Après une semaine passée à visiter les douars et ksour et à arpenter les pistes de la région de Boulemane, Skoura et Immouzer des Marmoucha, je rentra rassuré à Azilal, poste de commandement du 1^{er} Tabor dans l'Atlas Central.

Plus de cinq cents candidatures s'étaient manifestées alors que je ne disposais que de deux cents places. Il me fallut non seulement procéder à un premier éliminatoire que je confiai au médecin mais, ce crible se révélant insuffisant, il fut nécessaire d'effectuer une sélection fondée sur les antécédents guerriers de chacun. Or chaque candidat s'efforçait de me remettre en mémoire ses propres exploits en les exaltant quelque peu afin de me convaincre qu'il était le meilleur, et que je me devais de l'emmener.

« Tu me connais, disait l'un, tu ne peux pas repartir au baroud sans moi. » « Comment, disait un autre, peux-tu penser barouder avec des gens qui ne te connaissent pas ? (il voulait parler des goumiers dont je venais de prendre le commandement à Azilal). C'est avec nous seuls que tu pourras barouder comme avant », pensant aux campagnes de France et d'Italie. Je dois à la vérité de dire que j'eus bien des difficultés à établir un choix définitif parmi tous ces montagnards berbères qui me manifestaient ainsi une confiance qui ne se démentit jamais, et que l'un d'eux résumait dans cette phrase toujours présente à ma mémoire : « Là où tu iras, nous irons avec toi. »

Cette fidélité, cet attachement au chef connu, ils l'ont prouvé en quittant non seulement leur tribu, mais leur pays, leur Afrique, pour la terre lointaine d'Indochine à la nature totalement inconnue et qui, rapidement, se révéla hostile. Ils l'ont confirmé par la suite, tant au cours des opérations menées dans le Haut Tonkin, à la frontière chinoise, dans la région de Dong Dang (12 kilomètres au nord-est de Langson), que lors des furieux et sanglants combats de la R.C. 4 qui, en octobre 1950, aboutirent à l'anéantissement des colonnes Lepage et Charton.

Ouvrant la voie à la colonne Lepage, tant au départ de Langson que quelques jours plus tard depuis That Khé, puis rompant l'encercllement viet minh dans la région de Coc Xa, les goumiers du 1^{er} Tabor se sont montrés en tous points dignes de leurs aînés et de leur propre passé.

Malgré les fatigues, les privations, les intempéries, les difficultés du terrain, l'écrasante supériorité numérique de l'ennemi, et le sentiment d'isolement éprouvé par tous, sachant qu'aucune aide ne pouvait nous parvenir ni par terre — les Viets avaient coupé les routes derrière nous —, ni par air — les conditions atmosphériques étaient très mauvaises — aucun goumier n'a flanché. Tous se sont groupés autour de leurs cadres français, se confiant à eux autant qu'à Allah. Aussi, lorsqu'après l'échec sanglant subi par le 1^{er} B.E.P. (Bataillon étranger parachutiste), l'honneur revint au 1^{er} Tabor de tenter de rompre l'encercllement viet, c'est presque naturellement, instinctivement, que, suivant l'exemple de leurs chefs, les goumiers du 59^e Goum, bientôt suivis par ceux de tout le Tabor, déferlèrent des calcaires en hurlant la « chehada », prière que tout musulman récite avant de mourir, devenue en l'occurrence le chant de guerre de tous. Chant qui

suscita chez l'adversaire une panique telle que les deux colonnes purent enfin faire leur jonction, ce qui, hélas ! ne prolongea leur survie que de quelques heures seulement.

Après ces tragiques journées où périrent plus de mille goumiers, commença pour d'autres une captivité d'un type tout à fait particulier dont je dirai un jour quelque part les divers aspects. Mais je voudrais affirmer ici que si la fidélité de nos goumiers s'était révélée exemplaire dans l'action, elle le fut aussi, et c'était certainement plus difficile encore, dans l'adversité.

Après plusieurs jours d'errance dans la brousse, par petits groupes, afin de trouver le « trou » qui, à travers les unités ennemies, nous permettrait de rejoindre les troupes françaises dont nous étions coupés, ayant réussi à déjouer de multiples embuscades, toujours escorté de quelques goumiers, mais sans vivres et surtout sans munitions, et alors que je commençais à souffrir sérieusement d'une blessure à la jambe, notre petit groupe fut interpellé au détour d'un sentier par une unité viet qui tentait de nous encercler. Ne pouvant plus marcher qu'avec beaucoup de difficulté je donnai l'ordre aux goumiers encore valides qui étaient à mes côtés de profiter de ce que j'allais attirer l'attention des Viet sur moi pour tenter de s'échapper avant que notre encerclement soit totalement réalisé. Leur refus de me laisser seul fut unanime et catégorique : « Nous ne voulons pas t'abandonner seul à ses s..., m'affirmèrent-ils, nous restons auprès de toi. » Je fis alors très rapidement démonter les armes de poing dont nous disposions encore, devenues inutiles faute de munitions, les pièces en furent dispersées dans la brousse environnante ; je brisai rageusement mes jumelles contre un rocher. Quelques secondes plus tard nous nous retrouvions prisonniers d'un détachement viet très fortement armé. Et ce fut la captivité.

Durant celle-ci, malgré les pressions tant morales que physiques exercées par nos geôliers, nos goumiers sont demeurés ce qu'ils avaient toujours été : dévoués par affection, au point qu'outrés de cette attitude des Viet ils séparèrent rapidement de nous, ne pouvant admettre l'aide matérielle qu'ils nous apportaient spontanément, s'offrant à laver notre linge, à porter le fardeau de notre ravitaillement... En ces pénibles circonstances, où nos geôliers n'avaient pour but que de nous rabaisser aussi bien physiquement qu'intellectuellement et moralement, l'affectueuse sympathie que ne cessaient de nous manifester en toutes occasions nos goumiers fut pour nous un puissant réconfort.

Je ne pourrais mieux conclure ces quelques lignes qu'en témoignant à nouveau de la solidité de l'amitié franco-marocaine qui, scellée tant dans le bled que sur tous les champs de bataille où a été engagée la France depuis 1914, a résisté aux événements politiques de ces dernières années et se perpétue dans la génération qui nous suit.

Le « bon grain » qu'avait semé le maréchal Lyautey et qui avait paru à certains se dessécher est en train de « lever », laissant espérer à nouveau de fructueuses moissons.

Général FEAUGAS.



En captivité chez les Viet

Quelques ouvrages ont été publiés sur la vie dans les camps de prisonniers des Viet minh entre 1950 et 1954, et d'autres le seront encore ; aussi n'est-il pas question de faire ici le récit des quatre longues années que certains d'entre nous ont vécues derrière le « rideau de bambous ».

Je voudrais seulement, en contant quelques anecdotes vécues, tenter de faire comprendre au lecteur quelques aspects de la mentalité de nos geôliers, atteints de ce dogmatisme primaire dont le communisme imprègne systématiquement tous ses cadres.

Ayant été chargé par mes compagnons de captivité, tous officiers ou adjoints-chefs, d'établir la liaison entre eux et les « responsables » du camp, le

commissaire politique en particulier, l'un de mes premiers entretiens avec celui-ci se déroula le 13 août 1951.

Nous venions de subir plus de dix mois de captivité dans des conditions physiques et morales très éprouvantes et la mortalité s'accroissait encore durant cette période de fortes chaleurs au milieu des rizières envahies de moustiques contre lesquels nous ne disposions d'aucun moyen de protection. La plupart de mes compagnons étaient épuisés par le climat, le rationnement de la nourriture, et les corvées de ravitaillement (nous devions effectuer presque quotidiennement des transports de sacs de riz de 25 kg sur 30 à 40 kilomètres, pieds nus à travers la brousse) ; quelques-uns me demandèrent de solliciter de nos geôliers que le 15 août soit un jour de repos.

Je ne savais pas trop quel motif j'allais invoquer pour obtenir ce « jour de congé » quand me vint l'idée de prétexter de ce que le 15 août était la date anniversaire de la capitulation du Japon.

Je demandai donc audience au commissaire politique qui me reçut presque aussitôt. Il avait, m'affirma-t-il, ordre d'écouter le représentant des prisonniers qui lui avaient été confiés par le peuple vietnamien dont ils étaient les hôtes forcés. Je lui exposai le but de mon entretien en lui précisant que le 15 août devait être célébré par nous tous comme une fête, puisque c'était l'anniversaire de la capitulation d'un gouvernement capitaliste, colonialiste, impérialiste (trois termes inséparables dans le langage communiste). Il me rétorqua que la France n'ayant pas combattu le Japon il n'avait aucune raison d'accéder à ma demande. Je lui précisai qu'il ne devait pas ignorer la présence du général Leclerc à cette capitulation et que ce fait justifiait suffisamment à mes yeux la participation des Français à la commémoration de la défaite japonaise. Il ne se laissa pas convaincre par cet argument et allaît me renvoyer à ma kha-nia (paillote sur pilotis) lorsque j'imaginai de lui exprimer ma déception « d'autant, ajoutai-je, qu'en France, le 15 août est férié ». Il m'en demanda la raison et je lui expliquai que l'un de nos rois ayant voué la France à la Vierge, le 15 août, fête de celle-ci, était pour tous un jour de fête durant lequel personne ne travaillait. Son visage soudain s'éclaira : « Ah ! oui, me dit-il, la Vierge, vous y croyez ? Vous croyez sans doute aussi aux miracles de Lourdes ? » Pensant que pour avoir eu connaissance des miracles de Lourdes il avait dû être l'élève de l'un de nos missionnaires, j'insistai sur l'ampleur des cérémonies qui se déroulent dans cette petite ville des Pyrénées, auxquelles j'avais souvent participé moi-même. Je lui décrivis avec emphase les différentes processions en lui précisant que je m'étonnais de son incrédulité alors que depuis qu'il nous faisait subir des cours de formation politique nous savions que « c'est toujours la masse qui a raison » et que 500.000 (!) personnes rassemblées pour une procession constituent bien « la masse ».

Il me regarda, étonné de la rigueur de ma « dialectique », et, ne sachant comment s'y opposer, déclara qu'il accordait « repos le 15 août à tous les catholiques prisonniers ». Fort du succès que je venais de remporter, je rétorquai aussitôt que cette décision ne me paraissait pas être « démocratique », la journée de repos devant être octroyée à tout le monde ou à personne.

Il en convint, accéda à ma demande mais, me jetant un regard sournois et soupçonneux, ajouta avec un sourire un peu amer : « Vous, F..., c'est bien connaître politique démocratique. » J'avais gagné cette partie, mais je compris qu'il me faudrait désormais jouer serré.

En 1953, à la suite du survol de notre camp par un avion français, le commandant viet décida de nous déplacer. Après plusieurs jours de marche, toujours pieds nus sur les diguettes et dans la brousse, vêtus des lambeaux des uniformes dans lesquels nous avions été capturés en 1950, portant sur le dos notre ravitaillement, nous arrivâmes un soir, à la nuit tombée, à l'emplacement prévu. Le « surveillant général » (remplissant des fonctions comparables à celles d'un adjudant chez nous) nous précisa que dès le lendemain nous aurions à construire trois baraques en bambous, de 50 places chacune, qui, désormais, constitueraient notre camp. Épuisés par ces longues journées de marche, la plupart d'entre nous s'effondrèrent sur place et sombrèrent dans un sommeil réparateur, oubliant pour quelques heures la triste réalité de notre condition.

Je commençais à m'endormir lorsque quatre ou cinq de mes compagnons d'infortune me secouèrent doucement, me demandant d'intervenir auprès du commissaire politique avant qu'il ne soit trop tard, pour qu'au lieu de construire

des baraques pour cinquante, nous puissions, une fois le terrain délimité, construire à notre initiative et suivant nos goûts « architecturaux » des « villas » pour 12 à 15 personnes. Appréciant tout de suite ce que cette suggestion, si elle était admise, pouvait apporter au relèvement du moral de nous tous, je me rendis aussitôt chez le commissaire politique. Je lui déclarai sur un ton d'élève déçu par son professeur, que certains cadres de l'armée démocratique du vietnam ne respectaient pas le principe qui nous était inculqué durant les cours quotidiens de formation politique, à savoir : qu'il fallait toujours lier la pratique à la théorie. Sur sa demande je lui précisai que nous avions été étonnés d'entendre le surveillant général nous donner l'ordre de construire trois baraques de cinquante places chacune, agissant ainsi comme nous l'aurions fait nous-mêmes lorsque nous exerçons le commandement dans l'armée « colonialiste, capitaliste, impérialiste », ajoutant que le président (des combattants de la paix) Joliot-Curie, avait récemment déclaré que « la mission des cadres était avant tout de faciliter la réalisation des désirs exprimés par la masse » et qu'en l'occurrence, la masse me paraissant être constituée par l'ensemble des prisonniers, il me semblait logique et conforme à l'esprit démocratique de solliciter l'avis des prisonniers au lieu de passer outre à toute concertation.

Le commissaire politique me regarda dans le blanc des yeux. Je soutins son regard mais j'eus un instant l'impression que j'avais cette fois dépassé les bornes. Cependant, après un long moment de silence, il me déclara seulement : « Vous, F..., c'est peut-être trop bien connaître politique démocratique » et me renvoya sur-le-champ. Déçu, je rejoignis mon groupe, m'étendis sur le sol et sombrai dans un sommeil agité, pensant avoir subi un échec. Je me trompais. Peu de temps après, je vis le surveillant général s'éloigner du camp sac au dos, et, le lendemain, au rassemblement matinal, en présence du commissaire politique, le chef de camp nous déclara sans sourciller que « conformément à la politique démocratique qui a pour but d'assurer le bien-être de la masse, les prisonniers devraient lui faire connaître avant midi leurs suggestions concernant la construction du camp ». C'est ainsi que sur l'emplacement délimité nous édifiâmes une douzaine de petites « villas » aux aspects divers et suivant un « plan d'urbanisme » dont l'établissement nous absorba durant quelques jours, donnant un peu de goût à la fadeur de notre vie quotidienne.

C'est en mai 1954, alors que le moral de tous s'avérait sérieusement en baisse, que l'un de nous suggéra d'organiser un feu de camp à l'occasion de la fête de Jeanne d'Arc et me demanda d'obtenir le « feu vert » du commissaire politique. Je ne savais comment m'y prendre et, sans détours, je fis part de ce projet à Khi-Thu qui, intelligent et travailleur, s'efforçait de nous comprendre pour mieux nous convaincre. D'un air étonné et curieux à la fois, il me répondit : « Qui c'est ça, Jeanne d'Arc ? » Je m'étonnai de son ignorance, mais il me confirma qu'il ignorait complètement de qui il s'agissait, m'avouant que la guerre l'avait empêché de poursuivre ses études comme il aurait souhaité le faire. Je lui répliquai qu'il était certes bien compréhensible qu'il ignore certains personnages de l'histoire de France, mais qu'il m'était difficile de croire qu'il ne connaissait pas Jeanne d'Arc, « fille du peuple et libératrice de la patrie ». Il réfléchit un instant et me déclara : « Alors, votre Jeanne d'Arc, c'est même chose Danielle Casanova ? » « Oui, répliquai-je, c'est presque pareil », me disant en moi-même qu'il me faudrait peut-être un jour m'expliquer sur cette audacieuse comparaison. « Dans ce cas, me dit-il, je vous autorise à organiser ce feu de camp. » Celui-ci eut lieu quelques jours plus tard et Khi-Thu, notre commissaire politique, y assistait tête nue, le casque en latanier à la main.

C'est certainement grâce à des interventions analogues à celles racontées ci-dessus que j'ai pu « tenir » durant ces quatre années et je me dois de remercier mes compagnons de captivité qui m'ont donné les occasions de les effectuer en m'accordant leur confiance. Ils m'ont ainsi permis de sortir de temps à autre du néant qui était notre lot commun, de réfléchir, de discuter et d'éprouver parfois la satisfaction de vaincre au milieu de tant d'épreuves et d'humiliations faites pour nous détruire plus encore intellectuellement et moralement que physiquement.

Général (C.R.) FEAUGAS,

Le Méjean, le 22 janvier 1981.

LE GENERAL GEORGES HUBERT

Souvenirs d'un compagnon de route

5 septembre 1980. Avec le général Georges Hubert, nous contemplons, ma femme et moi-même, le vaste paysage qui, de Saint-André-de-Cubzac, au-delà de la Dordogne gonflée par la marée, s'étend au loin sur « l'Entre-deux-Mers », jusqu'à l'audacieux pont d'Aquitaine.

Aujourd'hui, deux semaines ont passé, je suis venu — moi qui fus témoin de son ardente foi chrétienne — prier pour lui avec sa famille, ses anciens compagnons, et la foule de ses amis.

Et je remue la cendre de mes souvenirs, souvenirs d'espoir certes, car Georges Hubert croyait à la vie et fut un soldat aimé des dieux.

Soir de victoire, 3 octobre 1943 en Corse sur les crêtes de Bastia. Qu'il est beau ce guerrier sculptural dans le flamboiement du soleil couchant ; sans égards pour la rafale hargneuse de l'Allemand attardé, nous restons immobiles, fascinés par les lointains qui vont s'effacer, les Alpes ? La France ? L'espoir ?

**

Onze années plus tôt Hubert a vingt-cinq ans, il débute aux Affaires indigènes, y « découvre, dans un véritable éblouissement, les séductions que lui offre le Maroc de ce temps ». Dès son arrivée en poste, baptême du feu en opérations dans le Haut Atlas, citation à l'ordre de l'Armée : « Le 13 juillet 1932 a lancé ses partisans dans des escarpements impraticables d'où il a délogé l'adversaire, lui causant des pertes sérieuses ; le même jour, à la tête de ses éléments à cheval, a débordé la résistance par une manœuvre hardie dans la vallée de l'Anefgou, dégageant ainsi un groupement voisin ».

Puis ce sont, à l'école des anciens de l'époque héroïque, les années exaltantes du bled : Moyen Atlas, Tafilalet, Confins algéro-marocains, dans ce métier, toujours renouvelé, où il ne se lasse pas d'écouter, de comprendre et d'animer.

En 1937, il est chef du bureau du cercle de Goulmima, où je commande un poste détaché et le Goum d'Arhbalou N'Kerdous. J'y héberge un hôte insolite, assigné à résidence, un des rédacteurs du « Plan de Réformes », indésirable à Fès. Mon protégé a un frère devenu chrétien, moine, écrivain de talent ; lui-même est citadin, musulman rigoriste et découvre avec surprise le monde berbère, peu dévôt, libre et fier.

Cet intellectuel marocain devient un ami et sa présence stimule les échanges passionnés entre jeunes officiers ardents et convaincus de leur mission.

C'est donc au cours des longues tournées à cheval, en tribu, que je me rends compte de la culture immense et diverse, de la réceptivité toujours en éveil d'Hubert, mon compagnon de route.

Vers ce temps-là, tombe, dans un baroud d'honneur, le dernier dissident marocain. Nous rebâtissons le pays, croyons à son évolution inévitable ; tout est remis en question mais nous percevons mal le poids des « intelligentsia », celui des villes et du reste du monde.

Le rayonnement personnel de mon ami, le charme de son épouse — qui disparaîtra, hélas ! après une longue maladie — font de leur maison de Goulmima le foyer où les officiers isolés retrouvent une ambiance familiale et raffinée. Leurs deux fils, encore enfants, et leur gendre seront officiers.

**

Au 2^e groupe de tabors marocains, rentré victorieux de Tunisie et qui va repartir pour l'« Ile de Beauté », je retrouve, en 1943, Georges Hubert, commandant du 15^e tabor, enfant chéri, aussi allant que frondeur, du colonel Boyer de Latour, l'homme qui, dès 1941, a donné pour devise à ses suppléants :

« Rira bien qui rira le dernier ! ». Dans ce corps où je servirai jusqu'à la Forêt-Noire, je suis témoin que, dans les moments sévères, du sombre hiver vosgien jusqu'au printemps de gloire en Allemagne, Hubert fut de ceux dont la chaleur humaine, l'humour irrésistible et la foi chevillée au corps, contribuèrent à maintenir le moral des goumiers et de leurs cadres malgré les souffrances et les pertes.

Le Maroc de 1950, qu'après sept ans d'absence je retrouve en pleine expansion, m'apparaît comme déphasé, hors du temps. Hubert, chargé alors de la formation des officiers des Affaires indigènes à Rabat, est préoccupé. Beaucoup, parmi les Français, nouveaux venus ou anciens, veulent ignorer le besoin de changement et vivre sans souci la vie d'avant-guerre, alors que le monde est en pleine accélération.

Le jour venu, Hubert n'accordera aucun crédit à la manœuvre du pacha Glaoui ni à sa « révolte de la montagne berbère » fabriquée de toutes pièces contre le Palais.

Après sept mois de baroud au Tonkin à la tête d'un groupe mobile de Marocains, il reprend en 1954 des postes politiques et militaires importants ; son action porte la marque d'une foi désintéressée dans l'avenir des relations franco-marocaines.



Commandant de division en Algérie, spécialement chargé en mai 1959 d'intervenir dans les zones refuges : Ouest-Sahara, Nord-Constantinois, le général Hubert me prend pour adjoint et nous vivons une année de nomadisation bien remplie. Nous avons de la chance : nos régiments sont des pur-sang, rapides, souples, aptes aux missions imprévues.

La 11^e division d'infanterie de réserve générale est maintenue à la disposition du commandant en chef, mais travaille en prise directe avec zones et secteurs... sans oublier les préfets. Ce n'est pas toujours aisé, mais le patron a le style et la manière. Il obtient la mise en commun du renseignement et les exécutants apprécient dans l'ensemble ses réactions peu conformistes.

Voici un exemple de « cas concret ». Lancée de nuit par T.O. sur roulettes vers Alger qui bouge, la 11^e D.I. part de la forêt de Collo (Nord-Constantinois). Long serpent sur la route, elle s'arrête au soir du 29 janvier 1960 pour écouter, sur les jeeps-radio, l'appel du général de Gaulle.

On repart, tout le monde a compris, et commenté. A Alger, le surlendemain, le brûlot des barricades est désarmé — non sans quelque palabre — dans la bonne humeur avec nos amis de la capitale.

Le « cirque » repart alors sans bavure — mais non sans regrets — pour les noires forêts de l'Est-Algérien.

En opérations, j'admire, chez Hubert, l'absence de formalisme, le réflexe d'efficacité, l'économie des moyens, la décontraction.

En voici encore un exemple. La crête qui barre l'horizon, au nord-ouest de Constantine, culmine à 1.215 mètres ; il y pose son P.C. sur une mince arête rocheuse au carrefour de cinq secteurs, ouvrant ainsi un parapluie radio sur toutes les vallées où peuvent opérer ses unités. Les moyens en alerte (hélicoptères et aériens) sont en mesure de répondre à la demande dans les quinze minutes. Les résultats prouvent la qualité du scénario.

Le patron a d'ailleurs l'oreille du général Challe qui vient au P.C. pour vérifier l'emploi du couple « commando de chasse-appui aérien », son « dada » personnel.

« Challe gagnait la guerre sur le plan tactique, c'est incontestable, et les Américains ont fait étudier ses nouvelles méthodes de combat car la rapidité des interventions les surprenait » (1).

Hubert a donc adopté d'emblée le style Challe auquel étaient déjà rompus commandos de chasse, paras, légionnaires et quelques unités mobiles. Il faut recon-

(1) « Le Malentendu algérien ». Dubois et Sergent

naître que la formation des Goums et des Affaires indigènes préparait aux missions autonomes et à la liberté d'action dans les grands espaces.

La 11^e D.I. acquit ainsi un réel esprit d'équipe au cours d'une année du « Cirque Hubert », cirque où M. Lassus Saint-Geniès (2) tenait avec brio l'emploi de chef de piste.

Nous voici plus tard en Aquitaine où, moi aussi en 1968, quatre ans après lui, j'ai pris mes « quartiers » ; l'automne nous réunit parfois mais les feuilles sont tombées, nous ne rebâtissons plus le monde.

En 1976, sa santé met Hubert à deux doigts d'une grave intervention et, sans changer son tonus, diminue son rayon d'action, pendant ces années vécues dans la lumineuse présence de Marie-Françoise, si chère à ceux qui ont connu son charmant accueil à Montalon.



Enfin, d'une carrière de meneur d'hommes qui s'achève, ses compagnons fidèles ont, je crois, un enseignement à tirer.

Dans les bulletins de la Promo Pol Lapeyre, sous la plume incisive d'Hubert, à travers l'adieu à Sirvent, les aventures truculentes de Tunisie et de Corse, l'hommage à l'Armée d'Afrique, vous avez senti battre le cœur d'un homme d'exception.

Dans sa vie domine la passion du Maroc, que les intermèdes de guerre n'ont pas refroidie mais renforcée.

Partisan non inconditionnel de Lyautey, dans ses vœux les plus hautes et ce qu'elles ont de prophétique, il pense que l'instruction des Marocains des campagnes, moyen de progrès, consolidera les liens entre les deux pays.

Avec Paye (3), alors haut fonctionnaire de l'Education nationale à Rabat, il fait aboutir un projet d'« écoles de goudou ». Chaque unité supplétive deviendra, dans le bled, un centre de rayonnement apportant aux enfants de notre personnel et à ceux des kasbah voisines, les rudiments du français en plus de la formation musulmane.

Pendant les années vécues au contact des Berbères, y compris l'épreuve du feu sur tous les théâtres d'opérations, il a acquis la conviction que la France démocratique devait, par le moyen de conseils de villages (djemaâs) nantis de responsabilités financières, rendre aux ruraux la gestion de leurs affaires locales.

Cette politique, instaurée, hélas ! tardivement, fut celle du maréchal Juin, résident général. La semence ainsi déposée en terre marocaine ne sera pas perdue ; Hubert fonde son espoir tant sur les vétérans de l'Armée d'Afrique que sur nos anciens « clients » du bled : « Bien souvent, je pense à eux et je sais qu'ils ne nous oublieront pas, mais... dans dix ans ?... dans vingt ans ? ».

Au-delà des regrets, n'y a-t-il pas la puissance souveraine de l'espoir, cet espoir enraciné dans les faits ?



Car les faits lui donnent raison. Les Français de passage au Maroc le confirment : la nostalgie n'est pas à sens unique ; elle peut céder la place à une amitié constructive. Avec la force de la sincérité et de l'affection fraternelle, je me dois de transmettre le message !

Déjà des jeunes de chez nous, fils et filles des anciens cadres goumiers et A.I. s'associent (4) pour tendre la main aux descendants de ces hommes, rudes et fiers, qui savent se souvenir !

Le capital invisible, celui du cœur, que la France a investi au Maroc reflleurira !
Mon cher Georges, tu avais raison d'espérer !

Général Jean de Ligniville.

(2) Futur général de corps d'armée.

(3) Futur ministre de l'Education nationale.

(4) Descendants des Anciens des Goums et des Affaires indigènes du Maroc, 14, rue de Clichy, 75009 Paris. Tél. : 874.52.93.

HUIT DIPLOMATES FRANÇAIS OTAGES DU SULTAN BLEU

Marrakech, août-septembre 1912

Lorsque la révolte des tabords fut matée à Fès en 1912 et que l'émeute à l'intérieur de la ville se fut enfin calmée, le général Lyautey se préoccupa de reprendre en main la situation politique dans les régions du Maroc où elle avait été plus ou moins gravement perturbée par ces événements. Désireux d'éviter toute intervention militaire, il envoie auprès de notre consul à Mogador et auprès des autorités chérifiennes en place à Mazagan, Safi et Mogador, un officier supérieur de son état-major, le chef de bataillon Verlet-Hanus, qu'il charge, en même temps que d'une mission d'information générale, de rassurer les chefs marocains sur l'évolution de la situation politique à Fès et dans le nord du pays, et, par là-même, de combattre le mouvement mahdiste de Si Ahmed el Hiba, fils et successeur du cheikh Ma el Aïnin, qui se développe dans le Souss.

Le commandant Verlet-Hanus vient à peine d'accomplir sa mission dans les villes de la côte, que le mouvement d'el Hiba, se propageant avec la rapidité d'un incendie, déborde la vallée du Souss, franchit l'Atlas et gagne les tribus du Haouz. L'entrée d'el Hiba à Marrakech apparaît dès lors comme une éventualité dont il faut tenir compte. Une certaine nervosité commence à se manifester dans la capitale du sud, où deux partis, d'importance à peu près comparable, ne tardent pas à s'opposer : celui de Si Madani Glaoui, dit le « Fqih », et de son frère, el Hadj Thami, favorable aux Français, et celui de Driss ould elHadj Mennou, pacha de la ville, et de quelques autres notables de moindre importance, qui incline vers le Mahdi.

La petite colonie européenne de la ville, inquiète, se replie peu à peu, par ses propres moyens vers la côte.

Le 7 août 1912, le général Lyautey dépêche le commandant Verlet-Hanus auprès de notre consul à Marrakech, M. Maigret, pour examiner avec lui les solutions possibles à mettre en œuvre pour surmonter ces difficultés nouvelles, et étudier les moyens les plus propres à assurer l'application du traité de protectorat dans le sud, en faisant le plus large appel à l'autorité traditionnelle des grands caïds, « de manière à écarter ou à reculer l'éventualité d'une intervention de nos troupes ».

Le commandant Verlet-Hanus quitte Rabat le 8 août. Il arrive à Mechra ben Abou, sur l'Oum er R'bia, le 10, alors que le colonel Mangin vient de recevoir l'ordre d'effectuer, avec une colonne mobile légère, dont le 2^e goum et le 3^e, du lieutenant Chardon, constitueront l'avant-garde, une démonstration militaire en direction du sud, jusqu'au Souq el Arbaa des Skhour.

Il part de Mechra ben Abou le 12 août à l'aube et atteint Marrakech le 13 vers 15 heures, après une courte halte de nuit à Ben Guerir.

Au consulat, tout est prêt pour un éventuel repli, mais le consul est à son poste, avec tout son personnel. M. Maigret s'affaire à assurer le départ des derniers européens restant encore en ville, et surtout celui d'un certain M. Nier, agent consulaire d'Allemagne, qu'il ne veut à aucun prix laisser derrière lui à Marrakech.

Exposant pour l'envoyé du général Lyautey l'évolution subite des événements, le consul en situe la cause dans la position ambiguë prise par le sultan Moulay Hafid, qui, depuis trois mois environ, paraît avoir abandonné l'exercice de son autorité sur les provinces du sud, au point que les Marocains déclarent ne plus savoir au nom de qui prier : « Il n'y a plus de sultan », disent-ils.

M. Maigret est persuadé qu'une connivence existe entre Moulay Hafid et el Hiba, connivence qui, seule, peut expliquer la rapidité de l'avance du prétendant

sur Marrakech (1). Il constate le trouble et l'hésitation des notables en même temps que l'entraînement spontané qui porte la masse populaire vers le pouvoir naissant d'el Hiba, dont le programme, connu, est inspiré du plus pur intégrisme islamique : la vie de la cité sera réglée par les seules prescriptions coraniques ; il n'y aura pas d'autres impôts que ceux qui sont édictés par le Coran ; les tribus n'auront à leur tête que des chefs issus de leur sein et élus par leurs frères... L'excitation religieuse est encore accrue par la crainte superstitieuse des pouvoirs magiques attribués à la « baraka » charismatique du Cheikh,

De son côté, le commandant Verlet-Hanus, après avoir brossé le tableau de la situation politique dans le nord du pays, fait connaître au consul les décisions arrêtées par le général Lyautey pour ramener le calme dans le sud : une démonstration militaire est en cours sur la rive gauche de l'Oum er R'bia ; le général escompte l'abdication prochaine de Moulay Hafid et l'accession au trône de son frère Moulay Youssef, homme intelligent, pieux et intègre ; enfin, le nouveau maghzen se manifestera sans délai dans la région de Marrakech par une manifestation personnelle du nouveau sultan.

L'écho de ces nouvelles, rapidement parvenu aux notables, produit en ville un revirement tel qu'on croit un moment possible de rétablir la situation : le 13 au soir, el Hiba est encore à trois étapes de Marrakech, et Merebbi Rebbo, son frère, commandant l'avant-garde de la mehalla, vient à peine d'arriver sur l'oued N'fis, qu'il hésite à franchir, craignant de se heurter à une résistance sérieuse sous les murs de la ville, redoutant aussi une intervention possible des troupes françaises sur la position desquelles courent les bruits les plus divers.

Dans cette atmosphère, les grands caïds acceptent sans difficulté la proposition du consul de France de grouper toutes leurs forces en une mehalla unique, qui ira camper ostensiblement le 14 sur la route d'accès à Marrakech, et se portera le 15 à la rencontre des forces du prétendant. Ils acceptent aussi de signer une adresse à el Hiba, l'invitant à passer au large de la ville, qui se déclare fidèle au maghzen.

Mais une telle démarche ne peut avoir d'efficacité que si le successeur légitime de Moulay Hafid affirme sans délai son autorité politique sur Marrakech, où toutes dispositions sont déjà prises pour que la proclamation de Moulay Youssef se fasse instantanément dès l'arrivée du message officiel attendu de Rabat.

Combinaison ingénieuse, certes, mais fragile puisqu'elle repose sur l'arrivée rapide d'un messenger... qui s'attardera en route.

Cependant la journée du 14 se passe dans la fièvre des préparatifs, et l'agent consulaire d'Allemagne, M. Nier, se décide enfin à quitter la ville, où ne restent plus que M. Maigret, consul de France, le commandant Verlet-Hanus, le vice-consul Monge, le lieutenant Haring, commandant le tabor, le médecin-major de 1^{re} classe Guichard, le sous-lieutenant Kouadi, le maréchal-des-logis Fiori, le tirailleur Tebbat Belkhir, et l'interprète marocain du consulat, Si Mohamed el Marrakchi.

Puis, tout se précipite.

Les contingents attendus des tribus n'arrivent pas dans les délais prévus, et ceux de Driss ould Mennou lèvent le camp et se rallient à el Hiba, dont ils vont grossir l'avant-garde sur l'oued N'fis. Les partisans M'touga les imitent, suivis bientôt de nombreux habitants de la ville. Ne restent plus sur place que les partisans glaoua et le tabor, où l'on commence à murmurer.

La partie est perdue. Il faut partir.

Dans la confusion, une escorte de cavaliers glaoua est constituée, et la petite colonne se met en marche vers le nord, vers midi, le 15 août. Arrivés à 7 kilomètres environ de l'oued Tensift, une centaine de cavaliers rehamna barrent la

(1) Lorsque la crise sera passée, l'un des grands caïds, Si Abdelmalek M'tougui, précisera au général Lyautey lui-même que, au moment où le mouvement d'el Hiba avait éclaté, il avait écrit au sultan pour lui demander ses instructions sur la conduite à tenir face à celui qui se proclamait le « Mahdi ». La lettre resta deux mois sans réponse. Lorsque celle-ci arriva, elle indiquait que Moulay Hafid allait abdiquer, qu'il ne se considérait plus comme sultan, que le pouvoir était à qui le prendrait et qu'il lui importait peu qu'el Hiba vint ou non à Marrakech.

piste et les Glaoua, mal commandés, décident de rebrousser chemin, conseillant péremptoirement au consul de les suivre.

Revenus en ville vers 16 heures, M. Maigret et le commandant Verlet-Hanus, après avoir longuement discuté, décident de se placer sous la protection des trois grands caïds, Si Abdelmalek M'tougui, Si el Madani Glaoui et Si el Hadj Thami Glaoui, qui acceptent de prendre les Français sous leur sauvegarde.

Et l'attente commence, chez le M'tougui d'abord, chez el Hadj Thami ensuite.

Le même jour, les mahdistes envahissent la plaine de Marrakéch, occupent la ville, où el Hiba est aussitôt proclamé sultan. Le messager attendu de Rabat, n'arrivera que le lendemain et disparaîtra dans la foule. Personne n'entendra plus jamais parler de lui.

Le soir même, la populace commence à piller la ville, s'acharnant particulièrement sur les maisons des étrangers européens, mais l'intervention des partisans glaoua, puis celle des « hommes bleus », permet de localiser les dégâts et de rétablir l'ordre dans la matinée du 17.

Le 19 août, un fort contingent mahdiste investit le quartier du Glaoui et réclame, au nom du « Sultan », la livraison des Français.

El Hadj Thami résiste, temporise, tergiverse, propose plusieurs solutions, rejette les unes après les autres.

M. Maigret déclare alors qu'il ira se livrer, seul, au Mahdi, en échange de la liberté de ses compagnons. Mais le commandant Verlet-Hanus s'oppose à cette solution et insiste pour que tout le groupe partage le même sort, — ce qui est accepté immédiatement.

Après cette discussion dramatique, alors que les hommes bleus s'impatientaient, M. Maigret et le commandant Verlet-Hanus prennent le parti de se rendre, avec tous leurs compagnons, au Dar el Maghzen, où s'est installé le « Sultan bleu », ne laissant chez el Hadj Thami, pour assurer dans la mesure du possible, les relations avec l'extérieur, que le maréchal-des-logis Fiori, avec le tirailleur algérien et l'interprète marocain. Arrivé au Dar el Maghzen, le consul de France sollicitera une audience du Mahdi, pour connaître ses intentions à leur égard.

Ce qui est fait. Mais, après une nuit d'attente dans une cour du mechouar où ils restent exposés à la curiosité hostile des hommes bleus, les Français sont conduits dans un local à proximité de la résidence d'el Hiba, où ils sont internés. Ils sont désormais les otages du Sultan bleu...

Du 20 août au 5 septembre, ils vivent ainsi au cœur du foyer mahdiste. Jour et nuit en cette période de ramadan, la psalmodie continue des moujahidine en prière marque leurs heures, dans l'attente d'un événement qu'ils ignorent, mais qui peut être la fin de leur vie sous le sabre d'un bourreau.

La garnison du Dar el Maghzen est composée uniquement de sahariens, à l'exclusion de tout contingent des tribus ralliées, qui restent campées à l'extérieur de la ville. Une dizaine d'hommes bleus sont préposés à la garde des otages, visités chaque jour par des familiers d'el Hiba, toujours les mêmes.

Le contact qui s'établit ainsi permet aux nôtres d'observer l'étrange mentalité des adeptes de la confrérie de Ma el Ainin, développée par l'observance continue et aveugle des règles de l'ordre. Un fossé sépare des nôtres leurs conceptions de l'existence : tout chez eux procède d'une foi absolue dans l'infailibilité du Cheïkh. Cette disposition d'esprit, qui amène les simples à admettre les plus grossières superstitions, rend impossible toute entente, même avec les plus cultivés d'entre eux, sur les sujets d'ordre politique alors en question.

Lorsque el Hiba, par exemple, voulut tirer parti de la capture des otages pour entrer en pourparlers avec le commandement français, M. Maigret suggéra qu'il écrivit directement au général Lyautey pour formuler ses propositions. Il ne put obtenir que cette réponse : « Le sultan de la guerre sainte n'a rien à demander. Il lui appartient seulement d'apprécier les bons procédés qu'il pourra consentir quand toutes les forces françaises auront évacué la terre de l'Islam. C'est le chef des Français qui doit, le premier, formuler ses demandes ».

El Hiba cependant ne tardera pas à modifier son attitude, après la défaite de ses troupes le 29 août à Ben Guerir. Pour la première fois, on entend ce jour-là le canon à Marrakech. Dès lors, le Mahdi se montre visiblement disposé à discuter de la libération des otages. Il donne tout pouvoir à son frère et khalifa, Merebbi Rebbou, pour la négocier, si l'occasion s'en présente.

Pour l'instant, el Hiba s'entoure de la pompe et du cérémonial en usage à la cour des sultans. Il se rend à cheval à la prière, avec une escorte d'hommes bleus, clairons sonnans... des airs français ! Il reçoit la hediya des tribus et travaille à la mise sur pied d'un gouvernement, dont seuls trois postes pourront être pourvus de titulaires : les Affaires étrangères avec Haïda ou Mouis, la Guerre, avec Si Larbi el Derdouri, et la Justice, avec Moulay Mohamed Irraa.

Les satisfactions d'amour-propre lui tiennent particulièrement à cœur. Il se montrera insensible à l'offre d'une rançon importante, de l'ordre d'un million de pesetas, présentée par le caïd el Ayadi. L'ayant compris, les grands caïds vont s'efforcer de détacher de lui ses alliés les plus fidèles, quoique el Hadj Thami, quant à lui, n'envisage qu'une intervention par les armes, quand le moment sera venu.

Du 31 août au 5 septembre, les mahdistes mettent sur pied, au nord de Marrakech, dans la région du pont sur le Tensift, une nouvelle mehalla dont Merebbi Rebbo prend personnellement le commandement. Elle est composée de contingents imposés à toutes les tribus ralliées : les caïds Guellouli et Anflous, de la région de Mogador, arrivent le 4, avec leurs guerriers.

Ce jour-là, les otages sont mis au secret absolu.

Dans la matinée du 6, une agitation insolite règne au Dar el Maghzen : des distributions d'armes et de munitions s'y poursuivent, dans une fièvre anormale, jusqu'à la nuit tombée.

Et dans la matinée du 7, les premiers fuyards, Merebbi Rebbo en tête, commencent à arriver en ville, apportant la nouvelle du désastre de la mehalla, à Sidi bou Othmane, devant les troupes du colonel Mangin.

Au milieu de la nuit précédente, la nouvelle de l'arrivée du commandant Simon sur l'oued Tensift était parvenue à Si el Hadj Thami, qui s'était aussitôt mis en rapport avec lui. Il était convenu que la colonne annoncerait par deux coups de canon l'heure de son départ pour venir occuper la ville, et que, alors, le Glaoui et les siens se porteraient sur le Dar el Mgahzen pour tenter de s'emparer d'el Hiba.

Sitôt le signal donné, vers 5 heures du matin, el Hadj Thami monte à cheval avec ses partisans et sort de la ville pour couper les lignes de retraite des mahdistes. Une vive fusillade s'engage aussitôt entre poursuivants et poursuivis, qui, malgré de lourdes pertes, parviennent à assurer la fuite de leur chef.

Abandonnés à eux-mêmes par la disparition de leurs gardiens, les otages sortent dans la cour du mechouar, où ils rencontrent vers 7 heures el Hadj Thami, revenant du combat qu'il vient de livrer aux abords de la ville. Il les invite à le suivre dans son palais, sous sa protection. Ils s'y rassemblent tous, avec le maréchal-des-logis Fiori, qui rend compte au commandant Verlet-Hanus de son activité, pendant ces journées d'épreuve pour maintenir le contact avec le colonel Mangin.

En fin de matinée, le commandant Simon installe ses troupes dans les jardins de l'Aguedal, près du Dar el Maghzen, et rejoint le consul et le commandant Verlet-Hanus au palais du Glaoui.

A 16 heures, la colonne principale, aux ordres du colonel Mangin, occupe les collines du Gueliz. A 17 heures, le colonel reçoit la visite du consul de France, M. Maigret, qui le remercie avec effusion, en son nom et en celui de nos compatriotes délivrés, de l'effort accompli par les troupes pour délivrer les prisonniers d'el Hiba.

A 17 h 30, le consul présente au commandant de la colonne les principaux notables de la ville, parmi lesquels Si el Madani Glaoui, Si el Hadj Thami Glaoui, Moulay Rechid el Alaoui, ainsi que les caïds Si Abdelmalek M'tougui, el Ayadi, et de nombreuses personnalités marocaines.

Le 9, les troupes font leur entrée officielle dans la ville, le nouveau pacha, Si el Hadj Thami, à leur tête, à la gauche du colonel Mangin. Elles rentrent aux camps du Gueliz et de l'Aguedal après une revue à laquelle assistent tous les notables et Moulay Boubeker el Alaoui, frère et khalifa du Sultan.

Rendant compte au ministre, le 22 octobre 1912, de l'heureuse issue de cette affaire, le général Lyautey souligne la dignité de l'attitude de nos compatriotes pendant leur captivité, alors que leur vie se jouait chaque jour : « Malgré tout ce que leur situation avait de tragique, ils ne se sont pas laissés abattre un seul

instant, cherchant par tous les moyens à se mettre en communication avec nous et à me renseigner, se déroband à toutes les pressions des gens d'el Hiba pour agir sur nous, envisageant vaillamment qu'ils puissent être sacrifiés à l'intérêt général... » « Je dois une mention particulière au sous-lieutenant Kouadi, des unités auxiliaires marocaines, qui donna le plus noble exemple de fidélité. Prévenu que, en sa qualité de musulman, il pourrait reprendre sa liberté, il écarta sans hésiter cette proposition, déclarant qu'il était officier français et qu'il se solidariserait toujours avec les Français... ».

« Il est incontestable, poursuit le général, que l'action française qu'ils ont maintenue à Marrakech, les encouragements qu'ils ont répandus autour d'eux, la dignité de leur attitude, ont eu l'influence la plus décisive sur les conditions dans lesquelles nous avons pu conserver un parti favorable à Marrakech, y entrer sans coup férir et voir immédiatement une notable partie de la population se retourner contre el Hiba... ».

A ce compte rendu sont jointes des propositions de récompenses, avancement, nominations et promotions dans l'ordre de la Légion d'honneur. Parmi ces propositions, il en est une qui mérite de retenir l'attention. Elle concerne le maréchal-des-logis Fiori, qui sera nommé chevalier de la Légion d'honneur : « C'est lui, précise le général Lyautey, qui, resté chez le Glaoui, a trouvé le moyen de communiquer avec nos troupes, envoyant des messages journaliers et des renseignements détaillés, qui ont permis et assuré notre entrée à Marrakech ». Ainsi ce jeune sous-officier, malgré son humble grade, correspondait avec le colonel Mangin, voire le général Lyautey, et, du cœur de la ville, renseignait et guidait le commandant de la colonne en marche vers la capitale du sud.

Le général Lyautey a estimé à sa juste valeur le courage et le patriotisme de ce sous-officier, en le récompensant, non pas par la médaille militaire, mais par la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

Cette évocation des manifestations d'un mouvement intégriste islamique dans le sud du Maroc en 1912, accompagnées de la capture du personnel du consulat de France à Marrakech et de sa détention pendant une durée de quinze jours, fait évidemment penser aux événements d'Iran et aux 52 otages de l'ambassade des Etats-Unis à Téhéran.

Mais on ne peut comparer que ce qui est comparable. Et la situation militaire et politique, au Maroc et en Iran, à soixante-dix ans d'intervalle, ne l'est pas.

Ce qui l'est, par contre, me paraît être la facilité avec laquelle la foule musulmane peut se mobiliser à l'appel d'un « Maître de l'Heure », d'un « Mahdi », hier el Hiba au Maroc, aujourd'hui Khomeini en Iran, et s'abîmer dans la recherche, ici-bas, d'un paradis qui n'existe que dans l'autre monde.

Meylan, novembre 1980.
Jean Saulay.

Sources :

Ce récit est extrait des documents suivants :

- Rapport du chef de bataillon Simon sur la marche du détachement léger de Sidi bou Othman sur Marrakech les 6 et 7 septembre 1912 ;
- Rapport du colonel Ch. Mangin sur les opérations de la colonne du sud du 5 au 7 septembre 1912 (combat de Sidi bou Othman, 6 septembre contre la mehalla d'el Hiba et entrée à Marrakech, 7 septembre), en date du 13 septembre 1912 ;
- Rapport du chef de bataillon Verlet-Hanus, en mission à Marrakech, au général de division, résident général de France à Rabat, en date du 17 octobre 1912 ;
- Lettre n° 674 B.M. 1 en date du 22 octobre 1912 du général de division Lyautey, transmettant ce rapport à S.E. le président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, à Paris.

Photocopie de ces documents a été prise au Service historique de l'Armée de terre, à Vincennes, avec l'accord du général Porret, chef du Service, à l'occasion des recherches effectuées pour la rédaction de l'Histoire des goums marocains.

QUERELLE LINGUISTIQUE ARABE EN 1950

Au moment où le siècle aborde, sous de bien sombres auspices, son quatre-vingtième anniversaire, nos amis oublieront peut-être, pour un temps, l'Iran et l'Afghanistan, l'ayatollah Khomeini et le chah de Perse, les U.S.A. et l'U.R.S.S. et retrouveront un fugitif sourire en lisant ce poème écrit il y a tout juste trente ans par l'un de nos bons camarades aujourd'hui décédé, J.-A. Ithier, qui taquinait la muse et se piquait de linguistique, sous les verts peupliers de l'assif Ahansal.

Cette « poésie sans malice ni prétention » me rappelle que, en Algérie un peu plus tard, vers 1960, certains de nos officiers et de nos sous-préfets francisaient les toponymes à tour de bras, au nom de la sainte intégration. C'est ainsi que, dans les environs de Beni Saf, une montagne au beau nom de légende, « Sbaa Chioukh » — (qui me dira pourquoi ce chiffre « sept » sonne si souvent à nos oreilles ? les sept collines de Rome, les sept patrons de Marrakech, les sept Dormants d'Ephèse, les Sept-Iles de Bretagne) — cette montagne donc se trouva un beau jour, par la seule volonté d'un commandant de quartier de la Coloniale, débaptisée et transformée en un « Sebachiouque » de résonance celtique évidente, et que, un peu plus loin, le célèbre lieu-dit où se rencontrèrent pour fixer la frontière algéro-marocaine, les deux non moins célèbres mulets, partis l'un d'Oujda et l'autre de Lalla Marnia, « Zouj el Bghel », devient par le même effet d'une note de service toute puissante, le monstre au nom horrible de « Begal ».

Quoi qu'il en soit, — et si l'on veut bien me pardonner la comparaison — cette amusante et spirituelle « Histoire de « Q » est plus agréable à lire que cette « Histoire d'O », dont il se trouva une femme pour porter le rôle à l'écran.

Mais laissons la parole à notre cher linguiste.

«..une orthographe qui est peut-être savante, mais qui n'en est pas moins souvent incompréhensible pour les non-initiés. Caïd : le pluriel à employer quand on parle ou écrit le français, est : Caïds, et non Qyad, qui est de l'arabe... Mais il n'y a pas de raison de ne pas employer le pluriel de qadi, qui est quouda...»

Ecrivons donc Ouaouizerht, Oualoua, Ououliserht, Ouarzazate. (L'Esprit des Lois.)

UNE HISTOIRE DE « Q »...

**poésie sans malice ni prétention,
pour l'usage interne.**

Ce « Q », unique objet de vos ressentiments,
Je ne l'impose point. Souffrez que je le garde.
Je pense ainsi à vous, plein de bons sentiments.
Désormais, près du « Q », je monte bonne garde.

Mais votre fils, cet « e », qu'alors vous m'imposez,
Parlant de Ouarzazate, si j'ai bonne mémoire,
Pourquoi est-il honni, — on peut le supposer —
Lorsque de Ouaouizerht on évoque la gloire ?

Ainsi donc, selon vous, Ouarzazate généreux,
 Aurait à tout moment un bel « e » au derrière ?
 Alors que Ouaouizerht, stérile et miséreux,
 N'en porterait jamais, et d'aucune manière ?

Vous chicanez Qu'yad et parlez de Q(u)ouda ?
 Nous dirons donc « Amin », puisqu'ainsi bon vous semble.
 Et lorsque reviendra la fête des tolba,
 Nous écrirons « talebs » avec un bel ensemble.

Les ksour seront des « ksars », les imrharen, « amrhars »,
 Les chioukh seront des « cheikhs », ça ne fait aucun doute.
 Et le non-initié n'aura plus le cafard
 Devant tous ces pluriels qui sèment la déroute.

Si vous trouvez, Messieurs, mes pluriels singuliers,
 Nivelons par le bas, revenons en arrière,
 Et reprenons en chœur l'argot des réguliers
 Avec prononciation ad hoc et coutumière.

Forêt de « La Ouanette » (1), j'évoquerai tes sites...
 Et ceux de l'« A... i... oui » ne sont point oubliés.
 Je dirai « Tour... à cent », et ce sera licite
 Chez les ... lhansalènes, sous les verts peupliers.

J'abandonne ces « Q » que vous ne voulez voir,
 Et, laissant à Izou la querelle lettriste,
 J'exclus le double « V » qui put vous émouvoir,
 Mes pluriels subversifs qui vous rendent si tristes...

ENVOI

O cher « non initié », pour la paix de ton âme,
 Chacun va désormais y mettre un peu du sien,
 Et la carrière A.I. ne sera plus infâme...
 ... Il suffira bientôt d'y parler parisien !

Mais je dois constater qu'en pinaillant ma prose
 Et de mon hérésie maintenant convaincu,
 Le bon « non initié », délectation morose,
 Est tombé par hasard, tout juste sur le...

Zaouïa Ahansal, le 15 avril 1950
 J.-A. Ithier

P.C.C. à Meylan, le 1^{er} janvier 1980
 Jean Saulay

(1) Forêt de Lahaouant (écrire : Lahouanet), appelée familièrement et printanièrement « La Ouanette » par les « non initiés ». — Jbel Ayouy, dit A... i... oui ». Ecrire « Aïouï » et prononcer avec l'accent de Belleville.

INSIGNE DES GOUMS

Comme suite à l'article sur l'acte de naissance des Goums marocains (1^{er} novembre 1908) paru sous la signature de Jean Saulay, dans le bulletin n° 78 de septembre 1980, nos lecteurs trouveront ci-après l'ordre en date du 1^{er} mars 1940, du commandant des Goums mixtes marocains, créant l'insigne des Goums.

TROUPES DU MAROC
GOUMS MIXTES MAROCAINS

Rabat, le 1^{er} mars 1940

ORDRE N° 3

COMMUNICATION SPECIALE DU CHEF DE CORPS

La commission constituée sous la présidence du chef de corps en vue de choisir le modèle de l'insigne des goums a adopté le modèle joint en annexe.

Il a été demandé au ministre de la Guerre de bien vouloir en approuver le modèle et en autoriser le port.

Ce modèle, exécuté en métal genre vieil argent, représente une « koumia » marocaine portant en lettres rouges les initiales « G.M.M. ».

Il serait agrémenté d'un cordonnnet de soie de même couleur que les lettres, arrangé de façon différente selon les unités.

L'insigne se porterait sur la patte d'épaule gauche pour les gradés, sur la jellaba, le burnous ou le chèche pour les goumiers.

Bien qu'il ne puisse être porté qu'après avoir été officiellement adopté, il est demandé aux commandants de goums de faire connaître le nombre qu'ils désireraient en acheter, le prix de revient étant vraisemblablement de 10 francs.

Il est rappelé à cette occasion :

— que le port de tout insigne particulier est interdit dans les goums, cette interdiction s'étendant aux insignes créés dans certaines unités sans autorisation du chef de corps,

— en exécution des prescriptions de l'instruction ministérielle n° 11416 1/E.M.A. du 23-11-1937, les insignes agréés par le ministre seront vendus exclusivement par le groupement d'achat des goums aux officiers, qui supporteront personnellement cette dépense, ou aux unités qui pourront acquérir au titre de l'habillement les insignes destinés aux goumiers.

Le lieutenant-colonel Decome
commandant les goums mixtes marocains.



Mes « 100 kilomètres Del Passatore » (Florence - Faenza : 101 km 500) (Italie)

Cette course à pied, je la dédie à la mémoire de nos huit mille camarades du C.E.F. tombés glorieusement sur le sol italien pendant la campagne 1943-1944 et dont les tombes jalonnent les étapes de la victoire française du Volturmo à Castellina.

Après mon retour d'Afrique, en 1968, où j'avais été employé dans une grande compagnie pétrolière, je me lançai, en pensant réussir, dans la course à pied. C'était une détente, après toute une journée de bureau, et une excellente formule pour une remise en place des nerfs. Mais cela demandait une longue période d'entraînement.

Dès 1973, je participai à la première course en France de 100 kilomètres : les 100 kilomètres de Millau (Aveyron) et ensuite, chaque année, à d'autres courses de grand fond où je me classai assez honorablement dans ma catégorie. Je pouvais donc continuer, malgré mes soixante-sept ans.

Depuis longtemps, j'envisageais de participer à ces 100 kilomètres Del Passatore (1) et, le 24 mai 1980, à Florence, je prenais le départ de cette course où j'avais été engagé. C'était par sentiment. D'origine italienne, mon grand-père et mon père avaient en effet combattu en France, en 1870 et en 1914, avec les brigades de Garibaldi. Pour honorer tous nos camarades qui dorment pour l'éternité en terre italienne, je voulais livrer ce combat pacifique dans cette région des Apennins où le C.E.F. avait été malheureusement stoppé à 25 kilomètres de Florence dans sa marche victorieuse...

Dès le départ, à 16 heures, sur la place Signoria de Florence, d'où s'étaient élancés plus de quatre mille coureurs (hommes et femmes), un violent orage éclata. Malgré les trombes d'eau et le tonnerre, des dizaines de milliers de Florentins applaudissaient et encourageaient les coureurs de cette aventure.

Pendant plus de 45 kilomètres, dans l'ascension des Apennins pour parvenir au col dit « Della Colla » (1.000 m), la pluie, qui ne devait presque pas nous quitter, cessa un moment de tomber. J'avais très froid, slip, culotte, maillot, chaussures spéciales étaient trempés. Pas question d'en changer, n'ayant pas d'accompagnateur. Alors, une seule pensée : continuer coûte que coûte, un seul objectif : terminer dans un temps honorable.

Dès le passage du col, c'était la descente sur Faenza. Dans la nuit sans lune, avec un ciel couvert (il fallait faire très attention sur cette route tortueuse, avec ses lacets et virages, les phares de nombreuses voitures, les ravins d'où l'on entendait monter le fracas de l'eau des torrents profonds), la lampe électrique est souvent d'un grand secours. Au soixante-dixième kilomètre, constatant qu'un poste de secours n'était pas très occupé, je m'arrêtai, ayant trop froid, pour me faire masser rapidement. Comme les mains de cette jolie italienne inconnue étaient douces ! Et son massage bienfaisant !... Mais il fallait repartir en lui disant « grazie mille ». Viva Francia !... Forza Francia ! me criaient les spectateurs nocturnes, découvrant mon maillot bleu « France - Vétérans ». On oublie vite la fatigue et l'on reprend la course d'une foulée assurée.

Puis ce sont les premières lueurs de l'aube qui apparaissent dans un ciel devenu plus clair. La campagne romagne est bien belle en cette fin de parcours.

(1) Dans chaque pays existe le prototype du bandit de grand chemin au cœur d'or, qui vole les riches pour donner aux pauvres. Robin Hood en Angleterre, Jess James en Amérique, Mandrin en France. « Il Passatore : Le Passeur » était un fameux brigand émilien qui dirigeait la contrebande entre le grand duché de Toscane et le duché de Modène, au début du XIX^e siècle. Il franchissait les Apennins, de préférence vers le col dit « Della Colla », ce qui explique le choix de l'itinéraire de la course qui a pris son nom. Pascoli, le poète émilien, l'appelle, dans un de ses poèmes les plus célèbres, « il Passatore cortese, re della strada, re della foresta », le passeur courtois, roi de la route, roi de la forêt.

Et tout à coup, un panneau signale : « Arrivo : Ultimo 1 km 500 ». Malgré la fatigue qui se fait sentir, on se sent des ailes et l'on tâche de rattraper ceux qui vous précèdent... Et c'est bientôt la place del Popolo, à Faenza, avec l'immense banderole « Arrivo ». Une foule nombreuse est là... Il est 5 h 32. Sous des tonnerres d'applaudissements, je franchis la ligne d'arrivée. Le tableau électronique mentionne : « 512° ; temps : 13 heures 32 minutes. Je suis ravi de ma performance. Au classement général, je serai 512° sur 1.650 arrivants classés dans les temps (le temps limite était de 20 heures) et premier vétéran (65-69 ans).

Dès l'arrivée, l'on vous remet la médaille commémorative et le diplôme attestant la performance. C'est ensuite la distribution aux coureurs, et à profusion, de délicieux casse-croûte, boissons fraîches et chaudes, fruits, par l'Unione Operaia Escursionisti Italiani di Faenza, organisatrice de l'épreuve. L'appétit est grand après tant d'efforts physiques où l'on n'absorbe pendant la course que quelques verres de thé chaud au jus de citron et des pâtes de fruits.

Après une bonne douche réparatrice, on se sent vraiment heureux. Ce n'est pas parce que l'on a terminé sans incident, c'est parce que la course a été merveilleuse ; pour moi, la plus belle. Et l'on se dit qu'il faudra faire mieux la prochaine fois... in chaallah... donc rendez-vous au 30 mai 1981.

Il est 19 h 30, après une journée passée à Faenza, c'est le départ pour Paris où j'arrive après un voyage de dix-sept heures et demie à la gare de Lyon.

P. PREMOLI,
ancien adjudant de la section muletière
du G.C.E. du 3^e Tabor, 1^{er} G.T.M.



BIBLIOGRAPHIE

Daniel RIVET

« LYAUTEY L'AFRICAIN »

(Article paru dans la livraison de décembre 1980, n° 29 de la revue « L'Histoire » (Editions du Seuil).

Les anciens du Maroc se sont émus, à juste titre, de la dispersion des souvenirs du Maréchal Lyautey, et de l'éventuelle mise en vente du château de Thorey, où il vécut les dernières années de sa vie, et où il mourut.

Mais si la défense de l'héritage matériel du Maréchal est importante, celle de son héritage spirituel l'est davantage encore, et l'occasion se présente, hélas une fois de plus, de redresser l'image déformée et tendancieuse que certains historiens voudraient nous en donner.

Après avoir présenté dans la revue « L'Histoire », en mars 1979, un article violemment orienté, intitulé : « Maroc : le protectorat introuvable », directement inspiré du « Maroc face aux impérialismes » de Charles-André Julien, M. Daniel Rivet, assistant d'histoire contemporaine à l'université de Lyon II, récidive en publiant, dans la même revue, un article de huit pages, écrit de la même encre, sur « Lyautey l'Africain ».

Dans l'intervalle, l'auteur a pu consulter le fonds constitué aux Archives de France par la correspondance privée du Maréchal. Interprétant ces textes à travers son optique de militant anticolonialiste, il campe un personnage qui nous est inconnu, qui se meut dans un Maroc dont nous pensions avoir, un peu, compris l'âme, mais qu'en réalité nous avons ignoré.

Ces deux articles sont les éléments d'une thèse que l'auteur prépare sur le protectorat français au Maroc à l'époque de Lyautey. Ils se complètent l'un l'autre et il est indispensable d'avoir lu le premier pour bien comprendre le second. Ils s'inscrivent tous les deux dans le droit fil de la pensée de Charles-André Julien, dont Daniel Rivet salue « le sain travail d'iconoclaste ! »

Ayant dit ici-même en mars 1979, ce que je pensais de l'important ouvrage du maître, il n'est peut-être pas utile de disserter sur les exercices de style de l'élève. Mais il y a dans ce texte certaines affirmations qui méritent commentaire, certaines lacunes béantes aussi, et certaines erreurs grossières qui retirent au propos de Daniel Rivet tout intérêt historique et font bien mal augurer de l'objectivité de sa thèse.

Prenons quelques exemples :

— Daniel Rivet « ose écrire », sans la moindre hésitation ni réserve, que « l'exploitation du peuple, tempérée avant le protectorat par la siba, s'alourdit, surtout dans la région de Marrakech, livrée au bon plaisir des « grands seigneurs

de l'Atlas »... Suit le couplet habituel sur la politique dite des grands caïds, sur lequel il est inutile de gloser. Mais, comparer la « dissidence », la « siba », à l'exercice du droit de grève par les masses laborieuses dans nos démocraties avancées me paraît être une affirmation pour le moins hasardeuse.

L'auteur tombe dans un travers commun à beaucoup de jeunes historiens et sociologues, qui consiste à parler des événements du passé avec les mots du présent sans tenir compte du contexte historique et sociologique du moment. Pour les Berbères qui vivaient en « siba » avant le protectorat, l'expression « exploitation du peuple » n'avait, ne pouvait avoir, aucun sens. Ces « senhaja », ces « masmouda », ces « zenata », vivaient dans leurs clans familiaux, selon leurs propres coutumes que l'islam avait à peine entamées. Ils n'avaient pas le sentiment de constituer un peuple au sens géographique où nous l'entendons en Occident, c'est-à-dire vivant sur un territoire bien délimité. Ils formaient des groupes ethniques, fondés sur la consanguinité, se reconnaissant comme les « fils » de tel ou tel ancêtre authentique ou légendaire. Les Aït Atta par exemple affirment qu'ils descendent de « Dadda Atta », leur ancêtre supposé.

Ces groupes se déplaçaient dans une lente migration du sud vers le nord, sans rien perdre de leur originalité. Les Zaïans du XVI^e siècle, — nous révèlent de vieux manuscrits trouvés chez les chorfa d'Assoul, — vivaient au cœur de l'Atlas central, sur le territoire actuel des Aït Hadiddou. La « pacification » — l'auteur n'aime pas ce mot, qui correspond bien pourtant à la réalité, puisque les guerriers ont été désarmés pour devenir de paisibles pasteurs, — la pacification donc, les a fixés sur leur territoire actuel, entre les sources de la Moulouya et Moulay Bouazza.

Pour mieux comprendre ce qu'était, dans sa réalité profonde, la « siba », Daniel Rivet devrait consulter à la fois les auteurs français et les auteurs arabes : Henri Terrasse et son « Histoire du Maroc » qui n'a rien perdu de son utilité, Ibn Khaldoun, l'historien arabe des Berbères, et ses « Prolégomènes », en-Naciri et son « Kitab el Istiqqa », d'autres encore.

Il comprendrait alors que le mot « siba », que nous avons pris l'habitude de traduire par notre mot « dissidence », recouvre quelque chose de bien plus important que « l'exploitation du peuple » et de fondamentalement différent. La « siba », c'est avant tout la volonté farouche des tribus guerrières de ne subir la loi d'aucun pouvoir central : « Ils repoussent le contrôle d'un gouvernement juste et régulier » (Ibn Khaldoun). C'est aussi la révolte du berbère, autochtone, contre l'arabe, étranger : « Les Berbères s'unirent contre tout ce qui parlait arabe dans la plaine » (Kitab el Istiqqa d'en-Naciri). Cette guerre inexpiable s'est poursuivie tout au long des siècles et tous les sultans, même le plus prestigieux, Moulay Ismail à la fin du XVII^e siècle, durent employer la force armée, — et couper beaucoup de têtes — pour contenir les indomptables « imazirhen ». Que ce soit au nord de l'Atlas avec les Aït Oumalou, ou au sud avec les Aït Atta, les Berbères ne cessèrent jamais d'opposer une résistance opiniâtre, et parfois même localement victorieuse, aux harkas levées contre eux par les sultans.

Ils poursuivirent contre nous cette guerre sans espoir, pour tenter de retarder l'échéance inéluctable qui marquerait, avec celle des libertés berbères, la fin d'une société originale qui subsistait, repliée sur elle-même dans ses montagnes depuis la nuit des temps, — peut-on parler de « société fossile ? » — et qui devait se fondre dans un Maroc unifié sous l'autorité d'un Maghzen nationaliste et centralisateur.

C'est chose faite maintenant et le Maroc est passé « de la tribu à la nation », selon l'expression de Robert Montagne. Le roi Hassan II en a administré la preuve indiscutable en organisant en novembre 1975, la fameuse « Marche verte », qui groupait, sur ordre, 350.000 hommes et femmes venus de toutes les provinces du royaume, et qu'il lança dans l'inconnu redouté du Sahara.

Mais si arabes et berbères se sentent maintenant « marocains », la brève irruption de la France dans la longue histoire de l'Empire chérifien est pour beaucoup dans cette révolution politique et sociale, dont le général Lyautey fut le premier et génial inspirateur.

— Plus loin, avec la même autorité, Daniel Rivet écrit : « des otages sont raflés chez les indomptables Beni Ouarain et Aït Tserrouchen de la région de Taza. Ils édifient, les fers aux pieds, le ballast de la voie impériale reliant Fès à l'Algérie ».

Je ne crois pas que nous ayons jamais pris des « otages » — le mot a pris une résonance particulière en Iran — ni chez les Beni Ouarain ni chez les Aït Tserrouchen, ni dans aucune autre tribu marocaine.

Un chef berbère fameux, Sidi Raho, qui fut jusqu'en 1926 l'âme de la résistance contre le Maghzen chérifien d'abord, contre nous ensuite, dans cette région de Taza, déclara un jour à l'un de nos officiers du Service des renseignements qui l'invitait à se soumettre, lui et les siens : « Dieu jugera entre nous », voulant dire par là que leur soumission ne pourrait qu'être le résultat de notre victoire sur eux, par les armes. Cette victoire, nous l'avons obtenue, après beaucoup de sang versé de part et d'autre, dans des combats toujours loyaux.

Daniel Rivet illustre son texte d'une photographie représentant un groupe de prisonniers, accroupis au pied d'un mur, enchaînés, sous la garde d'hommes en armes. Ce document mérite un examen attentif, car il est permis de s'interroger sur son origine : correspond-elle à la légende explicative rédigée par l'auteur, qui n'est pas tendre pour nous ?

Les gardiens de ces malheureux ne sont pas, à l'évidence, des Français. Ils ne portent pas, non plus, d'uniformes français. La tenue de l'un d'eux, debout au premier plan, tarbouch, caftan, seroual serré aux genoux, laisse à penser qu'il s'agit d'un événement ancien, antérieur au protectorat, en rapport, peut-être, avec la guerre civile dans laquelle le Maroc s'est abîmé après la mort de Moulay Hassan 1^{er} — guerre sur laquelle nous avons les témoignages précis du docteur Weisgerber, du capitaine Maurice Leglay, et de plusieurs autres.

Ces deux exemples suffisent à montrer l'esprit dans lequel est conçu cet article. Examinons maintenant comment nous en est présenté le personnage central : « Lyautey l'Africain ».

« Première omission dans la vulgate consacrée au grand Africain, découvre l'auteur, c'est un Lyautey « Algérien » qui débarque en mai 1912 à Casablanca ». Daniel Rivet ignorait-il donc que Lyautey avait exercé un commandement militaire à Ain Sefra, puis à Oran, avant d'assumer la charge de résident général de France au Maroc ?

Ce serait une lacune grave pour qui prépare une thèse sur le protectorat français au Maroc à l'époque de Lyautey. Mais présenter le maréchal comme un « Algérien » me paraît offenser gravement la vérité. « L'Algérie, son régime et son esprit, écrit le général Catroux, c'était l'antithèse de sa doctrine. C'était tout ce qu'il abominait, l'administration directe, la suprématie orgueilleuse de l'élément colon, les féodalités européennes, la destruction des hiérarchies autochtones, l'abaissement des populations indigènes sous le masque trompeur de l'assimilation »...

Non, Lyautey débarquant au Maroc ne pouvait être un « Algérien ». Et il ne l'était pas. André Le Révérend, dans son beau livre consacré à « Un Lyautey inconnu », nous apprend qu'il s'était intéressé très jeune à l'Islam et à l'étude de l'arabe, et surtout qu'il avait compris très tôt les causes profondes du fossé qui séparait déjà les deux communautés en Algérie. Dans une lettre adressée à son père le 10 juillet 1881, il dénonce les erreurs de notre politique, avec une lucidité et une clairvoyance qui resteront sa marque personnelle : « Il y a dans ce pays une agitation sourde indéniable. Du reste, comment l'Arabe ne serait-il pas exaspéré ? Il n'est pas de jour où... la presse algérienne ne le vilipende, ne lui promette l'extermination, ne lui dénie tout sentiment d'honneur, de loyauté, toute intelligence, toute aptitude à quoi que ce soit, ne lui annonce que la disparition et un pseudo-esclavage sont le vrai but, ...Et puisqu'on leur promet de toute façon l'extermination ou la servitude, au lieu de cette fameuse participation à notre prospérité, que les militaires au moins cherchaient dans une certaine mesure à leur faire prendre, ils risquent tout, préférant donner encore quelques coups d'épaule, sauf à être battus, plutôt que d'attendre comme des moutons l'avenir aimable qu'on leur promet... Tant que nous ne reviendrons pas à un système plus civilisé, plus humain, plus poli à leur égard, les insurrections se renouvelleront à époques fixes »...

Ce n'est pas là le langage d'un « Algérien ».

Aristocrate et esthète, il était assurément, en même temps qu'homme de contact, ne vivant pleinement que dans l'action. Son successeur, par contre, homme de cabinet, froid et austère, que n'habitaient ni le dynamisme ni la chaleur

humaine du maréchal, était, lui, incontestablement un « Algérien ». Théodore Steeg n'avait-il pas été gouverneur général de l'Algérie ? Prenant le contrepied de la politique du maréchal, il en consomme rapidement la ruine.

Daniel Rivet termine son article à l'argumentation laborieuse par une interrogation : Lyautey fut-il un satrape ou un émancipateur ?

Mais il hésite sur la réponse à donner, alors qu'elle est lumineuse, éclatante, évidente. Qu'il lise, s'il ne l'a pas déjà fait, les magnifiques « Paroles d'action » dans lesquelles Lyautey lui-même expose tout à la fois sa philosophie propre et sa conception du protectorat, qu'il définit ainsi, le 24 novembre 1919 : « Le Maroc est un état autonome, dont la France a assuré la protection, mais qui reste sous la souveraineté du sultan, avec son statut propre. Une des premières conditions de mon mandat est d'assurer l'intégrité de ce régime et le respect de ce statut ».

L'année suivante, le 18 novembre 1920, dans une directive intitulée « Politique de protectorat », le maréchal reproche à son administration de vivre en vase clos, sans prendre souci d'associer le sultan et le maghzen à ses études et à ses projets. Il expose clairement les remèdes à apporter, dans tous les domaines, pour rétablir une situation normale : ... « Il y a à former un jeune personnel gouvernemental. Il existe dans les grandes familles du Maghzen, autour d'elles, des jeunes gens parlant le français, intelligents, ambitieux, à utiliser si on ne veut pas les voir dériver ailleurs à notre grand détriment. Il y a là des forces inemployées... Je m'adresse à tous les directeurs pour leur demander de les faire rechercher, de les employer auprès d'eux, de leur créer des situations honorables, rémunérées, leur ouvrant des débouchés »...

Lyautey est toujours resté fidèle à ces principes. Il était parfaitement conscient du germe de nécessaire évolution conduisant à l'indépendance contenu dans l'essence même du traité de protectorat. Dans une vision prophétique de l'avenir de l'Afrique du Nord, il déclara, en 1925, que le jour viendrait où elle vivrait de sa vie indépendante. Et il ajoutait que le but suprême de notre politique devait être que cette séparation se fit sans douleur et que les regards des indigènes continuassent toujours à se tourner avec affection vers la France.

Faut-il relever les « ténébreux jeux de bascule » en quoi l'auteur réduit l'œuvre des officiers du Service des renseignements puis des Affaires indigènes ?

Je le crois. Car « ce sont ces officiers qui ont été, bien avant les techniciens des routes, des chemins, des barrages et des mines, les vrais fondateurs du Maroc moderne », écrit Robert Montagne, qui les connaissait bien.

Nous n'avons pas été un mythe, « une chose fabuleuse sans existence réelle », précise le dictionnaire. Nous avons bel et bien existé. Si nous n'avons pas bâti de cités à la romaine, du moins avons-nous construit des infirmeries, des marchés, des écoles ; nous avons ouvert des pistes, créé des points d'eau, amélioré le cheptel et planté beaucoup d'arbres, en un mot, nous avons créé de la vie, comme nous l'avait prescrit le maréchal.

C'est pourquoi nous n'acceptons pas, parce qu'elle est contraire à la vérité, — que nous avons vécue —, nous n'acceptons pas que l'on présente la « guerre » qui opposa dès 1913 les montagnards de l'Atlas à nos troupes, comme la manifestation éclatante de la « résistance » du peuple marocain contre « l'occupant » français. Français et Marocains ont mélangé leur sang sur trop de champs de bataille pour une cause qui nous reste commune, pour accepter sans protester cette contre-vérité. Daniel Rivet sait-il que des milliers de goumiers, — c'est-à-dire des engagés volontaires issus des tribus qui nous opposèrent la plus farouche résistance — ont combattu avec nous pour la libération du sol de notre pays ?

Il y a là une idée reçue, de fraîche date, qu'un autre iconoclaste devrait s'acharner à détruire : ce n'est pas dans la montagne qu'est née la notion de « patrie marocaine ». C'est dans les villes qu'elle a pris corps, parmi l'élite formée au contact des grands courants de pensée de l'Occident — la France — et de l'Orient — l'Egypte —, parmi cette élite que Lyautey voulait, dès 1920, former à l'apprentissage des affaires du pays.

C'est tellement vrai que l'un des premiers actes du gouvernement du royaume du Maroc indépendant, en 1956, fut de demander le maintien à leur poste des officiers des Affaires indigènes, en attendant que leur soient désignés des successeurs à qui ils « passeraient leurs consignes ». Ces officiers, nos camarades, n'étaient-ils pas alors, avec leurs familles, les « otages » des tribus au milieu desquelles ils vivaient ? Pourtant, mis à part l'assassinat crapuleux du

capitaine Moureau par une bande se réclamant de l'« Armée de libération nationale », la nouvelle administration marocaine se substitua, dans des conditions généralement satisfaisantes, à notre contrôle.

« L'éternel honneur des officiers des Bureaux arabes, déclara en 1871 à la tribune de la Chambre des députés, Jules Favre, qui pourtant ne les aimait pas, est d'avoir su devenir et rester les amis des indigènes ».

C'est également le nôtre.

Meylan, janvier 1981.

Jean Saulay

Roger COULET du GARD

LA COURSE ET LA PIRATERIE EN MEDITERRANEE

Paris, 1980 — Editions France-Empire — 315 pages.

Loup DURAND

PIRATES ET BARBARESQUES EN MEDITERRANEE

Avignon, 1975 — Aubanel — 265 pages.

Nous admettons généralement avec complaisance que, en Méditerranée, au XVI^e siècle, les « bons corsaires-chrétiens » étaient les champions d'un monde civilisé soumis aux assauts des « pirates-Infidèles sanguinaires ».

La lecture de ces deux livres permettra de réviser certaines idées reçues et l'on apprendra peut-être avec surprise que, au sud de la Mer Intérieure, on tenait un raisonnement identique mais inverse, tant il est vrai que « le pirate, c'est l'autre ».

Aussi loin que puissent remonter les recherches dans l'histoire des peuples méditerranéens, partout et en tous temps on trouve la trace de la piraterie. « Les premiers Grecs étaient tous des pirates », affirme Montesquieu. Que ce soit dans les îles de la mer grecque, ou bien à Agde, à Marseille, à Toulon, à Villefranche-sur-Mer, à Monaco, ou bien encore en Corse, en Sicile, en Sardaigne ou à Malte, le pirate est là, bien avant qu'il apparaisse, sous l'appellation de « barbaresque » à Alger, Tunis, Mahdia, Djerba, Tripoli.

Mais ce serait une erreur de cantonner en Méditerranée les exploits des pirates. Ce serait oublier que, à partir du XVI^e siècle, le brigandage sur mer sévissait partout sur le grand Océan, où s'affrontaient Espagnols, Anglais, Français, Hollandais, Portugais : l'île au Trésor, l'île de la Tortue, ne sont pas à rechercher en Méditerranée. Le trafic du « bois d'ébène », plus tard, non plus.

Que recouvre donc cette appellation de « barbaresque » sous laquelle on désigne les pirates musulmans ? Les Arabes coureurs de sables ne sont point gens de mer, pas plus que les Berbères sédentaires qui peuplent les régions maritimes de l'Afrique du Nord.

On peut proposer une explication politique et religieuse au phénomène historique : dans la foulée de la « Reconquista », les rois catholiques décidèrent de porter la guerre sur le sol de l'Afrique. De 1505 à 1510, Mers-el-Kebir et Oran, le Penon de Velez, qui commande Alger, Bougie, Tunis, Tripoli, tombent entre leurs mains. Ils y établissent des « presidios », solidement retranchés du côté de la terre, — dont Ceuta et Melilla restent de nos jours les derniers vestiges —. Mais ces « presidios » ne pouvaient être ravitaillés que par mer. Dès

lors, la tentation était forte pour les musulmans de poursuivre sur mer la guerre perdue sur terre.

A la même époque, le sabre de l'islam passe aux mains des Turcs qui occupent toute l'Anatolie et s'emparent de quelques îles en mer Egée. Mais les Turcs, venus des profondeurs de l'Asie, découvrent la mer, dont ils ont peur, comme les Arabes et les Berbères... On en arrive ainsi à imaginer que les premiers « pirates barbaresques » étaient des méditerranéens de souche, islamisés. Les plus fameux d'entre eux, les frères Barberousse, ne sont-ils pas originaires de Lesbos, plus connue par ses chants, ses vins et ses femmes ?

Dans le même style coloré et coulant les deux auteurs racontent l'odyssée de ces hommes de mer qui surent se tailler de petits royaumes autour de leurs repaires, avant d'accepter, pour des raisons d'opportunité politique, la souveraineté de la Sublime Porte, matérialisée par des garnisons de janissaires, cette Légion étrangère turque.

Les figures hautes en couleurs de Kheir ed Dine, ce « Bienfaiteur de la religion », ce fameux Emir el Bahr (d'où nous tirons notre mot « amiral »), de Dragut, de Simon le Danseur, du beylerbey Ochiali, du fameux amiral génois Andrea Doria, dominant le siècle, marqué par la lutte ouverte qui oppose la Maison de France à la Maison d'Autriche. Les difficultés que rencontre François I^{er} dans la guerre qu'il mène contre Charles-Quint conduisent le roi à se rapprocher de Soliman le Magnifique et l'on verra cette chose incroyable : une escadre ottomane commandée par Kheir ed Dine en personne venir mouiller dans les eaux du royaume de France et bombarder la ville de Nice, de concert avec les vaisseaux de Sa Majesté Très Chrétienne !

Cette politique, commandée par le souci d'opposer en Méditerranée un contrepoids à la puissance de la flotte espagnole, vaut aux bateaux de commerce du royaume d'être relativement peu inquiétés par les « pirates barbaresques », dont les « raïs » sont grecs, croates, dalmates, siciliens, corses, provençaux, catalans, et qui trouvent en Europe leurs techniciens : charpentiers, voiliers, ingénieurs de la poudre et du plomb... Ils étendent progressivement leur champ d'action des côtes d'Espagne, où les lourdes galères ventrues chargées des richesses du Nouveau Monde sont des proies de choix, faciles à conquérir, à celles de l'Adriatique, puis à celles des possessions de la Sérénissime : la Morée, Chypre, Candie.

Entre temps, la Porte avait assuré d'une poigne de fer son autorité sur les trois « régences » d'Alger, de Tunis et de Tripoli. Là comme ailleurs, hier comme aujourd'hui, la maîtrise de la mer assure celle de la terre.

Dans la lutte sauvage qui oppose alors les tenants de la Croix à ceux du Croissant, la vente des captifs est organisée selon des règles à peu près comparables, à Alger, Tunis et Tripoli d'une part, à Livourne, Messine Naples et Malte de l'autre. Si les chrétiens rament dans des conditions effroyables qui feront de M. Vincent un saint, les musulmans n'ont pas un sort meilleur sur les bateaux des chevaliers de Malte, de saint Etienne, voire même ceux des Etats du pape.

La guerre se poursuit, avec ses fortunes diverses, au fil des ans, pour aboutir, le 7 octobre 1571, à la bataille navale de Lépante, où est consommée la défaite de la puissance ottomane en Méditerranée, sous les coups de la coalition des chrétiens unis sous l'autorité de don Juan d'Autriche, avec la bénédiction apostolique du pape Pie V. La France n'y participe pas.

La piraterie, ou la course, ne cesse pas pour autant : elle reste une puissance redoutable avec laquelle il faut compter, pendant tout le XVII^e siècle et le début du XVIII^e. Ce n'est qu'à la fin de ce siècle que les pirates de tous bords s'effacent, lentement, de la scène politique.

On sera surpris d'apprendre que, en 1815, les jeunes Etats-Unis d'Amérique envoyèrent, déjà, une escadre en Méditerranée pour montrer leur pavillon et contraindre à la paix le belliqueux raïs Hamidou, qui fut peut-être le seul pirate de pure race arabe. Il trouva d'ailleurs une mort de marin au cours du combat qui opposa sa frégate au « Constellation » du commodore Stephen Decatur.

Lorsque la piraterie cessera, définitivement, au XIX^e siècle, on s'apercevra qu'elle avait été l'un des éléments essentiels de la lutte des puissances en Méditerranée et qu'elle faisait partie intégrante de leur histoire, de l'un ou de l'autre bord.

Général Jacques MASSU — Général Jean-Julien FONDE

L'AVENTURE VIET MINH

Plon, 1980, 376 pages.

Ouvrage d'histoire contemporaine couronné par l'Académie française.

Dans notre cercle conveçu depuis longtemps, ce livre magistral passionnera nos camarades des Tabors marocains d'Extrême-Orient et ceux des A.I. de l'Armée d'Afrique qui furent appelés à servir dans les unités françaises ou nationales des « pays » d'Indochine, comme il alertera les citoyens de bonne foi, inquiets et préoccupés à juste titre d'un avenir possible, défini, tracé, menacé par une idéologie militante, dominatrice, implacable, sans pitié pour les faibles et même les associés.

« On a scandé en sautillant... Ho Ho Ho chi Minh ! et puis, un jour, on s'aperçoit qu'on a aidé à mettre en place un régime stalinien de plus » confesse le journal « le Monde » du 4 octobre 1980. C'est là l'aveu d'un égarement de quelque trente années et, en sus, une approbation éclatante de la thèse présentée dans « l'Aventure Viet Minh ».

Au lieu de « guider le monde sur le chemin de la liberté » comme le clamait J.-P. Sartre au temps de la « guerre américaine », le Viet Minh a édifié sur un génocide et des ruines un Vietnam totalitaire et conquérant.

« **L'Aventure viet minh** » décrit dans son cheminement et sa continuité — et c'est la première fois — « la longue quête du pouvoir » menée méthodiquement et sans répit, par la ruse et par la force, pour détruire l'âme et l'identité de minorités et de peuples divers. Et cela, suivant des principes intangibles, camouflés ou exprimés en fonction des besoins ou des situations du moment, par exemple, en rappelant les prophètes :

« Seule la guerre, la prolongation de la guerre est susceptible de forger la conscience révolutionnaire du peuple. » (Lénine).

« Les révolutions pour être permanentes et durables doivent être fondées dans le sang. » (Mustapha Kémal.)

Ou en précisant les instructions de la politique agressive du « Tong Bo » :

« Notre principe est d'éliminer nos ennemis, les uns par les autres, et en exploitant ces derniers. » (Instruction Viet Minh, 1944.)

« Les seuls médiateurs que nous admettons sont les canons, les mitrailleuses et les fusils. » (Radio Viet, 1949.)

Au fil des pages, des personnages historiques s'y révèlent ou s'y affirment... Leclerc, qui ne veut pas que la corde casse, Ho Chi Minh, stratège politique et combien talentueux, le général de Latre, le roi Jean « qui a tout donné à la patrie, ses victoires, son fils, sa vie », Nixon, porté aux nues quand il ramène les « boys » à la maison, Pham Van Dong, le sectaire au rire satanique, Giap, le belliciste souriant, Ten Hsiao Ping, le n° 2 chinois...

L'ouvrage, après avoir démarqué les positions politiques évolutives des « Alliés », des opposants ou des ennemis de la France, s'achève sur les tristes affrontements entre « pays frères » au Vietnam même, au Cambodge, au Laos... qui se poursuivent toujours au grand dommage des opprimés restés fidèles à leurs traditions et à leur civilisation.

Objectif et rigoureux, il se lit d'un trait. Pas de développements sur les opérations militaires, seulement l'essentiel, et des faits dans un style clair et précis.

« Un livre d'autant plus remarquable », selon l'académicien Maurice Rheims, « qu'il vient compléter les « Mémoires » de Kissinger et que son style évoque également les meilleurs Malraux ».

L'Académie française lui a décerné, en 1980, un prix d'histoire contemporaine.

Colonel LUCASSEAU.

LU DANS « LA REVUE DES DEUX MONDES »

Ceux qui s'intéressent à l'évolution du monde musulman, aux conséquences de l'explosion de l'islam chiite en Iran sur l'économie et la politique des pays occidentaux, liront avec intérêt deux articles parus dans la « Revue orange » en 1980.

— « RELIGIONS AU POUVOIR ET POUVOIR DES RELIGIONS », sous la signature d'André Piettre, de l'Institut, (livraisons de mars et de mai 1980). L'auteur analyse et compare les fondements des trois religions monothéistes : le judaïsme et l'Espérance, le christianisme et la Charité, l'islam et la Foi.

Il propose une explication du réveil de l'islam intégriste en Libye avec Kadhafi et en Iran avec Khomeini.

— « ARABIE SAOUDITE », sous la signature de Charles Lemand, dans la livraison de mars 1980. Après avoir souligné le danger de contagion de l'explosion de l'intégrisme religieux de l'Iran sur l'Arabie, l'auteur explique la condamnation, à ses yeux inéluctable, de l'initiative du président Sadate à l'égard d'Israël par Riyad.

Il conclut en affirmant que l'Europe, et plus particulièrement la France, conserve une chance dans son dialogue avec l'Arabie saoudite, en raison de la géopolitique, d'une certaine complicité historique et des nécessités énergétiques. Mais elle ne pourra exploiter cette chance « qu'à la condition de parler le langage du respect, de la retenue et de l'austérité. On ne se mesure à une croyance, même amicalement, que par une croyance ».

Mais quelle est donc, en cette fin du XX^e siècle, la croyance, la foi, de l'Occident décadent ?

Jean Saulay.

Lieutenant-colonel GUILLAUME

LA GUERRE ETAIT NOTRE LOT

Récits d'un soldat

RECITS DE GUERRE VECUS. Collection « Troupes de Choc »
(A la manière des célèbres « Carnets du capitaine Coignet »,
le grognard de l'épopée impériale).

Natif de Maxilly-sur-Léman, ancien élève du collège municipal de Thonon et du lycée Berthollet d'Annecy, le lieutenant-colonel Roger Guillaume, aujourd'hui retiré à Nice, a combattu en qualité d'officier d'active sur tous les théâtres d'opérations depuis 1942. « Marsouin » contre l'Afrika Korps de Rommel, « commando de choc » dans les rangs des fameux « Démons de l'aube » qui participèrent à la prise de vive force de l'île d'Elbe et débarquèrent les premiers sur le sol de Provence, notre compatriote a pris part à la bataille de Toulon, à la montée sur les Vosges, au choc de la trouée sur Belfort.

Il termine la Seconde Guerre mondiale comme élève officier à l'école militaire de Cherchell où il est admis au titre du rang pour sa conduite au feu. C'est ensuite la « guerre cruelle », l'Indochine, avec deux séjours opérationnels de trente mois et l'Algérie où il « baroudera » encore six longues années durant. Ce sera alors l'Adieu aux armes.

Son livre « La guerre était notre lot » révèle la guerre et les épreuves du soldat telles qu'elles sont ressenties par un combattant de premier rang. Une large part y est réservée aux exploits des volontaires des « Commandos d'Afrique », les fameux « Démon de l'aube » de la Libération, qui débarquèrent les tout premiers sur le sol de la Provence dans la nuit du 14 au 15 août 1944 en pointe des armées alliées pour l'opération « Dragon » et dont les tombes de leurs quatre cents héros morts pour la France jalonnent la marche victorieuse au Rhin et au Danube de la 1^{re} Armée française du général de Lattre de Tassigny.

Dignes successeurs des « grognards » de Napoléon, héritiers des glorieux « poilus » de la Grande Guerre, les volontaires des commandos de choc ont maintenu les traditions militaires françaises de vaillance, d'audace et d'amour de la patrie, alors que notre pays se trouvait sous le joug de l'ennemi.

L'ouvrage est voué à la mémoire de ses camarades tombés dans les combats au cours de leurs vingt années de guerre pour le service et la grandeur de la France. Il se veut un témoignage humain, vivant, loyal et historique d'un soldat qui parle avec son cœur et nous raconte les épreuves de ses frères d'armes, leurs espoirs, les déceptions et leurs sacrifices héroïques avec les sentiments de l'époque.

« La guerre était notre lot » est présenté en dix « tableaux-récits » où les événements et les hommes sont véridiques ; deux « cahiers-photos » illustrent le texte personnalisé. La très ancienne « Complainte du légionnaire » apporte une relation inhabituelle sur la Légion étrangère que l'auteur a connue au combat dans ses rangs.

Article extrait du journal « le Messager de la Haute-Savoie ».



« LA GUERRE ETAIT NOTRE LOT » par Roger Guillaume (4, rue du Soleil, Nice).

Engagé volontaire à dix-huit ans, en décembre 1940, dans l'infanterie coloniale, Roger Guillaume a connu tous les champs de bataille : la Tunisie, l'île d'Elbe, la Provence, Belfort, l'Indochine et l'Algérie. Commando, légionnaire, parachutiste, tirailleur, il revendique l'honneur d'avoir été très simplement un soldat qui a gagné un à un dans les coups durs, des galons de lieutenant-colonel. « Le soldat, écrit-il dans son émouvant livre de souvenirs, c'est un être pour mourir, il est envoyé là où l'on meurt. Tel le pion du jeu d'échecs, il va de case en case vers son destin, sans qu'il lui soit permis de reculer ». Tel est le style net et sans vaine littérature des souvenirs d'un très authentique soldat, homme de rang dont la vie ne fut jamais orientée par les soucis de carrière.

Article extrait de « Rhin et Danube » de mai 1980.

(« Notes de lecture » de notre camarade Bernard Simiot).

Par correspondance : 51,30 F franco de port. (Recommandé : 55,10 F.) S'adresser au lieutenant-colonel Roger Guillaume, « La Fiametta », 4, rue du Soleil, 06100 Nice. Tél. : (16-93) 51-58-28. — C.C.P. Strasbourg 147-66 K.

ASSOCIATION DES AUDITEURS DE L'INSTITUT
DES HAUTES ETUDES DE DEFENSE NATIONALE

21, place Joffre, 75700 Paris. Tél. : 555-92-30, poste 33196.

« PRIX VAUBAN »

NOTE à l'attention de la presse et des moyens audio-visuels

Nous sommes en plein tourbillon des prix littéraires. Pourquoi ferait-on le silence au sujet du « Prix Vauban » ?

Le « Prix Vauban », créé par l'Association des cadres et auditeurs de l'Institut des hautes études de Défense nationale (AA/IHEDN), a été décerné pour la première fois en 1973 par le bureau du comité directeur de l'Association, érigé, pour la circonstance, en jury. La tradition s'est maintenue.

La sélection des ouvrages, jugés dignes d'être soumis à la décision du bureau, est confiée à la « Commission du Prix Vauban », composée de douze membres actifs de l'Association.

Ce prix est destiné à récompenser l'auteur d'une œuvre, ou d'un ensemble d'œuvres, visant à promouvoir ou à illustrer l'esprit de défense. Ces œuvres ne sont pas nécessairement littéraires, mais leur auteur doit être français et avoir satisfait aux obligations du service national.

L'Association a ainsi successivement couronné les généraux Beaufre, Vézinet,, Callet et Poirier. Entre-temps, elle a distingué le colonel de Dainville, ainsi que les co-auteurs, Mme J. Grapin et le commandant Pinatel.

Mais elle a également choisi pour lauréate 1979 la Chaîne TF 1, représentée par son P.-D.G., Jean-Louis Guillaud, pour l'ensemble de ses émissions récentes consacrées à la défense française.

En 1980, le jury du « Prix Vauban » a couronné un officier supérieur d'active appartenant à l'arme de l'infanterie, le lieutenant-colonel Guy Doly, breveté de l'Ecole de guerre, actuellement commandant en second du 35^e régiment mécanisé. Le jury a voulu ainsi reconnaître, en même temps que le grand talent de l'écrivain, l'effort persévérant de cet officier pour poser, d'une manière ou d'une autre, les problèmes essentiels de notre défense. Il a, en effet, en moins de trois ans, publié trois ouvrages :

- « **Stratégie France-Europe** » (Media), précédé d'une élogieuse préface du général Laurier, commandant l'Ecole supérieure de guerre (1977).
- « **La sixième colonne** » (Stock), paru en 1979 sous forme d'un roman de crise fictive et sous un pseudonyme.
- « **Euroshima** » (Media), paru également en 1979, et écrit en collaboration avec deux jeunes spécialistes des questions de défense, le capitaine R. Cagnat et l'universitaire Pascal Fontaine.

La thèse générale est la défense de la presqu'île européenne occidentale par l'Europe unie. On peut être d'accord ou non, mais il est difficile de ne pas tenir compte des éminents mérites de Guy Doly.

Le Prix Vauban lui a été remis le 9 décembre 1980 à 18 h 45 à l'occasion d'une réception organisée par l'Association des auditeurs de l'Institut des hautes études de Défense nationale à la rotonde Gabriel de l'Ecole militaire.

Le président de la Koumia est heureux de pouvoir présenter ses félicitations à notre camarade Guy Doly, ancien commandant de Goum, pour son œuvre intelligente dont deux ouvrages, « Euroshima » et « La sixième colonne », ont fait l'objet d'une présentation par Jean Saulay dans le bulletin n° 76 de mars 1980.

AVIS DIVERS

Le secrétariat de la Koumia a reçu, l'automne dernier, la lettre ci-dessous qu'il communique bien volontiers aux lecteurs du bulletin, les engageant à adresser leurs documents sur le 50° Goum mixte, directement à M. Pierre Teruel, qui est membre de la section de Marseille de notre association.

Pierre TERUEL
7-C Pont-de-l'Arc,
13090 Aix en Provence

Le 17 septembre 1980.

Téléphone : (42) 26-57-90

Monsieur le secrétaire général
de la Koumia, 14, rue de
Clichy, 75009 Paris.

Mon cher camarade,

Ayant l'accord (en date du 10-9-1980, 006643/DEF/EMAT/SH/C), du général chef du Service historique sis au château de Vincennes, j'ai l'intention d'établir des monographies pour des unités élémentaires, où j'ai servi, entre autres le 50° Goum mixte marocain.

Ce travail est indépendant de celui en cours sur l'Historique général des Goums marocains.

Je conçois cette monographie du 50° Goum en format 21 x 29,7, les versos en texte, les rectos en photos, cartes, croquis, plans, anecdotes.

Il serait intéressant que des camarades et veuves d'anciens me communiquent pièces, anecdotes se rapportant à cette unité. Pourriez-vous faire passer mon appel dans le bulletin ?

Une fois le travail terminé, trois exemplaires de cette monographie seront envoyés à la Koumia.

Je vous prie de croire, mon cher camarade, à mes sentiments les meilleurs.

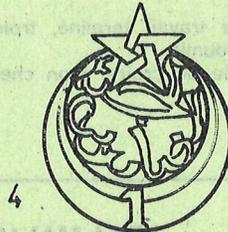
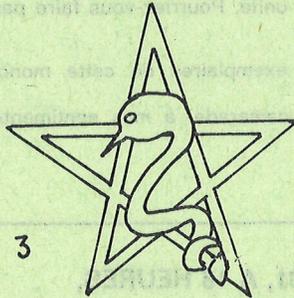
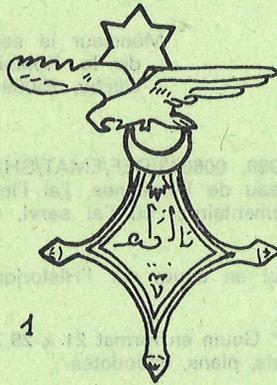
**LE 11 MAI 1981, A 18 HEURES,
LA KOUMIA RANIMERA LA FLAMME
A L'ARC DE TRIOMPHE**

Nous espérons que les membres de la Koumia seront très nombreux à participer à cette cérémonie du souvenir.

Rendez-vous, à 18 heures, au musoir Champs-Élysées-Friedland.

Symbolique militaire (recherches)

Dans le cadre des recherches qu'il effectue sur les insignes des unités d'origine nord-africaine, M. Ph. Escande, 24, avenue de Brimont, 78400 Chatou, serait reconnaissant à toute personne qui pourrait identifier les insignes dessinés ci-dessous en réduction, dont certains pourraient être des insignes de Goums ou de Tabors.



LA KOUUMIA RANIMERA LA FLAMME
A L'ARC DE TRIOMPHE

Nous espérons que les membres de la Kouumia seront très nombreux à participer à cette cérémonie de souvenir. Rendez-vous à 18 heures au musée Champs-Élysées-Friedland.

LOIS ET DÉCRETS

Cures thermales

Une circulaire du 25 septembre 1980, émanant de la Direction centrale du Service de santé des armées, apporte toutes précisions quant à la campagne thermale 1981.

En fait, les dispositions contenues dans les circulaires du 15 novembre 1978 et du 16 novembre 1979 sont prorogées.

Toutefois, la circulaire du 25 septembre 1980 rappelle que les dates de dépôt des demandes de cures thermales doivent être respectées : les dates limites de dépôt des dossiers et d'envoi aux directions régionales thermales doivent être rigoureusement respectées, à savoir :

- date limite de dépôt des dossiers auprès des bureaux divisionnaires : 31 décembre ;
- envoi des dossiers complets à la direction du service de santé de la région concernée :
- deux mois avant la saison demandée pour les cures du 1^{er} trimestre de l'année ;
- le 31 janvier, terme de rigueur pour toutes les autres cures.

La circulaire du 25 septembre rappelle également la définition des cures thermales : « Il est rappelé que les cures thermales constituent une thérapeutique qui peut être prescrite pour une affection donnée et dont la prise en charge totale des frais par l'Etat constitue un avantage pour les bénéficiaires des dispositions de l'article L. 115 du Code des pensions militaires d'invalidité. Dans ces conditions, l'envoi en cure thermale ne saurait en aucun cas être considéré comme un droit statutaire ou réglementaire attaché à la qualité d'ancien combattant pensionné. »

Elle indique que, conformément aux dispositions de l'article 5 bis de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'Administration et le public notifiée par la loi n° 79-587 du 11 juillet 1979, la nature des contre-indications médicales motivant des rejets de cure thermale doit être notifiée aux intéressés par l'intermédiaire du médecin qu'ils désigneront à cet effet. La circulaire recommande donc aux médecins-visiteurs de relever le nom et l'adresse de ces médecins, et de les faire apparaître sur le dossier du curiste.

Enfin, la circulaire précise au sujet du rejet de demande de cures pour contre-indications médicales qu'il ressort d'un arrêté du 9 mars 1979 modifié, relatif à la commission du thermalisme du service de santé que le rôle de cette commission est de formuler des avis d'ordre technique sur les questions relatives au thermalisme militaire et sur les demandes individuelles de cure thermale qui lui sont soumises. Par conséquent, la Commission du thermalisme du Service de santé des armées constitue un niveau d'expertise et non une instance de recours. Elle ne peut en aucun cas être saisie directement par les postulants à une cure thermale.

Calcul de l'allocation de logement à caractère social

Un décret n° 80-737 du 18 septembre 1980 (« J.O. » du 23-9-1980), apporte quelques modifications au calcul de l'allocation de logement en faveur des personnes âgées, des handicapés et des jeunes travailleurs. Un abattement de 30 p. 100 est appliqué aux revenus d'activité perçus par le demandeur pendant l'année de référence lorsque l'intéressé ou son conjoint :

- cesse toute activité professionnelle et qu'il a droit au bénéfice d'une pension ou allocation de vieillesse ou d'invalidité ou d'une allocation pour handicapé ;
- se trouve en chômage total ou partiel indemnisé depuis deux mois consécutifs ou pendant au moins deux mois consécutifs au cours de la période de paiement. En cas de chômage non indemnisé, il n'est pas tenu compte des ressources perçues pendant l'année de référence.

Jusqu'au 30 juin 1981, l'allocation peut être versée (justification à l'appui) même si le logement ne répond pas aux conditions de salubrité prévues.

Un autre décret n° 80-738 du 18 septembre 1980 actualise le barème de l'allocation de logement « familiale » servie dans les départements d'outre-mer. Il complète les décrets du 28 juillet actualisant les barèmes des allocations logement en vigueur en métropole et celui du 2 juin 1980 actualisant le barème de l'aide personnalisée au logement.



  **RHIN ET MOSELLE**
ASSURANCES FRANÇAISES

le plus « **koumia** » des groupes de
compagnies d'assurances

Maurice DUBARRY

Directeur-adjoint

78, route de Paris

69260 Lyon Charbonnières

Bernard MERLIN

Inspecteur principal

27, place Saint-Thiébault

57000 Metz

Henry ALBY

Inspecteur général

« Bordeneuve »

31380 Montastruc

La Conseillère

Pierre SALANIÉ

Agent général

Le Haut-de-la-Côte

46220 Prayssac

Michel LÉONET

Président-Directeur général

Rhin et Moselle - Assurances Françaises
Languedoc

1, rue des Arquebusiers

67000 Strasbourg

Renaud ESPEISSE

Sous-directeur

1, rue des Arquebusiers

67000 Strasbourg

78, route de Paris

69260 Lyon Charbonnières

48-50, rue Taitbout, **75009 PARIS**

André BABILLON

Inspecteur

48-50, rue Taitbout,

75009 Paris

Marcel NICLAUSSE

Agent général

68, avenue Georges-Clémenceau

83700 Saint Raphaël

ADRESSES

DÉS ANCIENS DES GOUMS ET DES AMIS DES GOUMS
chez lesquels vous trouverez toujours le MEILLEUR ACCUEIL

UNION SÉCURITÉ

13, rue Sainte-Croix de la Bretonnerie
75004 PARIS - Tél. : 887-21-86 + 30-22

M. LESAING, Directeur

Chaussures - Bottes - Vêtements - Lunettes - Ceintures - Casques
Gants de protection - Civières - Boîtes à pansements

FOURNISSEUR DE GRANDES INDUSTRIES

Editions A.V.

Directeur André MARDINI

Insignes militaires, de Sociétés et Industriels, Breloques, Médailles, Coupes

172, rue du Temple, 75003 PARIS
Tél. : 272-36-98

Philippe POULIN

MASSEUR - KINESITHERAPEUTE

Diplômé d'Etat

Agréé par la Sécurité sociale

160, Grande-rue

Tél. 626-19-49 92310 SEVRES

AMATEURS DE BONS VINS...

Adressez-vous au **Commandant LAVOIGNAT**

84230 Châteauneuf du Pape

Vins issus directement de la propriété

Prix Koumia